

# LES AVENTURES D'UNE STATUE

1685 - 1852

---

## I

### LA STATUE A PARIS

---

#### I. — LES PREMIÈRES STATUES A PARIS.

On peut dire que l'année 1685 marque l'apogée du règne de Louis XIV, de cette époque magnifique de l'Histoire de France qui a été justement appelée le « Grand Siècle ». A cette date, l'ère des conquêtes semble terminée, la dernière est celle de Strasbourg qui assure à la France sa frontière naturelle; la médaille qui porte la devise fameuse : « *Clausa Germanis Gallia* » est de 1683. Après une courte guerre avec l'Espagne, la trêve de Ratisbonne, conclue en avril 1684, vient de rétablir le calme et la France goûte avec délices les bienfaits de la paix.

Colbert est mort depuis deux ans, mais il a donné à l'industrie et au commerce une impulsion et un essor qui se maintiennent.

Les lettres et les arts brillent d'un éclat incomparable; dans tous les genres les maîtres du génie français ont produit des chefs-d'œuvre qui font l'admiration du monde.

Corneille s'est éteint en 1684 et Racine se tait depuis le demi-échec de *Phèdre*, mais tous deux ont publié leurs immortelles tragédies. Boileau a fixé les règles du goût.

Molière est disparu depuis douze ans, mais ses inimitables comédies de caractère soulèvent toujours les mêmes applaudissements. Les *Fables* de la Fontaine et les *Lettres* de M<sup>me</sup> de Sévigné circulent parmi les lettres et font les délices des esprits délicats.

Bossuet, évêque de Meaux depuis quatre ans, vient de prononcer l'oraison funèbre de la princesse Palatine; à la fois théologien, orateur, historien, polémiste, il domine ses contemporains de son universel génie. Il faudrait citer encore Fénelon, La Bruyère, La Rochefoucauld, Bourdaloue et tant d'autres.

Catinat, Turenne et Condé personnifient la gloire militaire.

Dans un domaine plus modeste, on commence à s'apercevoir que l'histoire doit être basée sur l'étude des documents : Baluze, Labbe, Mabillon, Ducange entreprennent ces vastes Recueils d'érudition qui sont encore aujourd'hui une source inappréciable pour les historiens.

Aussi la France est fière du souverain qui a su grouper tant d'hommes de génie et lui donner tant de gloire et elle s'efforce de lui témoigner sa reconnaissance et son admiration. A Paris et dans les provinces on élève des statues au Grand Roi, elles paraissent surgir du sol et sont comme une sorte d'apothéose nationale.

C'est le maréchal de la Feuillade qui, semble-t-il, en conçut le premier l'idée. Esprit aventureux, soldat d'une extrême bravoure, en même temps courtisan très avisé, il forma, vers 1680, le projet audacieux de faire ériger à Paris une statue du roi : hommage d'une gratitude sincère, mais aussi habile et profitable flatterie. Comme il n'existait pas de place digne de recevoir ce monument, le duc de la Feuillade, en 1685, provoqua par ses démarches, par ses achats personnels d'immeubles, la création de la belle place circulaire qui s'appelle la place des Victoires et où se dresse encore aujourd'hui une statue équestre de Louis XIV.

A cette époque les statues des rois étaient rares, la capitale ne possédait que celle d'Henri IV, érigée en 1614, sur le terre-plein du Pont-Neuf, et celle de Louis XIII, élevée de son vivant, en 1639, au milieu de la place Royale. Il n'y en avait pas une seule dans les provinces.

L'initiative du duc de la Feuillade devait avoir des imitateurs, peut-être certains furent-ils jaloux de la faveur qu'elle lui avait acquise; d'ailleurs cette pensée répondait certainement à l'opinion d'alors et constituait une manifestation sincère de l'admiration générale.

Colbert aurait sans doute refréné ce mouvement qui entraînait de coûteuses dépenses, mais il mourut découragé, le 6 septembre 1683, et Louvois, son rival de tous les jours, s'empressa de rouvrir le chapitre des grandes entreprises et des dépenses de luxe.

Une société de financiers acheta, en 1677, l'hôtel du duc de Vendôme, situé près de la rue Saint-Honoré. Cet hôtel, entouré de jardins, avait été acquis en 1602, par la duchesse de Mercœur, veuve du duc de Mercœur, qui a joué un si grand rôle comme chef de la Ligue en Bretagne. Il passa à sa fille, son unique héritière, qui épousa, comme on sait, en 1609, César de Vendôme, fils naturel de Henri IV; il devint ainsi l'hôtel de Vendôme. La société qui en fit l'acquisition avait résolu de créer, sur ces vastes terrains, des rues, une place et tout un quartier nouveau. Louvois, devenu surintendant des bâtiments, et Mansart, premier architecte du roi, proposèrent à Louis XIV d'y ouvrir une seconde place Royale, plus belle que la première, et d'y ériger sa statue, avec un entourage de constructions symétriques et monumentales <sup>(1)</sup>.

L'idée fut accueillie favorablement et l'exécution confiée au sculpteur Girardon.

(1) *Notices historiques sur la place des Victoires et sur la place de Vendôme*, par A. DE BOISLISLE. L'ouvrage de M. de Boislisle, qui forme le tome XV des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris* (1888), est un travail excellent, d'une érudition sûre et d'une exposition claire, comme tous ceux qu'a publiés l'éminent historien.

## II. — LES STATUES EN PROVINCE.

L'émulation gagna les provinces. Le corps de ville de Lyon décida, le 21 mars 1686, d'ériger une statue équestre de Louis XIV en bronze sur la place Bellecour. L'aménagement de cette magnifique place entraîna des difficultés et des longueurs. La statue, œuvre du sculpteur Martin Desjardins, ne fut élevée que le 28 décembre 1713.

Le piédestal portait la dédicace suivante :

LUDOVICO XIV, REGI MAXIMO,  
VERÆ RELIGIONIS ADSERTORI;

De plus il fut orné de deux magnifiques bas-reliefs en bronze, œuvre des frères Coustou, symbolisant le Rhône et la Saône. La place Bellecour dut s'appeler désormais place Louis-le-Grand <sup>(1)</sup>.

Les Etats de Languedoc, réunis à Toulouse, votèrent également, le 31 octobre 1685, l'érection d'une statue en l'honneur du souverain. Cet hommage avait dans ce pays, centre du protestantisme, une signification particulière. Le cardinal de Bonsy, président, représenta que si « les Etats se sont laissés devancer par d'autres provinces, ils auront en revanche l'avantage de consacrer à la piété du roi ce que les autres pays de France ont fait pour la mémoire de ses triomphes militaires. » C'était une allusion à la révocation de l'édit de Nantes qui venait d'être prononcée tout récemment. Le 17 octobre 1685, le roi avait rendu l'édit qui supprimait les libertés laissées aux dissidents de la R. P. R., mesure regrettable qui était plus encore une faute politique qu'une atteinte à la tolérance religieuse, mais qui, il faut le dire, fut alors universellement approuvée.

(1) *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances*, publiée par A. DE BOISLISLE, t. III, n° 1568. Lettre de M. Rovat, prévôt des marchands de Lyon, au contrôleur général, 9 janvier 1714.

C'est à Montpellier où s'assemblaient souvent les Etats de Languedoc que la statue, demandée par eux, fut érigée; elle ne fut inaugurée que le 27 février 1718<sup>(1)</sup>.

Les Etats de Bourgogne voulurent aussi élever leur monument au Grand Roi; le *Mercur Galant* publiait à ce propos les lignes suivantes qui caractérisent bien ce mouvement général : « Comme jamais la France ne s'est vue dans un si haut degré de grandeur que sous le règne de Louis le Grand, aussi n'a-t-elle jamais montré tant de zèle pour aucun de ses souverains qu'elle en fait paraître pour cet auguste monarque. Le soin qu'elle prend de transmettre sa gloire à la postérité se remarque dans le grand nombre de ses figures équestres auxquelles la plupart des provinces du royaume ont fait travailler pour fondre en bronze<sup>(2)</sup>. » Décidée le 8 mai 1686, la statue fut fondue à Paris et achevée en 1690, mais, par suite de difficultés de transport, — elle pesait 52.000 livres, — elle ne fut érigée sur la place Royale, à Dijon, que le 26 mars 1725.

Une statue du roi en bronze fut élevée à Poitiers, en 1687, sur l'initiative de l'intendant Foucault, et une autre à Pau, en 1692, sur la place Royale. La statue de Poitiers était l'œuvre du sculpteur Jean Girouard, et passait pour fort belle, Jean Girouard, né à Poitiers en 1657, a beaucoup « travaillé » en Bretagne. Il y vint vers 1690 et il y a composé de nombreuses statues qui, presque toutes malheureusement, ont disparu. Il séjournait dans les villes ou dans les abbayes, au hasard des commandes. Il fit, à Rennes, pour l'église Saint-Melaine des Bénédictins, une statue de la Foi, tenant dans la main droite un ciboire, qui se trouve aujourd'hui dans l'église Notre-Dame. Il fit également, pour l'église des Augustins, une statue de Notre-

(1) « Il n'y avait pas alors à Toulouse de place convenable pour y placer la statue ». Lettre de M. d'Aussonne, avocat général, au contrôleur général, 6 décembre 1684. (*Correspondance des Contrôleurs généraux*, par A. DE BOISLISLE, t. I, n° 131.)

(2) *Mercur galant*, janvier 1691. BOISLISLE, *La place des Victoires et la place de Vendôme*, p. 233.

Seigneur attaché à la colonne <sup>(1)</sup>; « on les montre l'une et l'autre comme des morceaux d'un grand prix. Ses œuvres sont remarquables par la manière noble et hardie avec laquelle il traitait ses sculptures en ronde-bosse, qui était son genre ».

Il composa à Vannes un mausolée pour la maison de Montigny, au couvent des Carmes déchaussés de cette ville, il fit ensuite plusieurs statues à la Chartreuse d'Auray, enfin il travailla longtemps à l'abbaye de Prières, paroisse de Billiers, près de Muzillac, il décora l'église, construite sur les plans du célèbre architecte de Cotte, et il y mourut en 1720 <sup>(2)</sup>.

Dans une province voisine de la Bretagne, c'est la ville de Caen qui semble avoir eu, la première de toutes, la pensée d'élever une statue au roi, et c'est l'intendant, M. de Morangis, qui en avait conçu le projet. Dès le 25 août 1684, il informait le contrôleur général Le Peletier qui avait succédé à Colbert :

« Les échevins de la ville de Caen ayant dessein de fermer de barrières une place qui n'est guère moins grande que la place Royale de Paris, j'ai cru qu'il serait à propos d'y placer une statue du roi : elle est de huit pieds de haut et d'une pierre presque aussi dure et aussi blanche que le marbre. Tous ceux qui l'ont vue disent qu'il n'y en a point eu de mieux faite. Comme il vient ici beaucoup d'étrangers et que le commerce y attire tous les jours des Anglais, des Hollandais, et des gens de tous les pays du Nord, il m'a paru que ce lieu n'était pas indigne de la figure du roi, et qu'il est en quelque façon de sa gloire que les principales villes de son royaume lui marquent la reconnaissance qu'elles ont de ses bienfaits. Je vous envoie le plan de la place et un modèle de la statue ».

(1) L'église des Augustins est aujourd'hui l'église de la paroisse Saint-Etienne.

(2) *Notice sur le sculpteur Jean Girouard*, par M. ANDRÉ. Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1861, p. 275.

Le 10 septembre 1684, nouvelle lettre : « Je vous envoie un devis de la place de Caen qu'on appellera *Royale* aussitôt que le roi aura trouvé bon que sa statue y soit mise. On a fait ici un distique pour mettre dans une des quatre médailles de marbre qui sont aux faces du piédestal. »

Le contrôleur général répondit le 26 septembre 1684 que le roi approuvait l'idée. Deux mois après seulement, le 4 et le 9 novembre 1684, le corps de ville de Caen « un des plus considérables du royaume » adopta le projet, décida qu'une statue serait élevée au roi, que l'on amènerait pour la recevoir un terrain vague appelé les Petits-Prés, à droite de la chaussée Saint-Jacques, et que la place « ainsi formée, nivelée et entourée de garde-fous », prendrait le nom de *Place Royale*.

Il est probable que les échevins de Caen n'auraient pas pris d'eux-mêmes cette initiative, car les protestants étaient nombreux dans la ville, très influents et très puissants dans toute la Basse-Normandie: ils pouvaient prévoir, par les mesures restrictives déjà édictées contre eux, le coup qui allait les frapper, et ils ne devaient pas s'en montrer très satisfaits; mais le « corps municipal » n'avait rien à refuser à l'intendant dont il dépendait à tant de titres.

D'après la lettre de M. de Morangis, la statue était déjà exécutée, elle était l'œuvre d'un sculpteur de Caen, nommé Postel, et elle paraît avoir été d'abord destinée à la ville de Rouen.

L'inauguration eut lieu le 5 septembre 1685, jour anniversaire de la naissance du roi, avec une grande solennité. Dès le matin un long cortège se forme comprenant les ordres religieux, Cordeliers, Carmes, Dominicains ou Jacobins, Oratoriens, Eudistes et Jésuites, les membres de l'Université, les autorités civiles et judiciaires, les échevins, ayant à leur tête Regnauld de Segrais<sup>(1)</sup>, enfin l'évêque de Bayeux, Mgr de Nesmond; il se rend, précédé des trom-

(1) C'est le poète Segrais, célèbre pour ses poésies bucoliques.

pettes et au son des cloches, à l'église des Cordeliers, où l'évêque célèbre la messe pontificale. Le recteur de l'Université, Maloüin, prononce, en latin, un brillant panégyrique du roi dans lequel on remarque ces mots : le roi est à louer... « *Quodque christianissimo principe longe dignius, profligata hæresis.* » Puis le cortège se rend à la place Royale, l'évêque bénit le monument, M. de Morangis prononce un discours. Au bruit du canon, des cloches et des trompettes, la statue est découverte, elle apparaît alors avec les inscriptions gravées sur les faces du piédestal, dont nous citerons seulement le distique qui avait été fort approuvé à la Cour : (1)

MAGNUS CÆSAREÆ LODOIX JURE IMPERAT URBI  
FORTUNĀ, FACTIS, PECTORE CÆSAR ADEST

La statue était en pierre du pays et haute de huit pieds, le roi était représenté debout, le bras tendu dans un geste de commandement.

Le soir, M. Regnauld de Segrais, premier échevin et membre de l'Académie française, « si connu par son mérite et par ses ouvrages », pria l'intendant d'allumer le feu de joie. Puis il y eut bal, illuminations, feux d'artifice (2).

Est-ce l'initiative de l'intendant Morangis qui éveilla l'attention du pouvoir? Peut-être. Elle fut certainement

(1) Louis le Grand règne sur la ville de César, sa fortune, ses hauts faits, sa prestance ont ressuscité César. — « Pour l'entendre, écrit l'intendant, il faut savoir, ou pour mieux dire, supposer que Jules César est le fondateur de la ville de Caen qui se nomme en latin *Cadomus, quasi Cæsar's domus*. Tous les poètes l'ont toujours appelée la ville de César ».

(2) *Récit de ce qui s'est fait le cinquième septembre, jour de la naissance du Roy, que la ville avait choisi pour élever une statue à Sa Majesté, 1685*; broch. in-8° de 74 p. (Bibl. mun. de Caen). — *Les Statues de Louis XIV à Caen*, par P. DE LONGUEMARE, 1896. — Arch. Nat., G7 213, 25 août 1684. — A. DE BOISLISLE, *La place des Victoires et la place de Vendôme*, p. 212. — *Correspondance des Contrôleurs généraux*, par A. de BOISLISLE, t. I, n° 202. — *Compte rendu de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 21<sup>e</sup> session, 1897, p. 145. Com. de M. BÉNET, Arch. du Calvados. — *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie*, par J.-A. GALLAND, 1898, p. 226. — Naturellement, aucune des inscriptions ne fait allusion à la révocation de l'édit de Nantes, qui devait être proclamée à Caen deux mois après, le 24 octobre 1685.



soumise au Conseil du roi et approuvée. Louis XIV, qui ne voulait rester étranger à rien de ce qui se passait dans son royaume, ne pouvait ignorer le mouvement qui portait ses sujets à lui dresser des statues. Il est avéré qu'au mois de juin ou juillet de cette année 1685 une instruction circulaire fut adressée à tous les intendants pour les inviter à encourager et à réglementer les bonnes volontés, les offres des Etats et des villes. Cette circulaire n'a pu être retrouvée, mais son existence est certaine<sup>(1)</sup>. C'est alors justement que la question se posa en Bretagne.

### III. — LE DUC DE CHAULNES EN BRETAGNE

La Bretagne allait-elle rester étrangère au mouvement général ? Elle le pouvait, elle l'aurait dû peut-être, car elle se trouvait dans une situation particulière. Dix ans à peine s'étaient écoulés depuis les troubles de 1675, cette révolte dite « du papier timbré » si durement réprimée. Le duc de Chaulnes, qui avait organisé et dirigé la répression, était encore gouverneur de la province.

Les troupes envoyées en Basse-Bretagne pour contenir les paysans ameutés avaient agi avec une rigueur parfois cruelle, trop de malheureux avaient été « pendus aux arbres le long des grands chemins ». La ville de Rennes, foyer de la révolte, avait été sévèrement punie : sept exécutions capitales, une rue entière démolie par ordre supérieur, et surtout le séjour en quartiers d'hiver de l'armée des Flandres, soldatesque qui rançonnait et pillait les habitants, comme en pays conquis.

Mais ce qui avait été le plus sensible aux Rennais, c'était l'exil du Parlement. Depuis dix ans, la Cour était transférée à Vannes, magistrats et hommes de loi se morfondaient dans cette ville, loin de leurs familles et de leurs intérêts.

(1) M. DE BOUSLISLE dit que cette circulaire a échappé à ses recherches : *La place des Victoires et la place de Vendôme*, p. 210.

Rennes, qui vivait des dépenses de la foule innombrable des plaideurs, était désertée : pour elle c'était la solitude et la ruine <sup>(1)</sup>.

Mais ces ombres disparaissent devant l'éclat du soleil qui brille à Versailles. Le désir de flatter le roi, joint à un sentiment d'admiration très sincère, tel est le mobile qui anime tous ceux qui de près ou de loin touchent au pouvoir, toute la société polie, on peut dire toute la France. Car les particuliers eux-mêmes aiment à dresser dans leurs demeures l'image du Grand Roi « qui régit l'univers ». Ce sont les dieux lares des habitations d'alors.

D'ailleurs, dix années, c'est une longue période ! L'oubli vient vite en politique plus qu'en toute autre matière. Qui se souvient aujourd'hui des événements qui nous ont émus et passionnés il y a dix ans ?

Les Etats qui s'assemblaient tous les deux ans devaient se réunir à Dinan, le 1<sup>er</sup> août 1685. Le duc de Chaulnes arrivait de Paris pour y représenter le roi. Naturellement il était imbu des nouvelles de Versailles, tout rempli des incidents qui défrayaient alors les causeries à la cour et à la ville. Or, l'un des principaux, c'était l'érection de la statue du roi.

En cet été de 1685, on commençait à démolir les maisons pour préparer l'aménagement de la place des Victoires, et « c'est une chose qui fit du bruit en ce temps là parmi les courtisans... Le maréchal de la Feuillade, ingénieux à faire de prodigieuses dépenses comme il était habile à en trouver les fonds, avait entrepris de faire une statue du roi en bronze avec de superbes ornements et de la placer dans quelque endroit de la ville de Paris, pour témoigner au roi la reconnaissance qu'il avait de tant de bienfaits qu'il avait reçus de lui <sup>(2)</sup>. »

Hardouin-Mansart, premier architecte et intendant des bâtiments du roi, venait de donner les plans de la place

(1) *Histoire de Bretagne*, par Barthélemy POCQUET, t. V, p. 526.

(2) *Mémoires du marquis de Sourches*, par le comte DE COSNAC, 12 février 1685, t. I, p. 182.

circulaire, entourée d'arcades surmontées de constructions symétriques, où devait être élevé le monument.

D'autre part, le terrain qui allait devenir la place de Vendôme commençait à se dégager et, à l'automne de 1685, Girardon dressait la maquette du piédestal qui devait porter une gigantesque statue équestre de Louis XIV. Partout il n'était question que de statues élevées ou projetées en l'honneur du Grand Roi.

Le duc de Chaulnes venait à Dinan « entouré de la fine fleur des amis de M<sup>me</sup> de Sévigné » : M. de Fieubet, conseiller d'État, commissaire du roi aux États, M. de Lavardin, lieutenant général en Bretagne, M. de Pontchartrain, premier président du Parlement, le duc de Béthune-Charost et le duc de la Trémoille qui allaient présider la noblesse.

Hélas ! que n'avons-nous les charmants récits de la marquise pour nous rendre compte des incidents et des petits côtés de cette grande assemblée ? Les procès-verbaux officiels sont si secs et si froids ! Elle fut sur le point de s'y rendre, elle voulut aller à Dol pour voir, au passage, ses amis de Paris, mais elle n'alla pas jusqu'à Dinan.

« Je revins de mon grand voyage hier au soir, écrit-elle des Rochers le 1<sup>er</sup> août, — le grand voyage c'était le trajet de Vitré à Dol, — je dis adieu à nos gouverneurs — le duc et la duchesse de Chaulnes, — à huit heures du matin, les suppliant de m'excuser *si je les quittais devant que de les avoir vus pendus* <sup>(1)</sup> — c'est-à-dire avant qu'ils fussent aux prises avec les États, — mais qu'ayant dix lieues à faire et eux cinq, — de Dol à Dinan, — je m'ennuierais trop à Dol le reste du jour : ils entrèrent dans mes raisons et me dirent adieu avec des tendresses et des remerciements infinis. Je vous avoue que j'ai été ravie d'avoir fait ce petit voyage en leur honneur ; je leur devais bien cette marque d'amitié pour toutes celles que j'en reçois... M. de Fieubet était arrivé la

(1) MOLIERE, *Le Médecin malgré lui*, acte III, scène IX : Martine à Sganarelle : « Non, je veux demeurer pour t'encourager à la mort et je ne te quitterai point que je ne t'ai vu pendu ».

veille, de sorte que nous eûmes toute la joie qu'on a de se rencontrer dans les pays étrangers. Il me semblait que j'étais à Dol dans un palais d'Atlante<sup>(1)</sup>; tous les noms que je connais tournaient autour de nous sans que nous les visions : Monsieur le premier président (Pontchartrain), M. de la Trémoille, M. de Lavardin, M. d'Harouys, M. de Charost; ils voltigeaient à une lieue ou une heure de nous, mais nous ne pouvions les toucher. Je partis donc le lundi matin...<sup>(2)</sup>. » Quelle jolie esquisse ! Pour une heure, Dol était Paris.

Le retour fut accidenté. M. de Coulanges écrit à M<sup>me</sup> de Grignan, dans la même lettre : « Madame votre mère vous a conté son voyage de Dol, qui a été très heureux, hors qu'elle a versé deux fois dans un étang, et moi avec elle, mais comme je sais parfaitement bien nager, je l'ai tirée d'affaire sans nul accident et même sans être mouillée; ainsi de cette chute ne craignez ni jambe affligée ni rhume quelconque<sup>(3)</sup>. »

#### IV. — LES ÉTATS DE 1685

Les Etats s'ouvrirent à Dinan, le 1<sup>er</sup> août 1685. Evêques, abbés, chanoines, gentilshommes et bourgeois du tiers étaient venus nombreux. L'« église » comptait 29 membres, la noblesse 287, le tiers état 60. Mgr Sébastien de Guémeauc, évêque de Saint-Malo, dans le diocèse duquel se trouvait Dinan, était le président du clergé, la noblesse avait pour chef le duc de la Trémoille, baron de Vitré, et

(1) Palais magique qui avait la singulière vertu de rendre invisibles ceux que l'on y cherchait.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, édit. des Grands Ecrivains, t. VII, p. 432.

(3) Evidemment le bon Coulanges exagère ou plaisante. M<sup>me</sup> de Sévigné a dû suivre la grande route de Dol à Fougères et de Fougères à Vitré. On ne voit pas bien quel étang elle aurait pu rencontrer. Il est probable que cet étang, dans lequel elle a versé deux fois et dont elle est sortie sans être mouillée, était simplement une forte ornière. Et encore, au mois d'août !... (*Lettres de Mme de Sévigné*, édit. des Grands Ecrivains, t. VII, p. 440. Lettre de M. de Coulanges à M<sup>me</sup> de Grignan, 1<sup>er</sup> août 1685.)

le marquis de Charost, baron d'Ancenis; Pierre Bisohan, seigneur du Coudray et de la Chaponnière, alloué lieutenant du siège présidial de Rennes (vice-président du tribunal), présidait le tiers.

Sébastien de Guémadeuc, président des Etats, était un caractère faible, très dévoué au pouvoir; c'est lui que M<sup>me</sup> de Sévigné avait qualifié de « linotte mitrée<sup>(1)</sup>. » Les commissaires ou représentants du roi étaient également nombreux. A côté du duc de Chaulnes, on voyait le marquis de Lavardin, son lieutenant général, Phélypeaux de Pontchartrain, premier président, de Montigny, président à mortier du Parlement, de la Busardaye et de la Touche, vice-présidents de la Chambre des Comptes de Nantes, les deux Huchet de la Bidoyère, père et fils, procureurs généraux du Parlement, de la Tullaye, de la Chambre des Comptes et plusieurs autres.

Comme il arrive souvent, des rivalités ou des animosités personnelles divisaient ces hommes, animés au fond des mêmes sentiments. Ainsi le duc de Chaulnes était au plus mal avec Pontchartrain. Il est inutile de refaire ici le portrait du gouverneur, c'était un esprit très fin, très délié, très habile et très avisé sous une corpulence épaisse et lourde; Pontchartrain était l'« honnête homme », dans toute l'acception de ce mot au XVII<sup>e</sup> siècle, intelligent, connaissant les affaires, « il sait bien les finances, mais il juge encore mieux », disait de lui Spanhem<sup>(2)</sup>. Nommé premier président en 1677, dans un moment difficile, alors que le Parlement en disgrâce venait d'être exilé à Vannes, il avait su conquérir les magistrats bretons par sa réelle valeur, sa bienveillance et son esprit de conciliation. Il devait bientôt être appelé aux fonctions éminentes de contrôleur général, de chancelier et de garde des sceaux.

(1) *Histoire de Bretagne*, par Barthélemy POCQUET, t. V, p. 529, 572; t. VI, p. 161.

(2) *Le Parlement de Bretagne*, par F. SAULNIER, p. 690

Le conseiller d'Etat de Fieubet qui, sans paraître, jouait un rôle important, essayait de réconcilier ces deux hauts personnages. Lui-même était un esprit très distingué, « capable, intègre et appliqué », dit Saint-Simon, parlant bien, séduisant et adroit.

Dès le premier jour, le duc de Chaulnes prononça la harangue habituelle, toute à l'honneur du roi « qui voulait soumettre ses ennemis à une juste obéissance pour établir le repos universel dans son royaume et surtout chercher les moyens de soulager ses peuples... ».

Après lui, Pontchartrain développa le même thème et conclut qu'il « fallait reconnaître les bontés royales par de nouveaux efforts pour lui aider à porter les dépenses que les conjonctures présentes obligent S. M. de continuer. »

Guy de Coëtlogon de Méjusseume, procureur général syndic, répondit au nom des Etats que « l'on devait tout espérer de la bonté du roi, après tant de marques particulières qu'il en avait données à la province », il termina par un éloge dithyrambique du gouverneur <sup>(1)</sup>.

Comme conséquence de ces beaux discours, dès le lendemain le don gratuit de 2 millions 200.000 livres était accordé par acclamation.

Louis XIV, satisfait de cet empressement, remerciait les Etats de leur vote par une lettre officielle : « Vous ne devez pas douter, disait-il, qu'un si grand empressement à vous conformer à nos intentions n'augmente aussi le plaisir que nous aurons à procurer vos avantages. » Le souverain adressait une lettre personnelle aux présidents des ordres et au duc de Chaulnes; dans cette dernière, écrite tout entière de sa main, le roi se félicitait « de la prompte soumission des Etats de Bretagne à ses ordres et du bon exemple que les présidents et les principaux députés de l'église et de la noblesse avaient donné à toute l'assemblée, je vous charge de leur témoigner plus particulièrement combien leur zèle

(1) Arch. d'Ille-et-Vil., C. 2659, Registre des Etats de 1685.

m'est agréable et ce qu'il ajoute à l'affection que j'ai toujours eue pour la province <sup>(1)</sup> ».

#### V. — LE VOTE DE LA STATUE

Cependant le duc de Chaulnes ne perdait pas de vue le projet qu'il avait formé. Dès le 4 août, il en parlait aux autres commissaires. Il était évidemment difficile à ceux-ci de s'y opposer. Pourtant il y eut des objections et des réserves; elles percent visiblement dans les deux lettres très curieuses que Fieubet et Pontchartrain adressent aussitôt au contrôleur général Le Peletier, pour lui rendre compte de l'entretien :

« L'ouverture de cœur de M. de Chaulnes pour M. le premier président a commencé par une proposition que M. de la Feuillade lui avait faite avant de partir, d'engager les États à élever quelque part dans la Bretagne une statue au roi. L'équestre est un peu lourde pour des gens qui ont mangé par avance deux années de leurs fonds; la pédestre ne serait qu'une affaire de vingt-cinq mille livres, et nous croyons tous trois que les États se porteront avec joie à donner au roi cette marque de leur vénération et de leur reconnaissance. Le lieu où il la voudrait mettre serait sur le pont de Nantes. Tout cela, Monsieur, me paraît bien

(1) Arch. d'Ille-et-Vil., C. 2788. La lettre de Louis XIV au duc de Chaulnes est tout entière écrite de sa main et signée par lui, c'est un bel autographe de Louis XIV... autant qu'on peut affirmer qu'une lettre est écrite par Louis XIV car le roi eut près de lui pendant cinquante ans un secrétaire, nommé Rose, qui imitait si parfaitement son écriture et sa signature qu'il est absolument impossible de les distinguer l'une de l'autre. — Louis XIV adressa également une lettre au duc de la Trémoille, président de la noblesse, mais celui-ci l'a emportée, en laissant un reçu qui est aux Archives. Evidemment il tenait à la conserver, ce qui tendrait à prouver qu'elle était bien de la main du roi. — La lettre adressée à l'évêque de Saint-Malo est écrite par un secrétaire qui a cherché à imiter l'écriture du roi. Quant à la lettre officielle adressée aux États, elle est écrite par un commis, signée : *Louis* et contresignée : *Colbert*; mais la signature a dû être faite par « la main du roi », comme presque toutes celles des lettres contresignées. (Voir : *Un Secrétaire de Louis XIV, Toussaint Rose, marquis de Coye*, par M. DE VILLIERS DU TERRAGE, 1891.)

pensé, et c'est à vous à voir si la chose serait agréable au roi<sup>(1)</sup>. »

Le lendemain, 5 août, Pontchartrain écrivit de son côté : « M. le duc de Chaulnes nous fit part hier d'un dessein qu'il avait formé dès Paris et qu'il a mesme déjà entamé par la connaissance qu'il en a donnée au Roy. Ce dessein est de faire élever une statue du Roy en quelque endroit de la province.

» M. de la Feuillade est celui qui lui a inspiré ce dessein, qui se charge de faire faire la statue, qui en a fait sa cour et celle de M. de Chaulnes au Roy. La dépense de la statue ne montera qu'à 25 ou 30.000 livres, à quoi il faudra ajouter les frais de voiture et de la décoration de la place qu'on choisira. La ville de Nantes paroist la plus propre et le pont qu'on fait rétablir paroist un endroit fort avantageux et une occasion très favorable.

» Outre l'autorité de M. de la Feuillade, qu'on nous a cité mille et mille fois, comme un auteur grave et souverain en cette matière, on nous a cité quantité d'intendants, qui, suivant une instruction générale pour tous les intendants du royaume, avaient déjà fait élever de pareilles statues dans quelques provinces. Voilà le plan, l'exécution et les raisons de ce dessein.

» Il nous eust été difficile ou inutile, à M. de Ficubet et à moi, de le combattre, par l'espèce d'engagement où est M. de Chaulnes. Nous l'avons fait convenir néanmoins que *si le roi voulait bien se contenter sur cela de la bonne volonté des Etats, ce serait bien le mieux pour la province*, et que le mérite de M. de Chaulnes auprès du roi n'en serait pas moindre.

» Il dépendra de vous de disposer l'esprit du roi suivant ce que vous croirez le plus convenable. S'il m'estoit permis de parler sur telle manière, *je croirais le second parti bien*

(1) Arch. Nat., G<sup>7</sup> 172. A. DE BOISLISLE, *La place des Victoires et la place de Vendôme*, p. 216.



*meilleur que tout autre, car, outre que la dépense est grande et que tous les avantages que vous procurez à la province s'évanouiront par ces dépenses extraordinaires, il me paroist quelque chose à dire dans la manière dont le projet a été concerté<sup>(1)</sup>. »*

On le voit, même en faisant la part de l'hostilité du premier président pour le duc, au fond, Fieubet et Pontchartrain sont d'accord : ils estiment que le projet de statue va entraîner une dépense énorme et, en somme, inutile; ce dernier pense même que le projet est mal concerté, et que, si le roi voulait s'en tenir à ce témoignage de la bonne volonté des Etats, ce serait le mieux. Mais le maréchal de la Feuillade, l'« inventeur » de la statue de la place des Victoires, s'est déjà vanté du projet auprès du roi, il lui a annoncé que le duc de Chaulnes allait faire élever sa statue en Bretagne. La question n'est plus entière.

L'évêque de Saint-Malo, par contre, adopta l'idée avec enthousiasme, il s'employa à la faire bien accueillir par les membres des Etats, et dès le 6 août 1685, à la séance du matin, il présentait la motion :

« Chacune des provinces du royaume à l'envi s'efforçant de marquer leur zèle et leur respect envers la personne sacrée du monarque par les trophées qu'elles érigent à sa gloire pour en conserver le souvenir à la postérité, imitant en cela les anciens Romains qui par ce moyen ont rendu leurs Césars et les héros de leur temps immortels; il est trop juste de suivre des exemples aussi forts et de donner des marques authentiques de la reconnaissance des Etats au plus grand de tous les rois, Louis XIV, à présent régnant, et lui marquer la soumission respectueuse de ses très humbles sujets, les habitants de la province de Bretagne, présentement assemblés en corps ».

La proposition, appuyée par le duc de la Trémoille, fut adoptée par acclamation et il n'y eut sans doute aucune

(1) *Correspondance des Contrôleurs généraux*, par A. DE BOISLISLE, t. I, n° 197.

observation, du moins le procès-verbal n'en mentionne aucune. Voici la décision des Etats telle que le porte le Registre, il convient de la reproduire textuellement :

« Les dits sieurs des Etats, représentant le général de cette dite province de Bretagne, ont arrêté de supplier Messieurs les commissaires du roi de vouloir faire valoir auprès de Sa Majesté leurs très humbles respects et que, pour lui en faire un adveu général et solennel, ils ont résolu d'ériger à la gloire de son nom, et pour le répandre dans tous les siècles à venir, la statue de Sa Majesté royale en bronze, pour être posée en lieu convenable à cet auguste dépôt.

» La dessination (désignation) duquel lieu, lesdits Etats relaissent à Sa Majesté, qu'ils supplient de nommer la ville où elle souhaite que ladite statue soit posée<sup>(1)</sup>. »

Et pour donner plus de solennité à leur décision, et « marquer l'empressement des trois ordres », les Etats adjoignirent aux trois présidents six députés de chaque ordre pour aller faire part aux commissaires du roi (qui n'entraient jamais dans la salle des Etats) de leur délibération.

Le duc de Chaulnes, enchanté, s'empresse de transmettre la nouvelle à Versailles, Louis XIV fut certainement très satisfait, et sans doute Le Peletier n'osa pas insinuer les sages suggestions de Pontchartrain. Le papier timbré de 1685 ne porte-t-il pas lui-même, entre les deux oriflammes herminées, le soleil de Louis XIV, entouré du mot *Bretagne*?<sup>(2)</sup>.

Dès le 15 août 1685, le roi acceptait l'offre des Etats par la lettre suivante :

« Mon cousin, j'ai vu avec plaisir par votre lettre du 8<sup>e</sup> de ce mois que la proposition faite par l'évêque de Saint-Malo

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 2659. Registre des Etats, — C. 2788. Minute des procès-verbaux.

(2) *Histoire de Bretagne*, par Barthélemy POCQUET, t. V, p. 631.

aux Etats de ma province de Bretagne et appuyée par le duc de la Trémoille, d'élever ma statue dans une des principales villes de ma dite province a été approuvée avec l'acclamation de toute l'assemblée desdits Etats; et je considère cette délibération et toutes les contestations (*sic*) qu'elle a fait naître comme une nouvelle preuve de leur zèle et du bon exemple que vous leur donnez d'une entière application et d'une affection sincère pour tout ce qui peut être de mon service.

» Je ne vous ferai pas aussi attendre longtemps la décision que vous me demandez touchant le lieu où elle doit être posée, ayant choisi pour cet effet ma ville de Nantes, tant à cause du pont où elle pourra être mise avec décence qu'à cause de l'abord considérable de toutes les nations tant par terre que par eau.

» Vous informerez de mes intentions sur ce point l'assemblée desdits Etats. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

» Ecrit à Versailles, le 15 août 1685.

» Signé : LOUIS. Et plus bas : COLBERT ».

Suscription : « A mon cousin le duc de Chaulnes, pair de France, chevalier de mes ordres et gouverneur et mon lieutenant général en Bretagne <sup>(1)</sup>. »

La lettre royale fut lue aux États le 21 août 1685. Ils décident aussitôt qu'elle sera inscrite à leurs registres, ils prennent acte de la décision du roi d'ériger la statue à

(1) L'original de la lettre royale est aux Archives d'Ille-et-Vil., C. 2788. — Inutile de dire que la signature : *Colbert* est celle du marquis de Seignelay, fils aîné du grand Colbert, qui était mort depuis deux ans.

Cette lettre a été plusieurs fois reproduite : *La Commune et la Milice de Nantes*, par C. MELLINET, 1841, t. V, p. 316. — *Antoine Coysevox*, par A. RAMÉ et A. DE MONTAIGLON, Archives de l'Art français, 15 janvier 1858, p. 224. — *Antoine Coysevox*, par Henri JOUIN, 1882, p. 121. — *La place des Victoires et la place de Vendôme*, par A. DE BOISLISLE, p. 217. — Le mot *contestation* a inspiré des doutes; c'est bien celui du texte; il est pris sans doute dans le sens étymologique, du latin *con-testatio*, attestation, témoignage. — Louis XIV connaissait Nantes, où il avait passé six jours, du 1<sup>er</sup> au 6 septembre 1661, lors de l'arrestation de Fouquet.

Nantes, ils remercient le gouverneur d'avoir fait valoir leur zèle auprès de Sa Majesté et lui demandent de vouloir bien, aussitôt après son retour à la cour, prier Sa Majesté de régler la matière dont elle sera faite, sa forme et le prix qu'on y devra employer. Enfin, ils chargent M. d'Harouys, leur trésorier, d'avancer ce qui sera réglé pour les dépenses de cet ouvrage, parce qu'il lui sera fait fonds et des intérêts du jour du payement.

Et comme si l'hommage de la statue n'était pas suffisant, les Etats décidèrent le lendemain, toujours sur la proposition de Mgr de Guémadeuc, de faire peindre le portrait du roi, « de grandeur compétente », afin de l'exposer pendant les tenues au haut de la salle des séances, « pour avoir toujours, sinon la personne réelle, au moins la représentation de Sa Majesté. » Ils prièrent le duc de Chaulnes de se charger de faire exécuter cette œuvre d'art<sup>(1)</sup>.

Ainsi le duc de Chaulnes était arrivé à ses fins. Mais qui peut prévoir l'avenir? Louis XIV devait régner encore pendant trente ans et il ne devait jamais voir sa statue se dresser sur le sol breton!

Cependant le Parlement restait toujours en exil. C'est à peine si les Etats osèrent renouveler timidement leurs réclamations à la fin de la session. Ils chargèrent leurs députés en cour de « supplier Sa Majesté de rétablir le Parlement de Bretagne en la ville de Rennes », et dans leurs remontrances au roi, ils rappellent « les incommodités extrêmes et les pertes considérables que non seulement la ville de Rennes, mais toute la province souffre depuis plus de dix ans par la translation du Parlement à Vannes, ils renouvellent leurs supplications pour son retour à Rennes avec la confiance et l'espérance que leur doivent donner les marques qu'ils ont reçues continuellement de la bonté royale... »

(1) Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C. 2659. Registre des Etats, séance du 22 août 1685.

En marge, le roi fit répondre assez sèchement : « Sa Majesté fera considération<sup>(1)</sup> ».

Et pourtant il semble bien que c'était là au fond le but de toutes ces flatteries. Mais, comme il arrive souvent en politique, la vraie raison des choses est celle qu'on ne dit pas. Tout le monde y pense, et personne n'ose l'articuler tout haut.

Ce fut bien, en effet, l'impression des contemporains.

Le procureur Morel qui a laissé des notes si curieuses sur les émeutes de Rennes, lors de la révolte du papier timbré en 1675, écrit dans son journal ces lignes suggestives : « Les Etats de la province firent ce monument pour apaiser Louis XIV et procurer le retour du Parlement... On est porté à croire que ce monument fut exigé tacitement<sup>(2)</sup> ». Ce fut évidemment l'opinion du public qui ne connaissait pas « les dessous » de l'affaire et ne voyait que le résultat indiqué par le bon sens.

Il est certain, notamment, qu'il n'y eut dans l'esprit des promoteurs du projet ni dans celui des Etats aucune idée agressive contre les protestants, ni aucune allusion — par avance — à la révocation de l'édit fameux que le roi Henri IV avait voulu signer à Nantes parce que la Bretagne avait été la province la plus longtemps agitée par les troubles de la Ligue.

En proposant d'élever une statue à Louis XIV, le but inavoué des courtisans était de se faire valoir, de se concilier la faveur royale, source de tous les honneurs et de tous les profits; le but très légitime des Bretons avait été de provoquer une mesure réparatrice utile au pays.

Ce but ne fut pas atteint. Cette mesure se fit attendre encore pendant quatre ans et il fallut que la province consentit de nouveaux et lourds sacrifices pour l'obtenir.

(1) Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C. 2659. Registre des Etats de 1685.

(2) Arch. dép. d'Ille-et-Vil. *Relation* (manuscrite) de la sédition arrivée à Rennes en 1675 au sujet du tabac et du papier timbré, série F, Fonds de la Bigne.

La guerre de la Ligue d'Augsbourg avait aggravé la situation financière et entraîné d'énormes dépenses; il fallait trouver des ressources : on demanda aux compagnies judiciaires de créer des charges nouvelles, dont le prix d'achat était en réalité une avance faite au Trésor. Le Parlement de Bretagne accepta de verser 200.000 livres pour « augmentations de gages » et création d'un office de président et de six charges nouvelles de conseillers. De son côté, la ville de Rennes souscrivit aux emprunts pour 500.000 livres. Tant de générosité méritait une récompense : par un édit du 21 novembre 1689, le roi rappela le Parlement à Rennes; celui-ci reprit ses audiences, le 1<sup>er</sup> février 1690, dans la capitale qui l'avait vu partir avec tant de regrets, quinze ans auparavant.

VI. — STATUES ÉLEVÉES PAR DES PARTICULIERS.  
L'INSCRIPTION DE L'HOTEL DU MOLANT, A RENNES.

Ce fut alors une allégresse générale, et, malgré les soucis de la guerre recommencée, les Bretons éprouvèrent pour le Grand Roi, qui avait fait la France si glorieuse, un sentiment d'admiration, de reconnaissance que plusieurs voulurent même traduire par des actes afin d'en perpétuer le souvenir.

Ce sont ces idées qui animaient le grand jurisconsulte, Pierre Hévin, quand il érigeait au-dessus de la porte d'entrée du bel hôtel qu'il avait construit à Rennes, sur la place des Lices, le buste du roi et l'inscription laudative que l'on y voit encore. Lui-même nous révèle les mobiles et les impressions qui l'ont déterminé : « Quand je considère la suite continuelle de tant de victoires et de trophées de Louis le Grand dans toutes les parties du monde et tant de chefs-d'œuvre de sa surprenante sagesse royale, de sa piété, de sa justice et de sa prudence, je connais très évidemment qu'il a su et sait faire plus de miracles que tous ses sujets n'en avaient pu même penser. Obligé par tant de considé-

rations au culte que je dois à Sa Majesté, j'ai tâché d'en laisser des marques à ma famille;... des marques qui apprirent à ceux qui posséderont ma maison, que j'ai eu l'honneur de vivre sous le plus Auguste Empereur du monde<sup>(1)</sup>...»

Evidemment il faut faire la part de la phraséologie du temps, chaque époque a la sienne, — qui ne vaut pas mieux que la précédente, — mais il n'est pas juste de dire que « le style d'Hévin — le pur style Louis XIV des dédicaces, emphatiquement adulateur, — est à faire pâlir de jalousie les professionnels de Versailles. Ceux-ci bientôt n'auraient plus rien à envier aux courtisans de province, que le désintéressement<sup>(2)</sup> ».

Il faut voir la vérité objective et se mettre à la place des Français de cette époque. En somme, ils éprouvaient pour Louis XIV les sentiments qu'ils ont ressentis plus tard pour Napoléon, en 1802, après la paix d'Amiens, ou pour M. Clémenceau, après l'armistice de novembre 1918. Certes, ils n'avaient pas la même mentalité que les hommes de notre temps. Pour eux, le roi c'était la France, le roi incarnait la nation et Louis XIV avait donné à la France plus de gloire qu'aucun des souverains qui l'avaient précédé : gloire des armes, gloire des lettres, gloire des arts, jamais tant d'hommes de génie n'avaient brillé d'un si vif éclat, la France dominait de sa grandeur incomparable toutes les nations du monde. Les Français d'alors le comprenaient, ils le sentaient, ils en étaient reconnaissants au souverain qui avait réalisé et qui personnifiait la grandeur du pays.

Pierre Hévin n'habita jamais l'hôtel grandiose qu'il avait fait construire et qui a gardé le nom de son gendre René du Boberil du Molant<sup>(3)</sup>; mais il était fier de l'avoir vu choisi

(1) Sur les inscriptions qui accompagnent le buste de Sa Majesté, note de HÉVIN. — *Pierre Hévin*, documents pour sa biographie, par A. DE LA BORDERIE. (Mémoires de la Société Archéol. d'Ille-et-Vil., t. XV, 1881, p. 127.)

(2) *Rennes au XVII<sup>e</sup> Siècle. La Maison de Pierre Hévin, dite « Hôtel du Molant »*, par Georges MARTIN. (Mémoires de la Société Archéol. d'Ille-et-Vil., t. XLI, 1912.)

(3) L'hôtel existe encore, place des Lices, n° 34, à Rennes.

pour servir de demeure au premier intendant de Bretagne, M. de Pomereu, qui y reçut plusieurs fois M<sup>me</sup> de Sévigné, le duc et la duchesse de Chaulnes <sup>(1)</sup>.

C'est à cette époque, en 1689, qu'il fit graver l'inscription fameuse. Elle a été déjà reproduite, mais elle doit trouver sa place dans une étude consacrée aux monuments élevés à la gloire de Louis XIV.

Dans le trumeau placé au-dessus de la porte d'entrée, un grand médaillon ovale contient un buste de Louis XIV doré; de chaque côté, trois médaillons plus petits, superposés, rappellent les victoires du roi, dans le dernier, Louis XIV tend la main à la ville de Rennes, figurée par une femme prosternée, « pour la relever de terre », et porte cette devise : *Augusto restitutori Rhedonum* et au-dessous la date de MDCXIC. C'est évidemment une allusion au retour du Parlement accordé par le roi en cette année.

Sous les médaillons, cette dédicace, en capitales romaines :  
**LODOICO MAGNO GALLIARUM ET NAVARRAE REGI**  
 et au-dessous l'inscription gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre noir :

LODOICO MAGNO, GALLIARUM ET NAVARRÆ REGI,  
 INTER MONARCHOS MAXIMO,  
 INTER BELLATORES HEROI, INTER AVGVSTOS OPTIMO,  
 CATHOLICÆ RELIGIONIS ASSERTORI FORTISSIMO  
 HÆRESEOSQVE PROFLIGATORI :  
 IMPERII OCCIDENTIS AD ARRABONEM CONTRA TVRCOS VINDICI  
 RHENANI TRACTVS, IPSIVSQUE RHENI DOMATORI,  
 GERMANICO, BATAVIO, BELGICO, HISPANICO,  
 AVSTRASICO, SEQVANICO, ITALICO,  
 ASIATICO, AMERICANO, AFRICANO  
 VICTORI CLEMENTISSIMO  
 CVIVS INVICTA VIRTVS SOLA PIETATE SVPERATA EST :  
 HEUINUS I. C. EX SYNDICO VRBIS DICATISSIMUS  
 NUMINI MAIESTATIQVE EIVS  
 D. D. AN I. C. MDCXIC.

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, édit. des Grands Ecrivains, t. IX, p. 128. Lettre du 20 juillet 1689.



Il faut donner aussi la traduction qu'Hévin voulut faire lui-même : « Les inscriptions latines donnant, dit-il, aux personnes qui n'entendent pas cette langue la curiosité d'apprendre en la nôtre mon dessein, je les veux satisfaire. »

A la gloire de Louis le Grand, roi de France et de Navarre,  
 Entre tous les monarques le plus grand,  
 Entre les conquérants le héros, entre les Augustes le meilleur,  
 Généreux Défenseur de la religion catholique  
 Et destructeur de l'hérésie  
 Protecteur de l'Empire d'Occident à la journée du Rab  
 Contre les Turcs  
 Vainqueur du pays du Rhin et du Rhin même,  
 De l'Allemagne, de la Hollande, de la Flandre, de l'Espagne,  
 De la Lorraine, de la Franche-Comté, de l'Italie;  
 En Asie, en Amérique, en Afrique,  
 Vainqueur très clément,  
 Dont la force invaincue n'a cédé qu'à la seule piété :  
 P. Hévin, Avocat et ancien Syndic de la Ville, très dévoué  
 A sa pleine puissance et Majesté  
 A dédié cette marque de son culte, l'an de J.-C. 1689 (1).

On remarquera l'allusion à la révocation de l'édit de Nantes; *hæreseos profligatori*; il est certain que cet acte fut impolitique et regrettable, mais il est non moins certain « qu'aucun acte du règne de Louis XIV ne fut aussi populaire que celui-là (2). » Nous en trouvons là une nouvelle preuve.

#### VII. — LA STATUE DU PLESSIX-BOTHEREL

Hévin ne fut pas le seul. A sept lieues de Rennes, en pleine campagne, un châtelain, mû par les mêmes sentiments, eut l'idée d'élever dans son parc un monument au roi

(1) L'inscription existe encore, mais le buste de Louis XIV a été refait, et la plaque de marbre, sur laquelle étaient gravées les lettres, remplacée par un panneau de bois. Les six médaillons paraissent être restés intacts depuis plus de deux siècles. (*Le Vieux Rennes*, par Paul BANÉAT, p. 280.)

(2) *Histoire de l'Europe et de la France*, par Marcel MARION, 1901, p. 256.

Louis XIV. Le château du Plessix-Botherel, situé dans la paroisse de la Chapelle-du-Loû, est une belle demeure de l'époque de Louis XIII, entourée de vastes jardins, de bois et de prairies<sup>(1)</sup>.

François de Botherel qui l'habitait en 1685, était un gentilhomme intelligent, à l'esprit ouvert, ami des lettres, il avait parcouru une grande partie de l'Europe. Ayant assisté aux États de 1685, il fut certainement mêlé aux pourparlers qui aboutirent au vote de la statue, car il fut l'un des six membres de l'ordre de la noblesse désignés pour aller faire part au duc de Chaulnes de la décision de l'Assemblée. C'est sans doute ce qui lui donna la pensée d'élever lui-même dans son parc un monument à la gloire du Grand Roi.

Il le fit avec un luxe qui attira l'attention des contemporains et qui doit lui mériter les souvenirs de l'histoire. Le *Mercure de France*, le grand journal de Paris, ne dédaigna pas d'en publier une longue description qui contient sur ce sujet des détails pleins de saveur<sup>(2)</sup>.

« Un gentilhomme breton a voulu rendre hommage à la gloire de Louis XIV en faisant élever le buste du Roy dans une des plus agréables places de la province, qu'il a faite dans le centre de son avenue, vis-à-vis la face de sa maison qui répond à celle de sa paroisse. Cette maison (le Plessix-Botherel) est dans l'évesché de Saint-Malo. Ses jardins, ses statues, ses bois, ses eaux, son orangerie, sa basse-cour, le dedans et la propreté de ses meubles la rendent une des plus agréables du pays. Le plus grand agrément qui s'y trouve est cette grande avenue plantée de chesnes, de

(1) La Chapelle-du-Loû, canton de Montauban-de-Bretagne, arrondissement de Montfort-sur-Meu (Ile-et-Vilaine). — M. le comte de Botherel, propriétaire actuel du château du Plessix-Botherel, m'a donné d'intéressantes indications dont je le remercie vivement. Un plan de 1777, que M. de Botherel a bien voulu me communiquer, montre le profil exact des avenues et du rond-point où était placée la statue.

(2) *Mercure de France*, novembre 1695, p. 158-178.

chatasgners et de marronniers d'Inde qui répond du château à son bourg et il y a une lieue de France. »

En effet, M. du Plessix-Botherel avait fait planter une superbe avenue, longue de trois kilomètres, absolument en ligne droite, allant du château, au nord, vers le bourg de Landujan (qui n'est pas la paroisse du château). Le centre de cette avenue est aujourd'hui un chemin vicinal, il est encore bordé de chaque côté par une large bande de terre, appartenant à M. de Botherel, plantée d'arbres en ligne droite. Le rond-point a été détruit, seule une des avenues perpendiculaires à celle de Landujan existe. Mais reprenons la relation du *Mercur* :

« Au milieu de cette avenue, qui est croisée par une autre, est une grande pelouse vague dans une élévation qui donne la vue en même temps du bourg et de la maison. Elle se termine aux deux extrémités par des bois naissans, plantés en allées, qui les bordent à droite et à gauche.

» Au milieu de cette place, que l'avenue sépare en deux parties égales, il y a un rond-point, fait à peu près sur le modèle de celui du Cours de la Reine, à double rang d'arbres, revêtu au dedans de gazons qui servent de siège et qui forment une espèce de berceau où 4 à 500 personnes peuvent se seoir aisément.

» C'est dans le centre de cette élévation agréable, d'où l'on découvre une vue charmante de tous côtés, qu'on a élevé le buste du Roy, qui est de bronze, proportionné au lieu qu'il occupe et fait par un élève de M. Le Brun, tout-à-fait ressemblant à Sa Majesté<sup>(1)</sup>. Il est sur un socle de porphyre, soutenu par un piédestal de six pieds de haut. On y monte par trois rangs de marches qui font face aux quatre coins. Dans chaque face du piédestal, on lit, sur quatre grandes plaques de marbre noir, les inscriptions suivantes en gros caractères d'or :

(1) Le Brun, le grand peintre de l'époque de Louis XIV, premier peintre du roi.

A LA POSTÉRITÉ  
 LA PLACE DES VICTOIRES, ÉRIGÉE A LA GLOIRE  
 PERPÉTUELLE DU RÈGNE TRIOMPHANT DE  
 LOUIS LE GRAND

Qui a commencé de vaincre aussitôt qu'il a  
 commencé de régner ;  
 Qui par sa clémence a rendu la tranquillité à la  
 France, et, par sa bonté, veut donner la paix à l'Europe ;  
 Qui, par sa sagesse a rétabli l'ordre dans la police,  
 dans les Finances et dans les Loix ;  
 Qui, par sa piété, a réuni ses sujets dévoyés  
 dans le sein de l'Eglise romaine, se trouve  
 aujourd'hui le seul défenseur des autels,  
 et l'unique asile des Rois opprimés ;  
 Qui, par sa vertu et sa conduite, résiste à  
 toutes les forces de l'Europe, liguées injustement  
 contre luy ;  
 Que le nombre de ses années égale celui de ses  
 victoires et que le bonheur de son Empire fasse  
 la félicité de tous les peuples.

Ce sont les vœux de son très humble,  
 très obéissant et très fidelle serviteur et  
 sujet, FRANÇOIS DE BOTEREL.

De l'autre côté, dans la seconde plaque, on lit ces vers :

Rétablir les autels, réformer la justice,  
 Mettre les ennemis au rang de ses sujets,  
 Corriger les abus et châtier le vice,  
 Au milieu de la Guerre entretenir la Paix,  
 Au bien de l'Univers sacrifier sa gloire,  
 Et faire tout trembler quand tout est en repos,  
 C'est de Louis le Grand la véritable histoire.  
 Peut-on, en moins de traits, peindre un si grand Héros ?

Dans la troisième plaque, de droite, il y a :

Regi, religionis Conservatori,  
 Et Justitiæ Defensori.

Dans la quatrième, de la gauche :

Regi, regum oppressorum Defensori,  
Et impii fœderis Augustonensis Domitori.

» Ce buste est fermé par une balustrade carrée, autour de laquelle il y a douze vases à feu qui jettent des flammes à la gloire de Louis le Grand. Aux quatre coins de ce rond, on voit quatre grandes statues de Taillebourg <sup>(1)</sup>, travaillées dans la dernière perfection de l'art, qui regardent le buste du roy. Elles sont élevées chacune sur un piédestal, au milieu duquel il y a quatre plaques de marbre noir, où sont gravés, dans chacune, quatre vers latins, en lettres d'or, qui marquent leur caractère. La première représente la *Religion*, la seconde, la *Justice*, la troisième, la *Victoire* et la quatrième, la *Renommée*.

» C'est elle qui doit publier par toute la terre la piété de ce monarque, sa justice et ses triomphes. Voici les vers qui sont dans la plaque où elle parle :

Jam non sufficio, Lodoix, volitare per orbem,  
Et populis laudes enumerare tuas;  
Magna quidem de te celebros, majora patrasti,  
Sunt mea, sunt factis dicta minora tuis.

» M. du Plessix-Botherel est un gentilhomme de mérite qui aime les belles-lettres, il a voyagé dans la plus grande partie de l'Europe et préfère la vie douce et solitaire de son aimable campagne à la vie tumultueuse de la ville. Il n'épargne rien pour l'éducation de sa famille. Son aîné, qui avait autant de sagesse que d'érudition, lui a été enlevé par le coup le plus cruel qui puisse arriver dans la vie. Son cadet, qu'on nommait auparavant le chevalier du Plessix-Botherel, et qui est présentement le seul garçon qui lui reste, a esté à la mer depuis l'âge de 12 ans, où il entra

(1) Pierre de Taillebourg (Charenté-Inférieure).

d'abord en qualité de garde-marine. Il fut fait enseigne de vaisseau à la promotion de 1691, à l'âge de 17 ans<sup>(1)</sup>... »

On a remarqué dans ces curieuses inscriptions les allusions aux événements contemporains : le rétablissement de l'unité religieuse, la protection accordée à Jacques II d'Angleterre, et la ligue d'Augsbourg, odieuse coalition, « *impii jœderis* ».

Le monument élevé par M. de Botherel à la gloire de Louis XIV n'existe plus, les statues ont disparu, mais le souvenir s'en est perpétué dans le pays et il reste l'un des plus expressifs témoignages des sentiments d'admiration des Français à l'égard du Grand Roi<sup>(2)</sup>.

#### VIII. — LA STATUE DE GUINGAMP

Beaucoup plus tard, en 1755, les échevins de la ville de Guingamp, ayant résolu de restaurer l'Hôtel de Ville, décidèrent de placer les armoiries de l'intendant Le Bret, « comme un gage de la reconnaissance publique », en face de celles de la ville, « au-dessus des ornements destinés à accompagner l'estampe représentative de la statue de Louis XIV, érigée par les Etats de cette province. »

Et le plan décoratif de la salle des séances porte que « la cheminée de marbre blanc sera surmontée d'une boiserie enrichie d'élégants rinceaux, au milieu desquels sera placée la copie de la statue du roi<sup>(3)</sup>. »

Ces diverses manifestations émanent de la même inspiration et sont la preuve des sentiments des hommes de cette

(1) *Mercur de France*, novembre 1695, p. 158-178.

(2) *Mémoire pour messire René-Jean de Botherel, seigneur du Plessix-Botheret, contre messire Guy-Marie Aubert, seigneur du Loû*. (Imp. Vve F. Vatar, 1785, p. 110-111.) — Voir aussi : *La place des Victoires et la place de Vendôme*, par A. DE BOISLISLE, p. 257. — *La seigneurie de Montauban et ses premiers seigneurs*, par A. DE LA BORDERIE et L. DE VILLERS. (Mémoires de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine, t. XXIV, 1895, p. 278.)

(3) *Maison Le Bret. Généalogie*, par le comte CARDIN LE BRET, p. 86, 87. — L'Hôtel de Ville du XVIII<sup>e</sup> siècle a été démoli et sur son emplacement a été bâti le tribunal actuel.

époque. Les étrangers eux-mêmes les éprouvent, tous s'inclinent devant la prééminence incontestée du monarque français. « L'histoire des dynastes tudesques, parallèles à Louis XIV, paraphrase à merveille la sienne, en en faisant mieux ressortir l'aborigène beauté. Copier le roi de France, tel était l'unique souci de ces princes allemands de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. S'attacher les artistes ou les élèves des artistes qui avaient travaillé pour lui fut le moyen dont ils usèrent le plus communément <sup>(1)</sup>.

IX. -- LE CHOIX DU STATUAIRE. -- ANTOINE COYSEVOX

Si ces sentiments d'admiration animaient les provinces, ils étaient encore bien plus forts à Paris, à l'ombre du Grand Roi, dans le rayonnement de la Cour. Aussi, quand le duc de Chaulnes revint à Versailles, après la clôture des Etats de 1685, il ne tarda pas à se mettre à l'œuvre pour réaliser la décision qu'il avait été si heureux d'obtenir. Justement c'était le moment où les statues, érigées à la gloire du roi, étaient l'objet de tous les entretiens, à la cour et à la ville.

Le 28 mars 1686, avait lieu « la dédicace » de celle de la place des Victoires, cette place étant encore « à peine dessinée par des murs sortant de terre et ornée de décorations fictives en stuc, en plâtre ou en toile ». Ce jour fut le triomphe du maréchal de la Feuillade.

Le régiment des gardes françaises, dont il était colonel, entourait le monument. Le roi se fit représenter par « Monseigneur »; le Parlement n'assista pas à la cérémonie, ni les ambassadeurs du royaume de Siam, en ce moment à Paris. La ville de Paris, avec son gouverneur et son prévôt des marchands, eut tous les honneurs de la fête.

Au signal donné par Monseigneur le Dauphin, la statue fut découverte, au bruit des fanfares et des décharges d'ar-

(1) *Kœnigsmark*, par Pierre BENOIT, p. 111.

tillerie et les hauts dignitaires défilèrent devant elle en saluant profondément.

Le monument était l'œuvre de Martin Desjardins, (sculpteur hollandais qui avait francisé son nom de *Van den Bogaert* en Desjardins), il formait un véritable groupe, la statue du roi était en bronze, et fut plus tard complètement dorée, il était représenté debout, vêtu des habits du sacre, foulant aux pieds un Cerbère, symbole de la Triple Alliance vaincue; derrière lui une Victoire, de grandeur colossale, s'élançant d'un globe, élevait de la main droite une couronne de laurier, destinée au monarque, tandis que sa main gauche s'abaissait chargée de palmes. Aux quatre angles du piédestal, des captifs enchainés, hauts de onze pieds, symbolisaient les peuples vaincus. Sur les faces, des bas-reliefs et des inscriptions latines et françaises rappelant les victoires de Louis XIV et la destruction de l'hérésie; devant, sous les pieds du roi, ces deux seuls mots : VIRO IMMORTALI. Toutes ces figures formaient un ensemble qui parut aux contemporains un peu touffu et un peu chargé<sup>(1)</sup>.

D'autre part, les travaux de la place, qui devait devenir la place Vendôme, avançaient lentement, la mort subite de Louvois les arrêta durant plusieurs années, et la statue équestre dont Girardon avait préparé le modèle ne fut fondue qu'en 1692.

Louis XIV étant allé à Notre-Dame remercier Dieu de sa guérison, le 30 janvier 1687, se rendit à la place des Victoires, il examina longuement la statue, les captifs et les bas-reliefs et s'en montra fort satisfait; il alla le même jour visiter les travaux de la place Vendôme. C'est ce que La Fontaine relate dans une Epître à M. Simon, de Troyes, sur son compatriote Girardon :

(1) *Mercur de France*, avril 1686, p. 250-309. — *Mémoires du marquis de Sourches*, t. I, p. 182, 369. — *Traité des Statues*, 1688, p. 207, 419. — *La place des Victoires et la place de Vendôme*, par A. DE BOISLISLE, p. 54, 58, 68. — *Nouvelle Description de la Ville de Paris*, par Germain BRICE, édit. de 1701, t. I, p. 171.



« Du roi l'on vint à la statue;  
De la statue on prit sujet  
D'examiner la place, et cet autre projet  
Où l'image du prince est encore attendue.  
Il faut du temps : le temps a part  
A tous les chefs-d'œuvre de l'art.  
La reine des cités, dans sa vaste étendue,  
N'aura rien qui ne cède à ce double ornement :  
L'équestre en est encore à son commencement ;  
La pédestre, à la fin, le monarque l'a vue.  
Desjardins, il faut l'avouer,  
Mérite, par cette œuvre, une éternelle gloire<sup>(1)</sup>. »

C'est dans cette atmosphère, tout imprégnée de flatterie, dans ce milieu élevé, où gentilshommes, grandes dames et artistes ne s'entretenaient que des monuments destinés à perpétuer la gloire du roi, qu'arrivèrent, au début de l'année 1686, le gouverneur de Bretagne et les députés en cour délégués par les Etats. Eux aussi étaient chargés d'ériger une statue au souverain. Et ils avaient à choisir le sculpteur qui aurait à exécuter cette œuvre magnifique, mais délicate et difficile. Les maîtres ne manquaient pas. Une pléiade d'artistes de premier ordre entourait la cour, groupés autour de Le Brun, premier peintre du roi et chef de l'École française du XVII<sup>e</sup> siècle.

Parmi les sculpteurs, Michel Anguier, Martin Desjardins, Girardon, Puget, Coysevox, les Coustou avaient dès lors conquis la célébrité, leurs œuvres remplissaient Versailles et Paris, elles faisaient l'admiration des contemporains, elles font encore la nôtre. Le plus illustre d'entre eux est peut-être Coysevox. Antoine Coysevox, né à Lyon, où son père, d'origine espagnole, était menuisier, avait alors 45 ans, il était dans la force de l'âge et dans tout l'éclat de son talent. Marié et père de nombreux enfants, c'était un excellent chef de famille, il aida même et dirigea les débuts de

(1) *Œuvres de La Fontaine*, édit. des Grands Ecrivains, par Henri REGNIER, t. IX, p. 366.

ses neveux, Nicolas et Guillaume Coustou qui devaient le continuer et peut-être le dépasser un jour. Doué d'un naturel aimable et bon, il paraît avoir accepté sans heurts la direction souvent autoritaire de Le Brun et de Mansart; après avoir été le protégé de Colbert, il sut se maintenir en bons termes avec Louvois. Sa franchise, son aménité, un caractère égal et doux lui conciliaient l'estime et l'affection de ses pairs, Louis XIV lui témoigna toujours une particulière bienveillance<sup>(1)</sup>.

Coysevox aimait et comprenait la nature, il a composé également, d'après l'antique, des œuvres qui sont restées fameuses, notamment les statues de *Castor et Pollux*, la *Vénus de Médicis*. Mais, c'est surtout dans l'art décoratif qu'il s'est montré un maître incomparable. Pendant vingt ans, de 1677 à 1697, il a travaillé à l'ornementation du palais de Versailles; il serait impossible d'indiquer ici tous les motifs de décoration qu'il a fouillés de son ciseau si fin, si délicat et si sobre. Les *Comptes des Bâtimens du roi* sont remplis du détail de ses travaux et son nom y revient presque à chaque page<sup>(2)</sup>.

C'est lui notamment qui a sculpté les motifs merveilleux, trophées, chapiteaux et pilastres, qui ornent la Galerie des Glaces, cette salle grandiose qui a servi de cadre à tant d'événements historiques, dont le plus récent est la signature du traité de paix du 28 juin 1919. Et l'on doit croire que les œuvres de Coysevox n'ont rien perdu de leur valeur, car dans une vente publique qui a eu lieu à Paris, le 19 juin 1919, deux statuette en bronze patiné, *Bacchus* et *Cérès*, de l'époque de Louis XIV, attribuées au fondeur Keller, d'après Coysevox, ont atteint le prix respectable de 103.000 francs.

C'est surtout dans la reproduction de la figure humaine que le grand artiste a excellé; il savait saisir les traits du modèle pour les transposer et les faire revivre; on peut dire

(1) *Antoine Coizevox*, par Henri JOUIN, 1883, p. 36.

(2) *Comptes des Bâtimens du roi sous le règne de Louis XIV*, par Jules QUIPFREY, t. I, II, III, IV, *passim*.

qu'il a été l'un des historiens du grand siècle dans le marbre et dans le bronze<sup>(1)</sup> : Louis XIV, le grand Dauphin, Condé, la duchesse de Bourgogne, Turenne, Villars, Vauban, Colbert, Bossuet, Le Nôtre, Le Brun, Coyvel, Mansart, Girardon ont été sculptés par lui; il a fait son propre portrait qui est encore au Musée du Louvre. Beaucoup de ces chefs-d'œuvre, hélas! ont disparu ou ont été détruits, mais ceux qui subsistent suffisent pour lui assurer l'immortalité<sup>(2)</sup>.

Coysevox était alors à l'apogée de sa gloire. Aussi les députés des Etats n'hésitèrent pas, ils pensèrent que l'hommage de la Bretagne exigeait une œuvre de premier ordre, ils s'adressèrent au plus grand artiste de l'époque. Un marché fut passé entre le sculpteur et les représentants des Etats, qui étaient Mgr de Baglion, évêque de Tréguier, le marquis de Béthune-Charost et Pierre Dondel, sénéchal de Vannes.

Hélas! le célèbre artiste ne pouvait prévoir que ce monument serait pour lui, pendant trente-cinq années, une source d'ennuis, de déceptions et de soucis, et que lui non plus ne verrait jamais son œuvre érigée sur la terre bretonne!

Nous ne possédons pas malheureusement le texte de ce traité, qui fut signé devant M<sup>e</sup> Savalète, notaire à Paris, le 9 juin 1686, il eût été fort intéressant, mais il n'est pas conservé dans les Archives des Etats; on le trouve seulement mentionné, d'une façon très nette, dans un contrat postérieur, passé pour le piédestal de la statue.

#### X. — LA FONTE DE LA STATUE

Coysevox se mit aussitôt au travail, il était laborieux et méthodique, il avança rapidement. Pour la « figure du roi »

(1) *Antoine Coysevox*, par Henri JOUIN, p. 61.

(2) Il y a au Louvre une salle Coysevox, dans laquelle ont été réunies la plupart de ses œuvres encore subsistantes.

il n'avait pas besoin de longues recherches, il l'avait modelée bien souvent; il se décida pour le costume romain, qui était alors la tenue presque obligatoire pour les statues héroïques.

Quant au cheval, il en fit l'objet d'études minutieuses et savantes. Fermelhuis, qui fut son médecin et son ami, donne sur ce point des détails très curieux : « On reconnaîtra les soins assidus, dit-il, que Coysevox prenait pour découvrir les beautés de la nature dans les prodigieuses études qu'il fit pour la figure en bronze du roi Louis XIV, qui lui fut ordonnée, en 1686, pour les Etats de Bretagne. Il eut attention non seulement de se faire amener seize ou dix-sept des plus beaux chevaux des écuries du roi, pour réunir dans le sien les beautés qui se trouvaient dispersées entre eux; mais plusieurs des plus habiles écuyers m'ont rendu témoignage qu'il les avait consultés plusieurs fois pour profiter de leurs avis, tant sur les plus beaux mouvements des chevaux que sur les attitudes les plus nobles de ceux qui les montent, car il était docile avec beaucoup de lumières. Il poussa encore plus loin cette étude par la dissection de plusieurs parties de chevaux pour y développer les ressorts des os et des muscles, afin de ne rien produire qui ne fût fondé sur des principes certains <sup>(1)</sup> ».

Une fois le modèle établi en plâtre, — et c'est là l'œuvre vraiment géniale de l'artiste, — il faut le transposer en bronze. On sait quels sont les procédés habituels de cette opération toujours pleine de risques.

On place le modèle fait par l'artiste dans une couche ou lit de sable spécial; on foule le sable contre le modèle au doigt, ou à l'aide du fouloir et du maillet. On obtient ainsi une enveloppe minutieusement exacte; c'est la *chape*. Mais, si le bronze était coulé en plein dans cette enveloppe, on aurait une masse trop lourde et intransportable, alors on établit au milieu de la chape une forme en sable poreux pour assurer le vide, selon l'épaisseur que l'on veut donner

(1) *Eloge de Coysevox*, par FERMEHUIS, Paris, 1721, p. 12.

au métal, c'est le *noyau*. On coule ensuite le métal en fusion par un trou de l'enveloppe, c'est la *coulée*. La pièce coulée, il faut procéder à la *ciseture*, enlever toutes les bavures et scories, ensuite au montage et à l'application de la *patine*, sorte de vernis uniforme.

Le bronze des statues est un alliage spécial de cuivre, d'étain, de zinc et de plomb qui doit être savamment étudié pour donner un produit d'une dureté inaltérable, et en même temps d'une très grande finesse de grain, alliage qui puisse résister indéfiniment aux pires intempéries et à l'action oxydante de l'air.

On conçoit que toutes ces opérations exigent une technique savante presque aussi remarquable que le génie de l'auteur qui a conçu l'œuvre. Louvois créa à l' Arsenal des fonderies de bronze; c'est là que furent fondues presque toutes les statues des règnes de Louis XIV et de Louis XV, sous l'habile direction des frères Keller qui firent faire de grands progrès à l'art de la statuaire.

Nous ne possédons pas de détails sur le travail du sculpteur et des fondeurs, il dut avancer très vite; peut-être la statue, commandée le 9 juin 1686, était-elle déjà fondue à la fin d'octobre 1687<sup>(1)</sup>. En effet, les Etats réunis à cette date, à Saint-Brieuc, votèrent tous les fonds « qui seraient jugés nécessaires, tant pour les frais de transport de Paris à Nantes, que pour la construction du piédestal et la pose de la statue », et l'on trouve au budget, arrêté le 22 octobre 1687, l'ordonnancement des deux paiements faits à Coysevox en exécution du marché passé précédemment :

DE LA DÉPENSE ORDINAIRE. Chapitre II. — Pour les paiements avancés sur le marché de la statue du roi : 23.200 livres qui seront payées comptant.

DE LA DÉPENSE EXTRAORDINAIRE. Chapitre II. — Pour reste de 90.000 livres, à quoi a été convenu pour la statue

(1) Cependant Huguet dit au bas de son dessin que la statue a été exécutée en 1690. On ne peut donner de précisions sur ce point.

du roi : 66.800 livres payables pendant les années 1688 et 1689 (1).

Ces chiffres nous révèlent le prix principal convenu avec le maître sculpteur dans le marché du 9 juin 1686 : 90.000 livres. Ce n'était pas exagéré.

D'autres indices prouvent d'ailleurs que le travail fut exécuté rapidement. D'abord les *Mémoires inédits des académiciens* nous apprennent que cette statue équestre « fut la première fondue du règne du roi (2). » Nous savons qu'elle le fut avant le 31 décembre 1692, jour où fut coulée la statue équestre de la place Vendôme, à laquelle Girardon travaillait depuis huit ans. Celle-ci fut fondue d'un seul jet, au lieu que celle de Coysevox l'avait été en deux parties. Ce tour de force est resté célèbre dans les annales de l'art de la statuaire comme la plus belle fonte qu'ait faite Keller, qui y avait employé six années de préparatifs et de recherches.

Aucune coulée, pas même celle de la statue équestre exécutée tout récemment par Coysevox, pour les États de Bretagne, n'avait approché de l'opération extraordinaire qu'exigeaient les dimensions du modèle de Girardon. Elle se fit le 31 décembre 1692, sous la surveillance de l'architecte Robert de Cotte, beau-frère de Mansart, et elle réussit merveilleusement. Le moule absorba 83.652 livres de métal, cheval et cavalier furent obtenus d'un seul jet; et la fusion fut si heureuse que, quelques jours après, Keller eut la satisfaction de reconnaître, en développant la figure, que rien n'avait manqué dans l'action violente de la fonte, tout avait coulé si juste et pris si à propos, même dans les parties les plus saillantes et les plus éloignées, que l'on n'eut autre chose à faire, après qu'elle eut été développée, qu'à décroûter et à réparer légèrement (3).

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 2659. Registre des États.

(2) *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, Paris, 1854, t. II, p. 35.

(3) *Description de tout ce qui a été pratiqué pour fondre en bronze, d'un seul jet, la statue équestre de Louis XIV.* (Mémoires de l'Académie royale de peinture et sculpture, in-fol., 1743. — A. DE BOISLISLE, *La place des Victoires et la place de Vendôme*, p. 123.

D'autre part, dans les trois premiers mois de 1687, Coysevox fut chargé d'exécuter, pour la Ville de Paris, une statue pédestre de Louis XIV, destinée à remplacer, dans la cour de l'Hôtel de Ville, celle où le roi était représenté foulant aux pieds la Fronde. Elle fut aussi achevée rapidement, car elle fut inaugurée en grande pompe le 14 juillet 1689, date fatidique qui, un siècle après, devait devenir célèbre (1).

La statue du roi exécutée par Coysevox pour les Etats obtint aussitôt l'approbation des connaisseurs, elle fut regardée comme un des chefs-d'œuvre de l'artiste; « cette statue de quinze pieds de haut, dit un contemporain, et montée sur un piédestal, a eu un tel succès qu'on ne peut la voir sans en être saisi d'admiration, parce que la vie y paraît animer le bronze d'une manière qu'on pourrait croire qu'elle va produire quelque mouvement (2) ».

« C'est un ouvrage qui assurément se peut comparer à tous ceux de l'antiquité, disait le duc de Chaulnes, et, dans mon sens, je le crois au-dessus du Marc-Aurèle qui, depuis si longtemps, fait tant de bruit à Rome (3) ». Le type du Marc-Aurèle était adopté alors pour toutes les statues équestres, celle de Coysevox était d'ailleurs la première qu'on eût eu à fondre dans de telles dimensions (4).

L'impression des contemporains est donc unanime, la statue de Coysevox était un chef-d'œuvre.

Louis XIV est représenté en costume romain, la poitrine couverte d'une cuirasse richement ornée, à cheval, tournant le regard vers la droite et tenant à la main un long bâton de commandement. Il a la tête couverte d'une

(1) Par extraordinaire, cette statue n'a pas été détruite sous la Révolution; après avoir subi divers avatars, elle est venue échouer au Musée artistique d'Auteuil, où elle doit se trouver encore.

(2) *Eloge de Coysevox*, par FERMELHUIS, p. 4.

(3) *Correspondance des Contrôleurs généraux*, publiée par BOISLISLE, t. 1, n° 1109.

(4) Il s'agit du Marc-Aurèle du Capitole, dont il existait alors un moulage dans une cour du palais de Fontainebleau, qu'on appelait pour cette raison la cour du Cheval blanc.

perruque abondante. Cette anomalie est un peu dissimulée par l'adjonction d'un manteau flottant sur les épaules. Certes, elle peut nous choquer, et il est vrai qu'elle s'harmonise mal avec le nu des bras et des jambes. Mais elle ne semblait pas disparate aux hommes du XVII<sup>e</sup> siècle. Il ne faut pas oublier que la figure du roi est une image héroïque, stylisée, c'est un portrait monumental, idéalisé et, à ce titre, le caractère iconique s'imposait au statuaire. C'est un admirable portrait, traité avec le talent et la puissance de vie dont l'auteur avait donné tant de preuves éclatantes.

Louis XIV était d'ailleurs un bon modèle : les contemporains vantent « la noblesse de sa taille et sa bonne mine, cet air de grandeur et de majesté qui le distinguent si fort au-dessus des autres hommes <sup>(1)</sup> ». Ce n'était pas pure flatterie, à quarante-sept ans, Louis XIV, qui fut, dans sa jeunesse, le plus bel homme de France, n'avait rien perdu de cet éclat, de cette distinction, de cette élégance que lui enviaient tous les familiers de Versailles et de Marly.

Quant à la cuirasse et au manteau, à la selle du cheval, ornée de houppes et de glands, entre lesquels alternent le masque du soleil et la fleur de lis, l'artiste s'est joué de la glaise et du bronze avec une incomparable maîtrise. Le manteau flotte avec la légèreté de l'étoffe derrière le cavalier, sans couvrir la croupe du cheval. Celui-ci est superbe de force et de souplesse, son allure est puissante, il n'a pas la finesse de nos races de chevaux modernes, transformées par le sang anglais, mais il représente admirablement le type du cheval d'armes français du XVII<sup>e</sup> siècle. La courbe du garrot, la saillie de l'os frontal, la mobilité des narines, les veines légèrement gonflées des jambes, du ventre et des cuisses, les lignes onduleuses et fermes, qui de l'oreille se déroulent jusqu'à la croupe, les jarrets finement dessinés,

(1) *Traité des Statues*, par François LEMÉE, 1688, p. 317.



les crins abondants et soyeux révèlent chez l'artiste un animalier de premier ordre <sup>(1)</sup>.

#### XI. — LE MARCHÉ DU PIÉDESTAL

La statue était debout : il restait à établir le piédestal et les bas-reliefs qui devaient l'ornier. Il se produisit alors un temps d'arrêt.

Les Etats s'étaient réunis à Rennes, le 22 octobre 1689. Par une exception à noter, ils s'assemblèrent dans le Palais de Justice, « le plus beau de France », dit M<sup>me</sup> de Sévigné. Il était alors inoccupé. Le Parlement devait être rappelé de Vannes le 21 novembre suivant et tenir son audience de rentrée seulement le 1<sup>er</sup> février 1690 <sup>(2)</sup>. Le premier président Pontchartrain, et le nouvel intendant M. de Pomereu assistaient à la tenue. C'est sur leurs instances que la province obtint le rappel tant désiré. « Pontchartrain avait fait, dit Saint-Simon, toutes les fonctions d'intendance dans une province qui n'en souffrait point encore, il mit tout en bon ordre et se fit aimer partout. Il eut de grands démêlés d'affaires avec le duc de Chaulnes, qui était adoré en Bretagne, — c'est Saint-Simon qui parle, — et qui n'était pas accoutumé qu'autre que lui et les Etats, dont il était le maître, se mêlassent de rien dans le pays <sup>(3)</sup> ».

M. de Pomereu avait un esprit vif, il était actif, laborieux et intègre, c'était un « homme ferme et transcendant », il avait occupé d'importantes charges, il avait été conseiller d'Etat et prévôt des marchands de Paris, et partout il avait recueilli une grande réputation. Saint-Simon et M<sup>me</sup> de Sévigné en font un égal éloge <sup>(4)</sup>.

(1) *Antoine Coizevox*, par Henri JOUIN, p. 128-129.

(2) Les séances se tinrent dans la Grand'Chambre. C'est à cette occasion que l'on joua à Rennes l'opéra de Lulli, *Atys*. (*L'Opéra d'Atys à Rennes en 1689*, par H. DELALANDE, Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine, t. XLVI, 1919, p. 149.)

(3) *Mémoires de Saint-Simon*, édit. BOISLISLE, t. VI, p. 278.

(4) *Mémoires de Saint-Simon*, édit. BOISLISLE, t. IV, p. 16; t. VI, p. 262. — *Lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné*, Recueil Capmas, t. II, p. 346.

Tous deux étaient très au courant de l'affaire de la statue. Mais les Etats se contentèrent de voter une somme de 1.198 livres « pour intérêts des paiements faits par avance au sieur de Coissevaux, entrepreneur de l'ouvrage pour la statue du roi, suivant l'ordre de MM. les députés en cour <sup>(1)</sup> ».

La session suivante se tint en 1691, à Vannes, dans cette ville que le Parlement avait enfin quittée depuis deux ans pour rentrer à Rennes. Les représentants du roi étaient le maréchal d'Estrées, M. de la Faluère, premier président, M. de la Guibourgère, conseiller au Parlement, et M. de Pomereu, intendant, qui devait quitter la Bretagne trois mois après.

La statue du roi était fondue depuis trois ans et restait à Paris. Le sculpteur dut faire agir de hautes influences, car les commissaires du roi firent savoir aux Etats, par l'organe de M. de Coëtlogon, leur procureur syndic, que « Sa Majesté désirait qu'ils votassent en cette assemblée un crédit par estime de 45.000 livres pour les frais à faire pour le piédestal de la statue équestre et le transport d'icelle, de la ville de Paris au lieu où elle sera élevée ». Les Etats s'exécutèrent aussitôt et ordonnèrent d'inscrire 45.000 livres à leur état de fonds « pour être payés, suivant l'avis de nosdits seigneurs les commissaires et députés qu'ils nommeront pour aller en cour ».

De plus, dans le Mémoire qui leur fut remis, ceux-ci furent chargés de faire toutes diligences pour que la statue équestre du roi fût transportée dans le lieu qu'il a plu à Sa Majesté de désigner <sup>(2)</sup>.

Cette fois les choses marchèrent assez vite.

Le 23 mai 1692, dans la matinée, sept personnes étaient réunies dans les salons de l'hôtel de M. le duc de Chaulnes,

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 2660. Registre des Etats, séance du 12 nov. 1689.

(2) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 2660. Registre des Etats, séances du 24 et du 30 septembre 1691.

somptueuse demeure « ornée de tableaux des meilleurs maîtres d'Italie » située, en face de l'hôtel Dangeau, sur cette jolie place Royale, au centre de laquelle elles pouvaient apercevoir la statue de Louis XIII, érigée en 1639 <sup>(1)</sup>.

C'étaient le duc lui-même, maître de maison, Mgr François d'Argouges, évêque nommé, mais non institué, de Vannes, député de l'église, prélat très bien vu à la Cour, Guy de Coëtlogon de Méjusseau, procureur général syndic des Etats, descendu à Paris, à l'hôtel de Tours, Claude Revol, secrétaire du roi, habitant Paris, qui représentait le marquis du Merdy de Catuëlan, député de la noblesse, et Pierre Dondel, sénéchal de Vannes, député du tiers, qui n'avaient pu venir; d'autre part, Antoine Coysevox, « sculpteur ordinaire des bâtiments du roi, demeurant aux Gobelins, paroisse Saint-Hippolyte », et enfin deux notaires au Châtelet de Paris, M<sup>es</sup> Lange et Savalète.

Il s'agissait de conclure le marché pour le piédestal de la statue du roi Louis XIV, fondue depuis trois ans. Coysevox présentait un devis dressé par lui et révisé par Mansart, il fallait le discuter et le transformer en acte authentique.

Plus heureux cette fois que pour la statue, nous possédons encore ces deux pièces si intéressantes <sup>(2)</sup>; elles portent la signature autographe de Coysevox et de Mansart <sup>(3)</sup> avec des annotations marginales de la main du grand architecte <sup>(4)</sup>.

Le devis de Coysevox est très détaillé. C'est un véritable devis d'architecte, comprenant toutes les dimensions en

(1) *Nouvelle Description de la ville de Paris*, par Germain BRICE, édit. de 1701. t. I, p. 332.

(2) Arch. départ d'Ille-et-Vil., C. 3344. La procuration de Dondel est jointe au contrat.

(3) Coysevox signait *Coyzeuox*, mais on prononçait alors *Coëssevaux*, et c'est ainsi que l'on doit prononcer. Ce nom est presque toujours écrit dans les pièces du temps : Coissevaux ou Coisvaux, Coëzevaux ou Coësvaux. Il avait du reste modifié l'orthographe de son nom, car son père signait : Quoyzeveau.

(4) Il s'agit bien entendu de Jules Hardouin-Mansart, neveu du grand architecte Mansart, surintendant des bâtiments du roi; il dirigea la construction et la décoration du palais de Versailles et fut le grand maître de tous les travaux d'art du règne de Louis XIV.

longueur, largeur et volume. Il ne s'agit, bien entendu, que du revêtement du piédestal <sup>(1)</sup>, de la chape de marbre et de bronze, si l'on peut dire, dont il devait être recouvert, le dessous devait être formé par un massif de pierres solides mais communes qui aurait à porter le poids énorme du cheval et de la statue de métal.

L'ensemble du piédestal avait la forme d'un carré long, d'un rectangle dont les angles étaient abattus de manière à former quatre pans coupés. Il y avait donc deux grands côtés, à droite et à gauche, et deux petits côtés, en avant et en arrière.

On y accédait par deux marches, placées en retrait, comme des marches d'escalier, ayant un pied six pouces (0<sup>m</sup>485) de hauteur. Au-dessus un socle et une sous-base un peu plus élevés. Puis le corps du piédestal, c'est-à-dire les pilastres enfermant les bas-reliefs (sur les grands côtés), il aura « neuf pieds huit pouces par en haut (3<sup>m</sup>14), autant par en bas, un pied cinq pouces en large (0<sup>m</sup>46) et six pouces d'épaisseur (0<sup>m</sup>16). Le haut et le bas seront chacun de deux morceaux, les montants et les côtés seront d'un seul morceau. Les côtés auront six pieds en long (1<sup>m</sup>95). Tout le corps du piédestal aura cent soixante-seize pieds cubes (57 mètres) ».

Au-dessus une frise et une astragale, puis la corniche, et enfin, en retrait, le socle proprement dit, qui sera couvert pour laisser couler l'eau.

Mansart ajoute en note à la marge : « Tout le nombre des marbres qu'il convient employer au dit piédestal monte en cube à la quantité de six cent cinquante-cinq pieds, y compris l'augmentation d'un quart que j'ai jugé à propos de faire pour la solidité, à raison de douze livres le pied, soit : 7.860 livres. Et, pour la façon, onze cent vingt pieds

(1) Dans tous les documents on écrit pied d'estail. On sait que ce mot vient de *piéd d'étal*, *piéd d'estal*. — Le Dictionnaire de l'Académie française de 1778 donne : *piédestal*.

de superficie, qui, au prix de trois livres le pied, y compris le sciage, la taille et le posage, à l'exception du port du bateau, monte à la somme de 3.360 livres ».

Il faudra cent crampons de bronze. Le tout sera appliqué sur un massif qui sera fait sur les lieux, et Coysevox ajoute modestement : « On ne peut pas régler la grandeur du massif que M. Mansart n'ait réglé le modèle en grand qui se fera à Paris, conformément au dessin que j'envoie, où il changera tout ce qu'il trouvera convenable pour l'embellissement du piédestal ».

Sur le devant, les armes du roi en bronze de quatre pieds en large (1<sup>m</sup>30) et deux pieds trois pouces de haut (0<sup>m</sup>73), entourées de deux colliers de l'ordre; à l'autre bout, les armes de Bretagne dans un cartel, ayant pour support deux hermines, le collier de l'ordre de Bretagne, avec la devise *A MA VIE*; plus, aux deux bouts, au-dessous des armes, deux inscriptions, gravées en lettres d'or, sur marbre de la hauteur des bas-reliefs, et la dédicace du monument, l'une à la gloire du roi, l'autre à la gloire de Messieurs les Etats de Bretagne.

L'artiste indiquait ensuite les prix approximatifs du transport par voiture et par bateau, du montage de la statue, estimé à 3.000 livres, et de la construction du massif de maçonnerie évaluée aussi à 3.000 livres.

Mais ces dernières dépenses devaient incomber aux Etats. Coysevox estimait la dépense totale à 53.000 livres et il demandait pour sa part 45.132 livres. Mais Mansart réduisit fortement plusieurs articles, il fixa la dépense du tout à 30.000 livres (1). Il a écrit au pied du devis une note « officielle » signée de lui et qui porte tous ses titres : « intendant

(1) Nous ne croyons pas utile d'évaluer ces sommes en monnaie actuelle. Toutes ces évaluations sont aléatoires et fantaisistes. Celles qui étaient faites avant la guerre de 1914-1918, notamment, sont dénuées de toute exactitude, puisque les prix de toutes choses ont triplé et quadruplé après la guerre. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les prix du XVII<sup>e</sup> siècle peuvent être multipliés par cinq pour arriver à l'évaluation des prix de 1920, encore cette estimation est-elle très approximative.

et ordonnateur des bâtiments, jardins, arts et manufactures de France, inspecteur général d'iceux et premier architecte de Sa Majesté ».

C'est sur ce chiffre que le duc de Chaulnes, Mgr d'Argouges et M. de Coëtlogon se mirent d'accord avec l'artiste. Il restait à transformer le marché en acte authentique. C'était l'affaire des notaires présents.

« Antoine Coysevox, sculpteur ordinaire des bâtiments du roi, s'oblige à faire et fournir tous les ouvrages en marbre et bronze, les châssis et caisses, les voitures et équipages pour le transport, le posage et l'élévation de la statue sur le piédestal, conformément au devis fait par lui et arrêté par M. Mansart, qui demeurera annexé à la minute, après avoir été paraphé par les parties, *ne varietur*; le tout fait et parfait et posé en la ville de Nantes, avant le temps de la tenue des prochains Etats de la province, à peine de tous dépens, dommages et intérêts ».

Ce marché est passé moyennant le prix de 30.000 livres dont voici le détail :

Fourniture de 655 pieds cubes de marbre à 12 livres le pied.....	7.860 livres.
Façon, sciage, taille et posage des marbres à 3 livres le pied.....	3.360 »
Matière et façon du modèle du piédestal...	400 »
Cent crampons de bronze.....	380 »
Deux grands bas-reliefs en bronze.....	10.000 »
Armes du roi et armes de Bretagne.....	1.500 »
Deux inscriptions .....	200 »
Deux cartouches .....	1.000 »
Châssis, caisses et frais de transport par terre .....	2.000 »
Débarquement et transport jusqu'à la place	1.500 »
Elévation de la statue et posage des marches du piédestal.....	1.800 »
Total.....	<u>30.000 livres.</u>

Sur cette somme le sculpteur a reçu par avance 8.000 livres. Les 22.000 livres restant dues lui seront versées en trois paiements de 7.330 livres 6 sols 8 deniers : le premier, le 1<sup>er</sup> juillet prochain (1692), le second, le 1<sup>er</sup> avril 1693, le dernier, après réception de l'ouvrage par M. Mansart et position de la statue en la ville de Nantes, au lieu qui sera désigné.

Fait et passé à Paris, en l'hôtel de Mgr le duc de Chaulnes, place Royale, l'an 1692, le 23 mai, avant midi <sup>(1)</sup>.

## XII. — LES BAS-RELIEFS

Nous avons à dessein laissé de côté les deux pièces les plus importantes du piédestal : les bas-reliefs. Il faut y revenir. Ils méritent une étude particulière pour plusieurs raisons, dont la première et la meilleure est qu'ils existent encore. C'est même, avec les gravures, le seul souvenir qui nous reste de ce magnifique monument. Ils sont conservés au Musée de Rennes. Hélas ! ils ne nous rendent pas l'aspect grandiose de cette superbe statue, placée au centre d'une belle place, devant l'architecture imposante du Palais dû au talent de Salomon de Brosse <sup>(2)</sup>.

Les musées sont des cimetières. C'est le refuge des choses mortes. Ils ne rendent pas la vie aux restes qu'ils abritent. Mais enfin nous sommes encore trop heureux qu'ils nous gardent ces débris d'un passé disparu.

(1) La pièce des Archives d'Ille-et-Vilaine est une expédition et non la minute qui est restée en l'étude, elle porte seulement la signature des deux notaires, mais la note de Mansart porte la signature autographe des cinq « comparants » : Le duc de Chaulnes, Dargouges év. de Vannes, Guy de Coëtlogon, Revol et Coyzeux. (Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344.) — Ce devis, ainsi que quelques autres pièces relatives à la statue de Louis XIV, a été publié, en 1858, par M. Alfred Ramé, dans les *Archives de l'Art français*, sous ce titre : *Antoine Coyseux. Pièces relatives au transport à Nantes, à l'érection à Rennes et à la destruction de la statue équestre consacrée à Louis XIV par les Etats de Bretagne*, avec des notes de M. de Montaignon. (*Archives de l'Art français*, Recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France, Documents, t. V, 15 janvier 1858.)

(2) Salomon de Brosse (et non Jacques Debrosse) n'a fait que donner les premiers plans du Palais. Il était protestant. (*Dictionnaire des architectes français*, par C. BAUCHAL, p. 156.)

Il faut citer ici, dans son texte, le devis qui nous révèle la pensée de l'artiste : « Le piédestal sera orné de deux grands bas-reliefs en bronze, dont l'un représentera le roi, assis sur son trône, dans la galerie de Versailles, où il reçoit les Siamois, Indiens et Chinois, lesquels sont tous envoyés par les côtes de Bretagne, qui les amènent des parties les plus éloignées du monde par le commerce des mers.

» Dans l'autre sera représentée la France, montée sur le char de Neptune, tiré par des chevaux marins; elle aura le trident en main, comme triomphante de la mer par le moyen de la province de Bretagne; elle sera suivie de tritons et de tous les dieux marins qui lui rendront hommage.

» Chacun de ces bas-reliefs aura sept pieds (2<sup>m</sup>27), y compris la bordure qui porte six pouces de large (0<sup>m</sup>16) et cinq pieds de hauteur (1<sup>m</sup>62), le tout très bien étudié, à cause de la quantité des figures. Pour chacun des reliefs : 8.000 livres; pour les deux : 16.000 livres ».

Et Mansart ajoute cette petite note brève et sèche : « Mon avis est que les bas-reliefs peuvent valoir au plus la somme de 10.000 livres <sup>(1)</sup> ».

Fermelhuis, qui fut le médecin et l'ami du statuaire, donne des détails plus instructifs encore dans son *Eloge de Coysevox* : « Il a orné le piédestal de deux magnifiques bas-reliefs, dont l'un représente la France qui conduit le char de Neptune et l'autre l'audience donnée par le roi à l'ambassadeur de Siam. On remarquera dans le choix de ces bas-reliefs les vues étendues et justes qu'avait M. Coysevox dans les desseins importants et qui étaient susceptibles de quelque invention qui fit connaître leur grandeur.

« En élevant cette figure en Bretagne, il l'accompagna d'un symbole, qui fait voir la domination de la France sur la mer, en la plaçant sur le char même de Neptune qui est reconnu pour le dieu de cet élément. Mais il rassemble un

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Devis du 21 mai 1692.





Cliché FENAUT

**LA FRANCE TRIOMPHANT SUR LA MER**

Bas-Relief en bronze de la Statue de Louis XIV, par Antoine Coysevox (Musée de Rennes).

plus grand nombre d'idées dans l'autre bas-relief. L'audience de l'ambassade accordée par le roi à l'ambassadeur de Siam est l'époque de cet ouvrage; les portraits ressemblants de tous les seigneurs de la cour et des ministres qui accompagnaient le roi témoignent combien cette audience dut paraître auguste à tous ces étrangers dont les rois ne se communiquent pas même à leurs sujets, et celui du sculpteur est une preuve que par sa présence il eut occasion de remarquer toutes les circonstances de cette célèbre assemblée, parmi lesquelles on en peut observer une singulière; c'est la représentation d'un tableau, qui était dans la salle, où l'on voit le mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne, qui fit passer cette province sous la domination de la France <sup>(1)</sup> ».

Ainsi la pensée de l'artiste est bien claire : la Bretagne est une province maritime, ses nombreux ports font sa gloire et sa fortune, ils ouvrent la route des mers aux étrangers et à l'arrivage de tous les produits. Le commerce qui se fait en Bretagne est un des plus grands et des plus vifs du royaume, dit Piganiol de la Force <sup>(2)</sup>. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la statue devait être placée dans la ville de Nantes qui est la grande métropole maritime de l'Ouest. C'est cette idée directrice, à coup sûr très juste et très belle, qui a guidé l'inspiration de l'artiste.

Le premier bas-relief, symbolisant la France « triomphant sur la mer », a été plusieurs fois gravé; il devait être placé sur la face droite du piédestal, or, le roi tournant la tête à droite, tous les dessinateurs se sont naturellement placés de ce côté pour reproduire la figure <sup>(3)</sup>. Le second bas-relief n'a, croyons-nous, jamais été reproduit, il est pourtant beaucoup plus intéressant. Le premier n'est qu'une allégorie mythologique, le second relate un fait historique.

(1) *Eloge de Coysevox*, par FERMELHUIS. PARIS, 1721, in-8°, p. 4, 12.

(2) *Nouvelle Description de la France*, par PIGANIOU DE LA FORCE. PARIS, 1732, t. V, p. 124.

(3) Il a été reproduit également dans *Rennes illustré*, par F. SIMON. p. 252, Rennes, 1890.

Dans le premier, la France est assise sur une sorte de conque marine, dite « char de Neptune » portée sur des roues à palettes et traînée au milieu des flots par deux chevaux marins, conduits par des tritons. Elle tient à la main droite un sceptre, et à gauche un écusson aux armes de France. A côté d'elle, un enfant soutient les armes de la Bretagne. Des naïades et des dieux marins lui offrent les tributs des mers. Au-dessus, deux personnages ailés : l'un embouche la trompette de la renommée, l'autre est prêt à poser sur la tête de la France le bandeau royal. Au fond, au second plan, un navire, aux voiles carguées, et un château fort avec ses tours, ses toits, ses remparts; le tout admirablement traité, très fouillé, plein de vie et de mouvement.

C'est probablement ce dernier détail qui a fait croire que la statue du roi avait été primitivement destinée à la ville de Brest. D'autant plus que Thomassin dans la gravure du monument, — dont nous parlerons plus loin, — a accentué et amplifié ce détail pour en faire le fond de son tableau, il a multiplié les bateaux qui paraissent flotter autour du piédestal et fait une grande machine, — qui du reste ne ressemble en rien au château de Brest, — de la légère esquisse que Coysevox n'avait qu'indiquée. Il eût été plus naturel qu'il songeât à reproduire le château de Nantes, mais, en réalité, son dessin ne rappelle ni l'un ni l'autre.

La statue n'a jamais été destinée à la ville de Brest, — nous l'avons vu et nous le verrons, — et la ville de Brest — qui du reste à cette époque n'était guère qu'un arsenal, — n'a jamais songé à demander qu'elle lui fût attribuée. En 1784, les Etats ayant voté l'érection d'une statue au roi Louis XVI, la ville de Brest la réclama avec insistance.

« Brest est encore une ville naissante, écrivait le maire de Brest à cette occasion. Le Gouvernement en y formant de nouvelles fortifications a conçu le projet de l'agrandissement des enceintes; mais tout occupé de sa sûreté et de

sa défense, il n'a pu y faire aucun embellissement, tandis que Rennes et Nantes sont déjà très décorés et ont plusieurs monuments élevés par les dons et les bienfaits des Etats. Rennes, entre plusieurs autres, a l'avantage de posséder les superbes statues de Louis XIV et de Louis XV... (1) ».

Mais le projet n'aboutit pas. Cependant l'opinion publique continua à voir dans le bas-relief la reproduction du château de Brest.

### XIII. — LA RÉCEPTION DES AMBASSADEURS SIAMOIS

Le second bas-relief devait représenter, d'après le projet du statuaire, la fameuse réception des ambassadeurs siamois, « lesquels sont envoyés par les côtes de Bretagne ». Il ne faut pas s'étonner que l'artiste ait eu la pensée de reproduire sur le bronze cette scène inoubliable, car il y assistait, il pouvait, mieux que personne, en rendre le caractère majestueux et pittoresque. Il n'ignorait pas du reste que les Siamois étaient débarqués à Brest et avaient traversé toute la Bretagne, comblés d'honneurs et suscitant partout la curiosité du public. L'événement, il est vrai, était un peu ancien, puisqu'il remontait au 1<sup>er</sup> septembre 1686; cinq années étaient déjà écoulées, mais il avait frappé l'imagination et le souvenir n'en était point effacé (2). Quel fait historique pouvait mieux rappeler les services rendus à la France par la Bretagne, par ses navires, par ses marins et par ses ports ?

Les ambassadeurs siamois débarquèrent à Brest le 18 juin 1686. Ils étaient trois, suivis de huit mandarins et

(1) *Les projets d'érection d'une statue de Louis XVI à Brest*, par Henri STEIN. (Annales de Bretagne, janvier 1908, p. 228. Mémoire du maire de Brest du 28 mars 1785.)

(2) Fermeilhuis dit que cette audience est « l'époque de cet ouvrage », il veut dire sans doute l'époque choisie par l'artiste, car la façon du bas-relief est certainement postérieure au 21 janvier 1692, date du marché.

de vingt domestiques; accompagnés du chevalier de Chaumont, ambassadeur de France à Siam et du P. de Lionne qui servait d'interprète. Ils étaient porteurs de nombreux cadeaux et d'une lettre du roi de Siam, écrite sur une laisse d'or, roulée et enfermée dans trois boîtes en bois vernis du Japon, en argent et en or; elle devait toujours être placée au-dessus de leur tête, de sorte qu'ils firent adapter une planche aux carrosses pour l'avoir au-dessus d'eux.

Ils furent reçus à Brest avec une grande solennité, visitèrent le port et les vaisseaux qui les frappèrent d'admiration et partirent le 9 juillet. Par Landerneau, Châteaulin, Quimper, Hennebont et Auray ils gagnèrent Vannes, où ils furent complimentés par le Parlement qui y résidait alors. Puis passant par la Roche-Bernard et Pontchâteau, ils arrivèrent à Nantes le 15 juillet 1686. Ils y séjournèrent trois jours, logés à l'hôtellerie du *Bon-Conseil*. Ils furent comblés d'honneurs et de présents par la municipalité, ils virent la Prairie de la Madeleine, lieu de promenade de la société de Nantes, le couvent de l'*Hermitage* et la *Pierre Nantaise* <sup>(1)</sup>. Le 17 juillet, ils partirent pour Ancenis, Ingrandes, où ils se baignèrent dans la rivière avec grande satisfaction et de là gagnèrent Angers. Enfin ils parvinrent, le 29 juillet 1686, à Vincennes, après vingt jours de voyage <sup>(2)</sup>. Sur tout le parcours ils avaient naturellement excité la curiosité des populations, et le nom de rue de Siam donné à l'une des voies principales de Brest a perpétué le souvenir de cet événement.

L'audience royale eut lieu le 1<sup>er</sup> septembre 1686. On ne négligea rien pour lui donner un magnifique éclat. Les

(1) Une partie du rocher où est bâti l'*Hermitage* est en pente et d'un grand poli, ce qui n'empêche pas les enfants d'y danser avec beaucoup de hardiesse et d'adresse, lorsqu'on veut leur donner quelque argent. Voilà ce qu'on appelle la *Pierre Nantaise*. (*Nouvelle Description de la France*, par PIGANJOL DE LA FORCE, t. V, p. 223.)

(2) *Notes historiques sur le passage des ambassadeurs de Siam en Bretagne et à Nantes en 1686*, par Léon DELATTRE. (Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, t. XLVIII, 1907, p. 127.)

ambassadeurs siamois entrèrent au palais de Versailles au son des trompettes et des tambours, entre les deux régiments des gardes françaises et des gardes suisses, massés dans les cours.

« Les deux premières pièces du grand appartement étaient bordées de deux haies des gardes du corps et tout le reste, y compris la Galerie (la grande Galerie des Glaces), était bordé des deux côtés d'une foule de courtisans et d'autres gens que la curiosité y avait fait venir, jusqu'au bout de la Galerie où était le trône du roi, élevé de huit marches, au haut desquelles était le siège d'argent dans lequel il devait s'asseoir : et le long des marches, des deux côtés, étaient de grands guéridons d'argent avec des girandoles de même matière.

» Il y avait trois ambassadeurs qui marchaient de front; le principal desquels marchait au milieu, et celui qui portait la lettre du roi de Siam marchait à sa gauche. Il portait cette lettre sous une espèce de dais, en forme de pyramide, sur laquelle on portait encore des parasols. Mais quand ils furent entrés dans le degré, ils laissèrent les parasols et la pyramide.

» Leurs domestiques marchaient les premiers, ensuite venaient les mandarins qui avaient tous la tête nue, et après eux venaient les trois ambassadeurs qui avaient chacun sur leur tête un bonnet blanc, fort pointu, dont le bas était comme une espèce de petit turban, autour duquel était une couronne d'or. En cet équipage ils entrèrent dans la Galerie, au bout de laquelle le roi était assis sur son trône, vêtu d'un habit à fond d'or; tout chamarré de diamants d'une grosseur prodigieuse, ayant aux deux côtés de sa chaise tous les princes de son sang qui étaient à la cour, et derrière lui les grands officiers de sa chambre et de sa garde-robe.

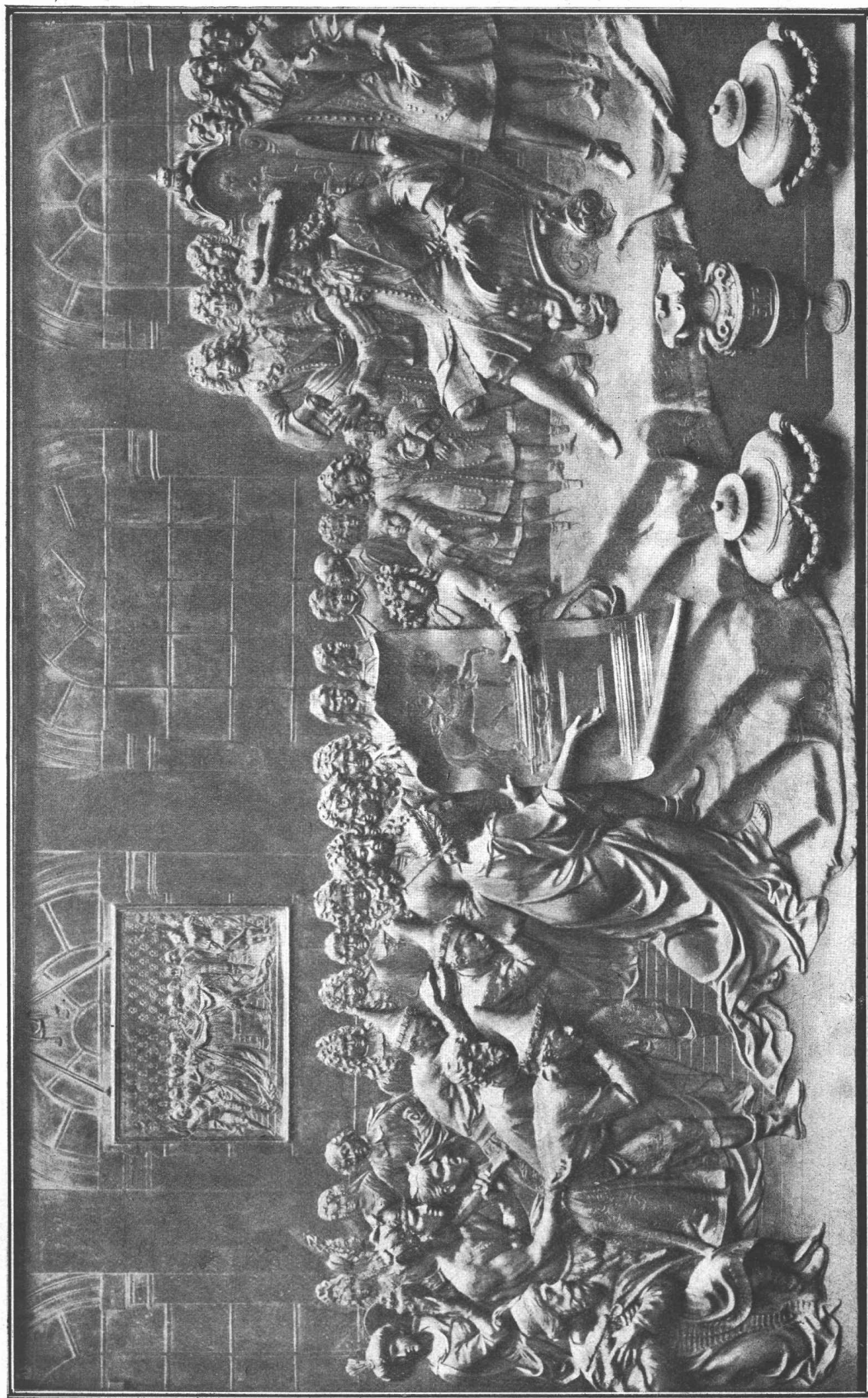
» Les Siamois entrèrent dans la Galerie, tenant leurs mains jointes devant eux, marchant gravement et faisant de temps en temps de profondes révérences, en se prosternant

quasi jusqu'à terre, et faisant des gestes des mains auprès de leurs oreilles, comme pour marquer leur respect et leur admiration. On leur avait réservé un terrain libre au pied du trône du roi, dans lequel, sitôt qu'ils furent entrés, tous les mandarins se prosternèrent et se tinrent à genoux pendant tout le temps de l'audience, regardant le roi avec une grande application, ce qu'on leur avait accordé comme une grâce singulière, parce qu'en leur pays il n'est pas permis de regarder les rois.

» Les trois ambassadeurs s'approchèrent jusqu'à la première marche du trône sans y monter, où, ayant fait au roi une profonde révérence à leur manière, à laquelle le roi répondit en se levant et en leur ôtant son chapeau, Sa Majesté se rassit dans son trône; et le premier ambassadeur lui fit sa harangue en siamois, pendant laquelle il lui fit plusieurs révérences très profondes, auxquelles le roi répondit en ôtant son chapeau. La harangue, qui fut assez longue, étant finie, M. l'abbé de Lionne, qui en était l'interprète, en lut tout haut l'explication; ensuite de quoi, le roi lui fit sa réponse, qu'il expliqua aussi aux Siamois.

» Après cela le premier ambassadeur lia conversation avec le roi, l'un et l'autre se servant toujours de M. l'abbé de Lionne pour interprète. Et enfin, après avoir fait de grandes révérences, les ambassadeurs se retirèrent les premiers, et ensuite les mandarins et leurs domestiques, les uns et les autres allant à reculons jusqu'au bout de la Galerie, et faisant dans tout cet intervalle de profondes révérences de temps en temps. M. le maréchal de la Feuillade, M. le duc de Luxembourg, capitaine des gardes en quartier, et tous les officiers des gardes du corps les ramenèrent à la salle des ambassadeurs au même ordre qu'ils les avaient amenés (1) ».

(1) *Mémoires du marquis de Sourches*, t. I, p. 436-438. — On a contesté l'utilité de cette ambassade de Siam et de sa réception à Versailles. Elle avait pourtant un but sérieux, et elle aurait pu servir à développer les relations politiques et commerciales de la France, si les circonstances avaient favorisé cette tentative.



Cliché FENAUT

**LA BRETAGNE PRÉSENTE A LOUIS XIV LE PLAN DE SA STATUE  
LA RÉCEPTION DES AMBASSADEURS SIAMOIS**

**Bas-Relief en bronze de la Statue de Louis XIV, par Antoine Coysevox (Musée de Rennes).**



C'est cette scène majestueuse que l'artiste qui en avait été le témoin oculaire a voulu reproduire sur le bronze. Il l'a fait avec une précision de détails remarquable, et un sens de la réalité étonnant.

La relation du *Mercur de France* confirme encore l'exactitude du sculpteur.

« Dans la Galerie des Glaces étaient environ quinze cents personnes, ce qui formait six à sept rangs de chaque côté, et, malgré cette foule, M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre d'année, et qui, en cette qualité, commandait dans les appartements, avait si bien pris ses mesures que six personnes pouvaient passer de front dans l'espace qui restait vide au milieu de la Galerie.

» Le trône d'argent du roi était posé sur une estrade élevée de neuf marches, et les marches étaient couvertes d'un tapis à fond d'or. Il y en avait encore un plus riche sur l'esplanade, et autour de ce tapis était une campane en broderie qui débordait sur la neuvième marche.

» Les côtés de ces neuf marches étaient garnis de grandes torchères d'argent de neuf pieds de haut et, par delà les marches, en élargissant toujours, il y en avait environ dans l'espace de quatorze ou quinze pieds de long, entremêlés de grandes buires et de grands vases d'argent. Cet espace était pour mettre la suite des ambassadeurs. Comme elle précédait, elle y fut rangée à droite et à gauche, et ceux qui la composaient se prosternèrent aussitôt <sup>(1)</sup> ».

On retrouve dans le bas-relief de Coysevox tous les détails notés dans les récits du temps : l'estrade élevée de huit marches et couverte d'un tapis à fond d'or, le fauteuil du roi portant en haut un globe fleurdelisé surmonté de la couronne royale et, dans le fond, un soleil et une lyre, en côté, les buires et les vases d'argent, cadeaux des envoyés du Siam, les mandarins, tête nue, faisant un geste admiratif.

(1) *Mercur de France*, septembre 1686. Volume spécial consacré au « Voyage des ambassadeurs de Siam en France ».

les trois ambassadeurs coiffés d'un bonnet blanc fort pointu, vêtus de riches étoffes à grands ramages, celui de gauche portant la boîte précieuse renfermant la lettre du roi de Siam, Louis XIV vêtu d'un habit chamarré de diamants.

Nous savons même les noms des ambassadeurs : Ooc Pravisont Son Thoon Roatchathoud, âgé de 45 à 50 ans, ambassadeur en chef; Ooc Louang Calayana Raa Thamaï-trionpathoud, âgé, 1<sup>er</sup> adjoint; Ooc Counsrivisâravâkiaa Trithoud, âgé de 30 ans environ, 2<sup>e</sup> adjoint <sup>(1)</sup>.

La scène historique reproduite par l'artiste est donc minutieusement exacte; elle rentrait bien dans ses desseins puisqu'il devait figurer l'arrivée des peuples étrangers en France par les ports de Bretagne <sup>(2)</sup>. Et pourtant elle n'est pas la principale. Car ce magnifique tableau de bronze renferme, pour ainsi dire, deux scènes superposées. Celle qui occupe le devant du cadre, c'est la Bretagne offrant à Louis XIV le modèle de la statue que les Bretons vont lui élever. La Bretagne, figurée par une femme vêtue d'une robe herminée, la couronne ducale en tête, présente au roi le projet proposé et Louis XIV, d'un geste harmonieux de la main droite, semble témoigner son appropriation admirative.

Le personnage qui de l'index montre la statue, c'est Antoine Coysevox lui-même, et celui qui soutient le plan par derrière, c'est Hardouin-Mansart, le grand architecte.

Un seul détail pourrait mériter une critique dans ce bel ensemble, c'est le tableau appendu à l'une des grandes baies de la galerie, qui a 37 centimètres de long sur 27 centimètres de haut. L'artiste a voulu symboliser l'union de la Bretagne à la France, puisqu'il a figuré le mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne, qui fut célébré le 8 janvier 1499, dans la chapelle du château de Nantes. On distingue très bien le roi et la reine, l'évêque qui bénit l'union, entourés de seigneurs, sur un fond mi-parti de fleurs de

(1) Bib. Nat. Estampes. Coll. Hennin, t. LXII, p. 51-54.

(2) Voir plus haut, p. 252.

lis et d'hermines. Toutefois ce cadre, suspendu à l'une des hautes fenêtres de l'immense galerie, produit un effet bizarre, un peu mesquin.

Mais quels sont les personnages qui entourent le souverain et remplissent le fond de la scène ?

Fermelhuis, le médecin et l'ami de Coysevox, nous apprend que toutes ces figures sont des « portraits ressemblants <sup>(1)</sup> » ; les *Mémoires des Académiciens* disent que les dix-huit personnages, groupés autour du roi ou formant le fond de la scène, sont autant de portraits <sup>(2)</sup>. Enfin, on lit dans la *Description de la Ville de Paris*, par Germain Brice : « Dans une rue qui règne à côté de la Pitié, il faut aller voir une grande figure de bronze, faite, il y a déjà quelques années, pour les États de Bretagne ; cette pièce qui représente le roi à cheval, habillé à la grecque, est très considérable par la hardiesse de l'entreprise et par sa perfection. Les deux bas-reliefs, aussi de bronze, qui doivent occuper les faces du piédestal, sont remarquables par le nombre des personnes de distinction qui y sont représentées d'après nature d'une manière très ressemblante <sup>(3)</sup> ».

Tous les Mémoires contemporains sont d'accord : ces figures sont des portraits, il suffit, du reste, de les regarder pour en être convaincu.

Mais quels sont ces portraits ? L'identification est assez difficile car, sur ce point, les chroniqueurs ne nous ont laissé que des données imprécises.

Le marquis de Dangeau, le fidèle annaliste de Louis XIV, dit seulement : « le dimanche 1<sup>er</sup> septembre, à Versailles, le roi donna audience aux ambassadeurs de Siam sur un trône qu'on lui éleva au bout de la Galerie qui touche à l'appartement de M<sup>me</sup> la Dauphine. L'ordre fut fort beau et S. M. dit qu'il en fallait louer M. d'Aumont, premier gentil-

(1) FERMELHUIS, *Eloge de Coysevox*, p. 12.

(2) *Mémoires inédits des Académiciens*, t. II, p. 36.

(3) *Description de la ville de Paris*, par Germain BRICE, 6<sup>e</sup> édit., 1713, t. II, p. 195.

homme de la Chambre, en année. Les ambassadeurs parlèrent fort bien, l'abbé de Lionne, le missionnaire, leur servit d'interprète; ils demeurèrent au pied du trône jusqu'au moment qu'ils présentèrent au roi la lettre de leur maître; ils montèrent pour la lui rendre jusqu'à la dernière marche. Personne à l'audience ne fut couvert que le roi, qui ôta son chapeau une fois ou deux seulement. Les Siamois témoignèrent un fort profond respect par toutes leurs mines et s'en retournèrent presque au bout de la Galerie, toujours à reculons, ne voulant pas tourner le dos au roi<sup>(1)</sup> ».

L'abbé de Choisy qui avait représenté la France au Siam, et était présent à la réception, dit seulement dans ses *Mémoires*, en parlant des ambassadeurs : « le roi les fit défrayer partout et leur donna audience dans la grande Galerie de Versailles. On y avait élevé un trône magnifique. Ils firent une fort belle harangue que l'abbé de Lionne, missionnaire, expliqua en français. Ils marquèrent au roi des respects qui allaient presque jusqu'à l'adoration et, en s'en retournant, ils ne voulurent jamais tourner le dos et allèrent à reculons<sup>(2)</sup> ».

Piganiol de la Force, dans sa *Nouvelle Description de la France*, n'indique que le protocole suivi : « Aux audiences des ambassadeurs extraordinaires : le grand maître et le maître des cérémonies les reçoivent au bas de l'escalier; le grand chambellan est derrière le fauteuil du roi, ayant le premier gentilhomme de la chambre à sa droite et le grand maître de la garde-robe à sa gauche. L'ambassadeur salue trois fois le roi en l'approchant. S. M. se lève, salue, s'assied et se couvre... Le roi donna quelquefois des audiences extraordinaires dans les grands appartements, ainsi celle donnée aux ambassadeurs de Siam<sup>(3)</sup> ».

(1) *Journal du marquis de Dangeau*, 1854, t. I, p. 377.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, par l'abbé de CHOISY. (Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, de MICHAUD, t. XXX, p. 613.)

(3) *Nouvelle Description de la France*, par PIGANIOLE DE LA FORCE, 1722, t. I, p. 174-176.

Dans les *Mémoires historiques, relatifs à l'élevation de la statue de Henri IV*, Lafolie dit seulement : Le piédestal de la statue de Louis XIV était revêtu de deux bas-reliefs en bronze; l'un représentait la divinité des mers assise sur un char, traînée par des chevaux marins et entourée de naïades, de tritons, de dauphins, etc.; — l'autre, une figure symbolique de la Bretagne, entourée de personnages en costumes du temps, offrant à Louis XIV, assis sur son trône et environné des grands de sa cour, le dessin qui représente sa statue équestre<sup>(1)</sup> ».

Enfin, parmi les auteurs contemporains, Lucien Lasnier, dans son *Etude historique sur les relations de la France et du Siam*, ne nous apprend rien de nouveau. Etienne Gallois, dans *l'Ambassade de Siam au XVII<sup>e</sup> siècle*, rapporte une lettre de M. Aussant, directeur du Musée de Rennes, qui contient une description du bas-relief, « qui est inconnu à Paris, dit M. Aussant, comme tout ce que contient le Musée de Rennes<sup>(2)</sup> ». Ces bas-reliefs ont 2 m. 18 cm. de largeur sur 1 m. 36 cm. de hauteur. La composition de celui où figurent les ambassadeurs siamois comprend 36 personnages en pied ayant de 60 à 72 centimètres de hauteur et toutes ces figures sont des portraits, toutes intéressantes par conséquent sous ce rapport et à cause de l'exactitude des costumes. Elles sont d'un très fort relief, celles du premier plan presque entièrement détachées.

Les gravures et les portraits du temps pourraient fournir des indications précieuses, mais les ressemblances sont trop hasardeuses pour permettre des identifications certaines<sup>(3)</sup>.

(1) *Mémoires historiques relatifs à la fonte et à l'élevation de la statue équestre de Henri IV sur le Pont-Neuf*, à Paris, par C.-J. LAFOLIE, 1820. Appendice, p. 259.

(2) *Etude historique sur les relations de la France et du royaume de Siam, de 1662 à 1703*, Versailles, 1883. — *L'Ambassade de Siam au XVII<sup>e</sup> siècle. Le royaume thaï ou de Siam aujourd'hui*, par Etienne GALLOIS, 1862, p. 101, note 1. Lettre de M. Aussant à M. de Montessuy, délégué des Sociétés savantes d'Ille-et-Vilaine, 1<sup>er</sup> août 1861.

(3) M. d'Espezet, archiviste attaché au Cabinet des Médailles, a bien voulu faire pour moi au Cabinet des Estampes des recherches qui m'ont été fort utiles et dont je lui suis très reconnaissant.

La collection du président Hennin, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, possède plusieurs gravures reproduisant la scène célèbre du 1<sup>er</sup> septembre 1686. Mais ces gravures, parues dans les almanachs de 1687, ne donnent pas des portraits très ressemblants, ni très nets, et ne groupent pas toujours les personnages dans le même ordre autour du roi<sup>(1)</sup>.

D'autre part, nous avons consulté les riches portefeuilles du président de Robien aux Archives du Musée de Peinture de Rennes. Cet infatigable collectionneur a recueilli les portraits d'un grand nombre de personnages marquants du XVII<sup>e</sup> siècle, ils sont extrêmement précieux, mais si l'on n'a pour criterium que des similitudes toujours problématiques, on ne peut produire des affirmations certaines.

Le Cabinet des Médailles, à la Bibliothèque Nationale, possède deux belles médailles d'argent, dont l'une a 70 millimètres de diamètre, frappées pour commémorer l'événement du 1<sup>er</sup> septembre 1686. On y distingue parfaitement le roi, sur un trône splendide, entouré des vases d'argent et des grandes buires, cadeaux du Siam; devant lui, les trois ambassadeurs prosternés, celui de gauche portant la boîte précieuse déjà signalée. On lit au-dessous : *Oratores regis Siam* M. DC. LXXXVI, et au-dessus, en exergue : *FAMA VIRTUTIS*. Au revers, la médaille porte une très belle figure de Louis XIV<sup>(2)</sup>.

Une autre circonstance rend encore les identifications plus difficiles. La scène fameuse, reproduite par le sculpteur, s'est passée à Versailles le 1<sup>er</sup> septembre 1686. Mais les bas-reliefs n'ont été composés et fondus que six ans après, puisque le traité qui les concerne a été passé avec Coysevox le 23 mai 1692. Par suite, certains personnages qui avaient assisté à la réception pouvaient être morts quand l'artiste

(1) Bib. Nat. Estampes. Histoire de France. Collection Hennin, t. LXIII, p. 4 à 11, sept gravures, dont deux représentent le roi entouré des princes du sang, mais non placés dans le même ordre.

(2) Nous reproduisons le fac-simile de cette médaille.

a reproduit leur effigie, c'est notamment le cas du marquis de Seignelay, fils de Colbert, mort à 40 ans, en 1691. Au contraire, d'autres qui n'existaient pas en 1686 ont pu y figurer en 1692. C'est ce qui est arrivé pour le troisième fils du grand Dauphin, le duc de Berry, né le jour même de la réception des ambassadeurs, le 1<sup>er</sup> septembre 1686 et qui avait six ans en 1692.

En somme, à l'aide des gravures et des mémoires du temps, on peut arriver, pour les neuf princes du sang qui sont groupés sur l'estrade, autour du fauteuil du roi, à des indications à peu près sûres. Le marquis de Sourches dit que tous étaient présents, « à la réserve de *M. le Prince* (le grand Condé) qui ne pouvait se soutenir et de *M. le prince de Conti* qui était encore à Chantilly <sup>(1)</sup> ».

A la droite du roi : *Monseigneur*, le Grand Dauphin, fils de Louis XIV, âgé de 31 ans (en 1692); *M. le Duc*, fils du grand Condé, âgé de 49 ans; *Monsieur*, le duc d'Orléans, frère du roi, âgé de 50 ans.

A la gauche du roi, le duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, âgé de 24 ans, le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de M<sup>me</sup> de Montespan, 22 ans, le duc de Chartres, fils du duc d'Orléans, 17 ans.

A la droite du roi, sur l'estrade, ses trois petits-fils, fils du Grand Dauphin, le duc de Bourgogne, âgé de 11 ans (en 1692), le duc d'Anjou, 9 ans, le duc de Berry, 6 ans.

Derrière eux (mais non sur l'estrade), *Madame*, duchesse d'Orléans, 40 ans <sup>(2)</sup>.

Le personnage barbu et nu-tête, entre les deux ambassadeurs, est certainement l'abbé de Lionne, religieux, conducteur et interprète des envoyés du roi de Siam, dont le portrait a beaucoup de caractère.

Quant aux personnages placés debout, au fond, leur identification reste douteuse et nous ne pouvons que pro-

(1) *Mémoires du marquis de Sourches*, p. p. le Comte DE COSNAC, t. I, p. 437.

(2) La Dauphine ne pouvait être présente, étant accouchée la veille, 31 août 1686, du duc de Berry.

poser les désignations suivantes : (à partir de la duchesse d'Orléans), l'abbé de Choisy, ancien envoyé au Siam, le chevalier de Chaumont, ambassadeur au Siam, Colbert de Croissy, secrétaire d'Etat, Louvois, surintendant des bâtiments, le maréchal duc de la Feuillade, le duc d'Aumont, le marquis de Seignelay, fils de Colbert, le grand aumônier, le contrôleur général Claude Le Peletier, le chancelier Boucherat, etc.

#### XIV. — LA STATUE ACHEVÉE

L'artiste se mit à l'œuvre, mais il paraît certain qu'il ne put achever son travail dans le délai prescrit. Le traité portait en effet que « le tout devait être fait et parfait et posé en la ville de Nantes avant le temps de la tenue des prochains Etats de la province ». Or, la convention avait été signée à Paris le 23 mai 1692 et les Etats se réunirent à Vannes le 1<sup>er</sup> octobre 1693. C'était donc quatorze mois, temps bien court pour préparer tous les marbres du piédestal et fondre les bas-reliefs.

A cette session de 1693 il ne fut pas question de la statue, au moins dans les débats « officiels », les procès-verbaux sont muets à cet égard. On en parla pourtant, car tous y pensaient et tous s'en préoccupaient. La preuve, c'est que les jetons que les Etats firent frapper pour cette session reproduisent l'image de la statue équestre de Coysevox. Il ne peut y avoir de doute à cet égard. Le cheval, placé sur un piédestal, a la même allure, l'effigie tournée à droite rappelle, dans tous ses détails, le modèle de Coysevox.

Ce jeton est le seul de toute la collection des jetons des Etats, — qui comprend plus de 50 unités, — qui porte une statue équestre, tous les autres ne donnent que la tête du souverain régnant. Il y a même cette particularité, bien connue des collectionneurs, que le jeton de la tenue suivante, celle de 1695, n'a pas été regravé, c'est exactement le même,



seulement on a martelé le chiffre 3 pour le remplacer par un 5; le renflement causé par le foulement du coin est très apparent <sup>(1)</sup>. Légende : au droit : LUDOVICUS MAGNUS REX; à l'avvers : IETONS DES ESTAZ DE BRETAGNE. A l'exergue : 1693 ou 1695. Sous le piédestal, la signature T. B.

Il est certain que Thomas Bernard, graveur du roi, était en relations avec Coysevox et connaissait son œuvre. Tous ces artistes qui gravitaient autour de Versailles se voyaient et s'appréciaient, tous vivaient sous la houlette autoritaire de Le Brun, Surintendant des Bâtiments, et travaillaient sous sa direction; plusieurs habitaient les Gobelins où Le Brun les avait réunis. C'était précisément le cas de Coysevox.

Il est donc tout naturel que Thomas Bernard, ayant à reproduire la figure du roi sur un jeton destiné aux Etats de Bretagne, ait eu la pensée de graver au burin la statue équestre que Coysevox venait d'exécuter et que le graveur avait sous les yeux à Paris.

Elle était du reste très connue des artistes et du public cultivé et lettré qui en avait apprécié la beauté.

Nous en avons la preuve dans les deux inscriptions que le célèbre abbé Santeuil composa à cette époque en l'honneur de la statue. On sait que l'abbé Santeuil, poète latin, non sans valeur, s'était fait une spécialité des inscriptions et devises latines et que ses vers couraient les cercles littéraires et artistiques de la capitale.

Voici la première :

IN STATUAM EQUESTREM LUDOVICO MAGNO EX ÆRE FUSILI  
A BRITANNIS POSITAM.

(1) Voir *Histoire de Bretagne*, par Barthélemy POCQUET, t. VI, p. 399, et planche II. — *Les Jetons des Etats de Bretagne*, par Paul SOULLARD. — « Les jetons des Etats de 1754 reproduisent au revers l'œuvre du sculpteur Lemoine (la statue de Louis XV à l'Hôtel de Ville), avec la légende : *Lud. XV redivivo et triumphanti*; de même que ceux de 1695 avaient reproduit la statue équestre de Louis XIV, œuvre de Coysevox ». (Archives de l'Art français, t. VI, 1859, p. 162. *Jean-Baptiste Lemoine, Pièces relatives à l'exécution du monument élevé dans la ville de Rennes, au roi Louis XV, par les Etats de Bretagne*, par Alfred RAMÉ.)

Sic intrabat ovans, ferro quas subdidit urbes,  
 Qui Pelago et terris, qui sibi jura dedit,  
 Regia Majestas, et honesto gloria fastu,  
 Non alios vultus, Relligioque velint.  
 Non erit artificum solus labor, illud in altâ  
 Æternum Armoricâ stabit, amoris opus.

Cette inscription, qui n'est pas une des meilleures de Santeuil, fut plus tard traduite, ou plutôt délayée en vers français plus pauvres encore par l'académicien La Monnoye :

SUR LA STATUE ÉQUESTRE DU ROI EN BRETAGNE

Ainsi dans les villes conquises  
 Entraît le vainqueur des nations,  
 Louis, qui vit ses passions,  
 Comme la terre et l'onde, à son pouvoir soumises.  
 De la royale Majesté,  
 De la gloire qu'anime une noble fierté,  
 De la religion, l'air brille en son visage.  
 Par la docte main du sculpteur  
 La Bretagne a fait cet ouvrage,  
 Mais l'amour en est l'inventeur (1).

Voici la seconde inscription qui est meilleure :

Qui domuit Belgas, qui debellavit Iberos,  
 Germanosque truces, jurato fœdere junctos,  
 Et Batavos fregit, victus numquam, unus in omnes,  
 Et victrix quo Relligio jamjam una triumphat;  
 Hic ille MAGNUS, qui, postquam terruit omnem  
 Europam bello, præscriptâ pace beavit.  
 Vivet in Armoricis, hoc ære perennius, oris (2).

(1) *Poésies nouvelles de M. de la Monnoye*, de l'Académie Française. (A La Haye et se vend à Paris chez Briasson, 1745, p. 101.)

(2) *Œuvres de Santeuil*, Amsterdam, 1695, p. 302. — *Joannis Baptistæ Santolii Victorini operum omnium editio tertia*. Parisiis, apud fratres Barbou, 1729, t. III, p. 17.



LA RÉCEPTION DES AMBASSADEURS DE SIAM PAR LOUIS XIV  
1<sup>er</sup> Septembre 1686

Médaille d'argent — Bibliothèque Nationale — Cabinet des Médailles

Celui qui dompta les Belges, battit les Espagnols et les Allemands féroces, liés par les traités et les serments, celui qui brisa les Bataves; jamais vaincu, seul contre tous, et dont la religion victorieuse a pu seule triompher, ce grand roi qui, après avoir soumis l'Europe par ses armes, lui a imposé l'heureuse paix, qu'il vive à jamais par ce bronze sur les rives de l'Armorique.

Ces inscriptions ont été certainement composées en 1693, car elles ont paru dans l'édition des Œuvres de Santeuil publiées à Amsterdam (c'est-à-dire à Paris), en 1695. Donc à cette date la statue de Coysevox était achevée, elle était connue, visitée, admirée et célébrée en vers et en prose. Il ne restait plus qu'à la transporter en Bretagne. Et tout à coup le silence se fait ! un long silence de vingt ans, silence prolongé et inexplicable. La statue reste enfouie au fond d'un atelier et le grand roi, qui avait dit un jour : « J'ai failli attendre », attendit pendant vingt ans que sa statue fût portée « aux rives de l'Armorique ».

#### XV. — UN INTERVALLE DE VINGT ANS

Quelle est la cause de ce retard étrange, de cette inaction étonnante ? Est-ce, comme on l'a dit, difficulté de transport ou manque d'argent <sup>(1)</sup> ? Nous croyons plutôt que l'explication se trouve dans une lettre du duc de Chaulnes, écrite au mois de septembre 1692. Le duc avait été le promoteur de la statue; c'est lui qui en avait eu la première idée, et qui, en 1685, en avait pris l'initiative. Sept ans ont passé et maintenant il semble refroidi et arrêté par les obstacles. Trois mois à peine après le jour où le marché pour le piédestal avait été signé dans son hôtel, à Paris, il écrit, le 3 et le 30 septembre 1692, au contrôleur général, qui était justement alors Pontchartrain, l'ancien premier président, avec lequel il avait eu des démêlés en Bretagne et qu'il savait

(1) *La place des Victoires et la place de Vendôme*, par A. DE BOISLISLE, p. 220.

peu favorable à l'idée de la statue : « Les difficultés qui se rencontrent pour ériger la statue équestre du roi dans la ville de Nantes semblent si considérables que la province accepterait volontiers que la statue fût offerte au roi et placée, soit à Versailles, soit sur le nouveau pont du Louvre.

» Je me suis fait d'abord une opposition, parce que, peut-être, le roi croirait, par sa bonté ordinaire, qu'il ferait quelque peine à cette province, s'il la privait de la jouissance d'un bien qu'elle a souhaité avec tant d'empressement, mais je n'ai pas eu de peine à surmonter cette délicatesse par la connaissance que j'ai que S. M. ne ferait aucune peine à la province, mais qu'au contraire il lui serait bien plus glorieux et plus avantageux que cet ouvrage ornât une maison royale, où elle serait à la vue, ce qui se peut dire, de tout l'univers, plutôt que d'être dans une ville reculée, comme est celle-ci, en vue à peu de personnes, où la province même ne peut avoir la satisfaction de jouir de la vue de la statue du roi par l'éloignement de Nantes <sup>(1)</sup> ».

Le duc avait-il l'idée de « faire sa cour au roi » et de jouer les La Feuillade en lui proposant pour Versailles ou pour Paris la statue offerte par la Bretagne ? Peut-être. En tout cas, il s'avantait beaucoup trop, bien qu'il se vantât de connaître la province et que Saint-Simon affirme « qu'il était le maître des Etats », il est certain que les Bretons eussent vu d'un très mauvais œil que la statue offerte et payée par eux ne fût pas érigée dans une ville bretonne.

Louis XIV plus sage, plus avisé et plus impartial que le duc, refusa nettement de se prêter à cette compromission. Alors Chaulnes examine les différentes places « de Nantes et de Rennes où il serait possible d'élever la statue, mais il reste très indécis, finalement il demande que M. Mansart soit chargé de choisir lui-même l'emplacement qui conviendrait le mieux, soit à Nantes, soit à Rennes, où l'on avait

(1) *Correspondance des Contrôleurs généraux*, p. D. A. DE BOISLISLE, t. I, n° 1109. Lettres du duc de Chaulnes à Pontchartrain, des 3 et 30 septembre 1692.

déjà proposé de transporter la statue, il prie S. M. de vouloir bien autoriser celui-ci à faire le voyage de Bretagne<sup>(1)</sup> ».

Ce n'est pas la première fois que le nom de la ville de Rennes est prononcé en cette affaire. Déjà, en septembre 1691, l'évêque de Rennes, Mgr de Beaumanoir de Lavardin, qui avait eu vent sans doute des difficultés rencontrées pour placer la statue à Nantes, avait demandé au Contrôleur général qu'elle fût érigée à Rennes<sup>(2)</sup>. Mansart ne vint point en Bretagne. En réalité, à Rennes pas plus qu'à Nantes, il ne se trouvait alors d'emplacement convenable pour recevoir le monument. Les choses en restèrent là.

Pourtant il y avait eu des pourparlers engagés par Coysevox pour un marché avec un marinier en vue du transport de la statue de Paris en Bretagne, opération difficile, très délicate et très coûteuse.

Dans son devis pour le piédestal le sculpteur parlait d'un batelier, nommé Lemoyne, « qui devait fournir le bateau, le conduire jusqu'à Nantes et le rendre garanti, moyennant la somme de 6.000 livres ». Puis il n'en est plus question.

Mais, en 1695, les Etats, réunis à Vannes, accordent une indemnité de 1.000 livres, payée comptant, au nommé Beuzé<sup>(3)</sup>, voiturier d'Orléans, « pour le dédommager de sa perte, n'ayant pas fait la voiture de la statue dans le temps de son marché, parce que le dit Beuzé a déclaré, moyennant la dite somme, quitter (décharger) les Etats de toute recherche<sup>(4)</sup> ». Les Etats avaient passé, en effet, avec ce marinier, un marché en vue du transport de Paris à Nantes, pour

(1) Arch. Nat., G7 175. *Relations du Pouvoir central et de la province de Bretagne*, par J. LETACONNOUX, p. 20, 21. — *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. I, n° 1109. Lettre du duc de Chaulnes au Contrôleur général, du 19 novembre 1692.

(2) Arch. Nat., G7 174. *Relations du Pouvoir central et de la province de Bretagne*, par J. LETACONNOUX, p. 12.

(3) Le nom est orthographié dans les documents : Reusé, Beusé et Pesé, mais c'est certainement le même homme.

(4) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 2660. Registre des Etats de 1695, séance du 31 octobre 1695.

le prix de 2.000 livres. Ce marché n'avait pas été exécuté. De là la demande du marinier <sup>(1)</sup>.

A la même session, les Etats décidèrent qu'il serait payé au sieur Cosvaux (*sic*), sculpteur, une somme de 300 livres par an, *tant pour le passé que pour l'avenir*, pour dédommagement du lieu où il fait garder la statue équestre du roy <sup>(2)</sup> ». Pendant vingt ans les Etats continuèrent à payer le loyer du logement de la statue de Louis XIV.

Où se trouvait cette remise ? Derrière l'hôpital de la Pitié. On lit, en effet, dans la *Description de la ville de Paris* : « Derrière la Pitié, dans un atelier qui appartient au maître Coysevox, on doit aller voir le cheval de bronze fait pour les Etats de Bretagne. Le roi est représenté à cheval, habillé à l'antique, dans une attitude noble et grande, et cette figure équestre a été la première que l'on ait jetée en fonte de cette grandeur. Ses bas-reliefs, aussi de bronze, destinés pour le piédestal, sont d'un grand travail, dans lesquels on remarque une variété de sujets, sans confusion, qui fait plaisir à examiner, parce que l'on y distingue plusieurs personnes de marque, que l'on reconnaît sans peine dans leur air naturel <sup>(3)</sup> ».

Et c'est tout ! Durant vingt ans Louis XIV resta en location. Il n'est plus question de transporter ni d'élever le monument.

Et pendant ce temps le malheureux artiste, dont cette affaire empoisonna la vieillesse, ne recevait point la rétribution promise. Heureusement, il continuait à travailler pour le roi : en 1694, il lui était versé 16.746 livres, solde de 39.247 livres « prix des ouvrages de sculptures qu'il a faits

(1) Arch. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Rapport de Coysevox à M. de Valincour. *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. I, n° 1109. Lettres de M. de Lavardin et de M. de Nointel, 9 octobre 1695.

(2) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 2660. Registre des Etats de 1695, séance du 31 octobre 1695.

(3) *Description de la ville de Paris*, édition de 1713, t. II, p. 195, par Germain BRICE.

pour le service de S. M. dans les jardins de Versailles ». En même temps il décorait le fronton de l'église des Invalides et y sculptait une grande figure de Charlemagne, prix : 600 livres <sup>(1)</sup>.

Pourtant en 1709, quinze ans après l'achèvement du travail, Coysevox se plaint, il s'adresse au roi lui-même. Il a reçu les deux tiers du prix, mais il lui reste dû, d'après le marché du 23 mai 1692, une somme de 7.400 livres, il offre de surseoir, d'attendre encore pour 5.300 livres, « prix de plusieurs ouvrages dont la dépense ne se fera que lorsque l'on posera la statue équestre du roi », mais il réclame le versement de 2.100 livres, « paiement qui ne doit souffrir aucune difficulté, les ouvrages pour lesquels il lui est dû étant achevés depuis plusieurs années ». Le roi transmet la plainte en l'appuyant, le procureur général syndie la présente aux Etats qui votèrent sans discussion le crédit de 2.100 livres, « payable le 1<sup>er</sup> avril 1710, pour les bas-reliefs et piédestal de la statue équestre du roi <sup>(2)</sup> ».

C'est la seule mention qui soit faite, durant vingt ans, de la statue si ardemment désirée et si rapidement exécutée !

(1) *Comptes des bâtiments du roi*, p. p. GUIFFREY, t. III, p. 422, 544, 951.

(2) Arch. d'Ille-et-Vil., C. 2664. Registre des Etats de 1709, séance du 11 décembre 1709 et Etat de fonds, chap. XVI.



## II

## LA STATUE A NANTES

## I. — REPRISE DE L'AFFAIRE

Nous sommes en 1713. La France n'a plus la situation triomphante qu'elle possédait trente ans auparavant. Les guerres ont recommencé, les revers sont survenus, l'inquiétude et la gêne pèsent sur les peuples. La guerre de la Ligue d'Augsbourg a duré dix ans; terminée par le traité de Ryswick, en 1697, elle laisse la France affaiblie et appauvrie. La guerre de la succession d'Espagne, plus longue et plus terrible, est marquée par les défaites de Ramillies, d'Oudenarde, de Malplaquet; et si Villars sauve le pays par la victoire de Denain (23 juillet 1712), le traité d'Utrecht, tout en reconnaissant à Philippe V la possession du trône d'Espagne, ne rend pas à la France la prééminence incontestée dont elle avait joui jusque là en Europe.

Puis les guerres prolongées ruinaient les finances et obligeaient les ministres à recourir à des expédients désastreux et vexatoires qui irritaient le peuple et aggravaient l'impopularité du Pouvoir. L'affreux hiver de 1709, qui détruisit les récoltes, accrut encore la misère. Par ailleurs les querelles du jansénisme divisaient et aigrissaient les esprits.

Louis XIV, âgé de 75 ans, assombri par les revers de la fin du règne et la détresse financière, attristé par la mort de son fils et de son petit-fils, avait mis un frein aux dépenses de luxe. Ainsi les projets grandioses conçus par Louvois pour l'aménagement de la place Vendôme, qui devait être entourée de palais destinés à la Bibliothèque royale, aux Académies, à la Monnaie, avaient été abandonnés. On les réduisit à la création d'une place octogone,

entourée de bâtiments symétriques et traversée par une voie centrale.

Cependant la statue colossale de Girardon, fondue d'un seul jet en 1692, et qui avait coûté 100.000 livres, attendait toujours, dans un hangar de la rue Neuve-des-Petits-Champs, son transfert à l'emplacement définitif. « Peut-être faut-il voir dans ce retard un effet de la « modestie » du roi durant cette période de guerre et de misère, dit M. de Bois-lisle; c'est seulement après le traité de 1697, avec la perspective assurée d'une paix générale, que l'on songea à en finir <sup>(1)</sup> ».

La construction des beaux hôtels entourant la place fut poussée avec activité, le piédestal fut élevé au centre, la statue elle-même transportée sur des rouleaux, à l'aide de mouffes puissantes, et montée sur son socle. L'inauguration solennelle eut lieu le 13 août 1699, la statue fut découverte au cours d'une fête analogue à celle de 1686, donnée sur la place des Victoires, mais qui parut moins brillante et moins joyeuse <sup>(2)</sup>.

Et la statue de Coysevox ? Elle demeurait toujours sous la remise où Louis XIV restait en location depuis vingt ans. Cependant, pour celle-là aussi, il fallait en finir. Le traité d'Utrecht et la paix de Rastadt et de Bade ayant rétabli le calme et rasséréiné les esprits, l'affaire fut reprise et entra tout d'un coup dans une phase nouvelle.

C'est le maire de Nantes qui reprit l'offensive, si l'on peut dire. Le 6 mai 1713, le maire, les échevins et les juges consuls de Nantes adressaient une requête au contrôleur général (ministre des finances) pour le prier de demander aux Etats de concourir avec eux à la création d'une place auprès de la Bourse, sur le bord de la Loire,

(1) *Notices historiques sur la place des Victoires et sur la place de Vendôme*, par A. DE BOISLISLE, p. 127.

(2) *Notices historiques sur la place des Victoires et sur la place de Vendôme*, par A. DE BOISLISLE, p. 150-158. — *Mémoires de Saint-Simon*, édit. BOISLISLE, t. VI, p. 244.

afin d'y placer la statue équestre du roi. Ils joignirent même à leur lettre un plan de la place projetée <sup>(1)</sup>.

La démarche, qui comportait une demande de crédits, n'était peut-être pas très adroite. Le comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, auquel Desmaretz transmit la lettre, y répondit par un avis très juste et plein de bon sens : « M'étant fait rendre compte, dit-il, de ce qui regarde le placet présenté par Coysevox, au sujet de la statue équestre du roi, fondue pour la province, j'ai trouvé qu'il y aurait une espèce d'économie à la faire transporter à Nantes le plus tôt qu'il sera possible, car, depuis vingt-trois années qu'on la garde, à Paris, dans un atelier qui coûte à la province 300 livres par an, sans y comprendre les réparations, elle a consommé presque autant qu'il aurait fallu pour la transporter et la mettre en place.

» Par le compte que j'en ai fait faire, je trouve qu'il ne s'agit plus pour cela que de 6.800 livres, peu plus ou moins, y compris le voyage du sculpteur et le prix du louage des bateaux de transport, ce qui ne paraît pas être un objet qui doive arrêter le dessein que l'on avait de la faire transporter à Nantes.

» Les gens de cette ville avaient demandé qu'elle y demeurât; mais comme cette statue a été fondue aux dépens de la province, qui en a déjà payé 40.000 écus, il me semble qu'il serait de la bonté du roi de vouloir bien laisser aux Etats la liberté de décider du lieu où elle doit être mise, soit à Rennes, soit à Nantes...

» Il est toujours fort utile de la faire passer à Nantes le plus tôt qu'il se pourra, car si Coysevox, qui, par son marché, est obligé de la poser, venait à mourir, et qu'il fallût faire, pour cela, un nouveau marché avec un autre, cela augmenterait de beaucoup la dépense... <sup>(2)</sup> ».

(1) Arch. Nat., G<sup>7</sup> 194. *Correspondance des Contrôleurs généraux*, D. P. A. DE BOISLISLE, t. III, n<sup>o</sup> 1445.

(2) *Correspondance des Contrôleurs généraux*, D. P. A. DE BOISLISLE, t. III, n<sup>o</sup> 1445. Lettre du comte de Toulouse, du 28 août 1713.

Le maréchal de Châteaurenault concluait dans le même sens un rapport adressé au Contrôleur général le 12 octobre 1713. Le prix du transport étant ainsi évalué à 6.800 livres, le roi chargea ses commissaires d'engager les Etats à voter ce crédit afin de pourvoir au transport de la statue à Nantes <sup>(1)</sup>.

On vient de voir que le comte de Toulouse parle d'un placet présenté par Coysevox aux Etats. Le sculpteur leur avait, en effet, adressé un Mémoire dans lequel il disait qu'il avait été obligé de faire faire des réparations « urgentes et nécessaires au chantier » dans lequel la statue équestre du roi reposait sur une plate-forme; ces réparations montaient à 900 livres, de plus il ajoutait que la somme de 300 livres qui lui était payée chaque année pour le loyer de ce chantier était devenue insuffisante. Il demandait le remboursement de la première et le relèvement de la seconde.

Ainsi les Etats étaient de nouveau mis en demeure de se prononcer sur cette fameuse affaire de la statue du roi qui, depuis vingt ans, était restée en sommeil. Il fallait enfin aboutir à une solution.

## II. — NOUVELLE DÉCISION DES ÉTATS

Les Etats se réunirent à Dinan le 8 octobre 1713, ils étaient présidés par Mgr Vincent Desmaretz, évêque de Saint-Malo, frère du contrôleur général et, comme lui, neveu du grand Colbert; le duc de la Trémoille, baron de Vitré, était le président de la noblesse et le sénéchal de Rennes, Michau de Ruberzo, celui du tiers.

Mais de nombreux changements s'étaient produits dans l'administration de la Bretagne. Le duc de Chaulnes n'était

(1) *Correspondance des Contrôleurs généraux*, p. p. A. DE BOISLISLE, t. III, n° 1445. Lettre du maréchal de Châteaurenault du 12 octobre 1713. Lettres du contrôleur général au maréchal de Châteaurenault et à M. Ferrand, intendant en Bretagne, du 9 octobre 1713.

plus gouverneur depuis 1695. Louis XIV avait résolu de réserver ces hautes fonctions aux princes de sa Maison, il donna le gouvernement de Bretagne à son fils légitimé, le comte de Toulouse. Ce fut pour celui-ci un titre honorifique, — mais très avantageux; — il ne vint jamais en Bretagne, et s'intéressa seulement de haut aux affaires de la province. Par contre, le duc avait un secrétaire général, M. de Valincour, chargé spécialement de ce service, qui, lui, s'en occupait activement, et qui a été très mêlé, pendant quarante ans, à tous les incidents survenus à cette époque. Ce Valincour était un lettré, un poète de second ordre, du reste membre de l'Académie française, ami de Racine et de Boileau.

L'autorité effective était exercée par un lieutenant général, appelé le commandant en chef, qui était alors le maréchal de Châteaurenault, marin brusque et cassant, et par l'intendant, sorte de préfet de haute envergure, qui avait vite concentré en ses mains tous les pouvoirs administratifs et civils; c'était, en 1713, Antoine Ferrand, beau-frère de M. de la Faluère, premier président du Parlement, administrateur habile et expérimenté.

Tous deux assistaient naturellement aux Etats de 1713. Ils notifièrent à l'Assemblée, d'après les instructions reçues du roi, qu'elle avait à prendre une décision sur l'affaire de la statue, pendante depuis trop longtemps. Jacques de la Guibourgère, procureur syndic, interprète ordinaire des volontés du Pouvoir, leur fit part de cette communication.

A l'égard des réparations, dit-il, la somme demandée paraît trop élevée, car la statue n'occupe qu'une partie du chantier. Quant au loyer, vous devez en continuer le paiement: mais vous avez deux partis à prendre sur cette affaire: le premier est de faire transporter la statue à Nantes, et de l'y laisser en dépôt jusqu'à ce que vous ayez décidé en quel lieu elle doit être placée « pour toujours »; le second est de régler dès à présent le lieu de sa destina-

tion définitive et de voter les frais de transport jusqu'à cet endroit. Il y eut sûr ce dernier point une discussion très vive, dont malheureusement nous ne connaissons les détails que par le récit que firent, dix jours après, à leur communauté les députés de Rennes, le greffier ayant, comme toujours, supprimé du procès-verbal officiel les incidents de cet intéressant débat.

Michau de Ruberzo et Vedier, échevin, déclarent aussitôt « que la statue ne pouvait être placée plus justement que dans la ville de Rennes, *comme étant la capitale de la province* ».

Les députés de Nantes et aussi ceux de Saint-Malo « s'opposent fortement à cette demande »; ils réclament, chacun pour leur ville, « qu'elles en soient décorées <sup>(1)</sup> ».

Les Etats hésitent. Alors M. Vedier prend sur lui de proposer de faire transporter la statue de Nantes à Rennes aux frais de la communauté, « pour y être élevée dans le lieu qu'on y trouvera le plus convenable ». Cette considération semble décider l'Assemblée.

Les Etats émettent alors cette résolution qu'il faut reproduire textuellement : « Sur ce délibéré entre les trois ordres, *les Etats ordonnent que la statue équestre du roi sera placée dans la ville de Rennes, dans le lieu qui sera trouvé le plus beau et le plus commode; à cet effet elle sera prise dans le chantier de Coesvaux (sic) et transportée de Paris à Nantes, avec les bas-reliefs et autres pièces préparées pour la construction du piédestal, par les soins de MM. les députés en cour et de M. le Procureur général syndic, aux frais de la province.*

» La communauté de Rennes, suivant les offres de MM. le maire, et Vedier, députés, fera prendre le tout à Nantes pour le faire transporter à ses frais dans la ville de Rennes,

(1) Arch. Mun. de Saint-Malo, BB 20. Le Registre des délibérations de 1713 ne mentionne pas la proposition faite par les députés de cette ville aux Etats.

où elle sera posée et élevée dans l'endroit le plus convenable <sup>(1)</sup>.

» Les Etats seront tenus seulement des frais et dépenses nécessaires pour la construction du massif, la ville de Rennes aura à pourvoir aux autres dépenses qu'il conviendra de faire pour préparer une place convenable pour élever la statue.

» Au surplus, les Etats ordonnent que le loyer du chantier sera payé à raison de 300 livres par-an, comme par le passé, pendant tout le temps que la statue l'occupera. Ils chargent leurs députés en cour de traiter avec ledit Coësvaux aux meilleures conditions pour les réparations par lui prétendues et pour les frais de transport de la statue jusqu'à Nantes, déclarant dès à présent approuver tout ce qu'ils feront à cet égard <sup>(2)</sup> ».

Ainsi les Etats révoquaient toutes leurs décisions antérieures, ne tenaient plus de compte de la lettre du roi de 1685 et décidaient que la statue serait érigée à Rennes. Quel était au juste le motif de ce revirement inattendu ? Nous ne le connaissons que par le compte rendu des députés de Rennes à la municipalité qui s'empessa d'approuver leur initiative, « les remercia de l'honneur qu'ils ont procuré à la ville et ratifia l'offre qu'ils ont faite d'y conduire la statue à ses frais <sup>(3)</sup> ». Peut-être la demande de subvention de la ville de Nantes avait-elle effrayé l'Assemblée.

Ces motifs transpirent dans la lettre de remerciements que la Communauté de Rennes adressa un mois après au comte de Toulouse : « Les Etats ont choisi la ville de Rennes pour y placer la statue équestre de S. M., ils ont

(1) Le procès-verbal semble dire que le maire de Rennes était présent. Ce serait une erreur. Les deux députés de Rennes étaient Michau de Ruberzo, sénéchal, et Vedier, échevin. Il est probable que celui-ci parla au nom du maire et au sien.

(2) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 2666. Registre des Etats, séance du 13 novembre 1713.

(3) Arch. municip. de Rennes. Registre des délib. de la ville et communauté de Rennes, n° 524A, séance du 13 novembre 1713. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 345. Extrait du registre de la communauté.

jugé que l'honneur d'un dépôt si précieux ne devait être déferé qu'à la capitale de la province, qui a toujours été la demeure de N.N. S.S. les gouverneurs, commandants et lieutenants généraux, le siège du Parlement et de l'intendance, et dont les députés tiennent aux Etats le rang sur toutes les autres villes de la province. Quelque justice que les Etats aient rendue à la ville de Rennes, nous espérons que V. A. S. ne désapprouvera pas le zèle de notre Communauté qui ne cherche qu'à se procurer un avantage qu'elle croit ne lui pouvoir être ravi sans injustice<sup>(1)</sup>.

Ces derniers mots laissaient prévoir des protestations; il y en eut en effet, comme nous le verrons plus loin.

A la suite de cette délibération, Valincour se chargea de faire part à Coysevox de la décision des Etats. Le sculpteur répondit par un rapport circonstancié.

« Le batelier avec lequel les Etats avaient fait marché en 1693, — vingt ans auparavant ! — est mort. J'en trouve deux autres, dit-il, qui, après avoir examiné la statue, veulent bien entreprendre de la conduire à Nantes, mais, au lieu de 2.000 livres, ils demandent 4.000 livres à cause de l'enchérissement de toutes choses ». Déjà !

« Quant au moyen de faire passer les bateaux par les pertuis, de la Seine dans la Loire, et de là à Nantes, c'est l'affaire des mariniers et de leur marché avec les Etats.

» Je suis uniquement obligé, par mon marché, de faire conduire la statue de mon atelier dans le bateau, de la décharger du bateau à Nantes et de l'y poser. Mais ce marché, conclu en 1692, ne peut plus subsister au même prix, attendu que par l'enchérissement de toutes choses, il m'en coûtera le double.

» De plus, comme vous m'apprenez que la statue doit être posée à Rennes et non plus à Nantes, cette décision change la nature du premier projet et de nos conventions. C'est à

(1) Arch. municip. de Rennes, liasse 341. Le maire et les échevins de Rennes au comte de Toulouse, 12 décembre 1713.



MM. des Etats à prendre des mesures pour la faire embarquer à Nantes sur un vaisseau par mer, la faire débarquer du vaisseau, et la rembarquer sur un bateau pour être conduite par la rivière, de Redon à Rennes, si la rivière est navigable, la faire débarquer de ce bateau pour être conduite dans la place et posée sur le massif où elle doit être.

» Comme ce changement emporte un nouveau projet, d'autres difficultés, et d'autres dépenses, et par conséquent un nouveau marché avec moi, il est à propos de savoir les intentions, les projets et les propositions de MM. des Etats, outre celui qu'ils auront à faire avec le marinier <sup>(1)</sup> ».

Et Coysevox insistait sur la nécessité de commencer dès à présent le massif de maçonnerie du piédestal afin qu'il fût « rassis et solide », car il doit être construit aux frais des Etats, « et je dois seulement le revêtir des marbres et bronzes qui sont tout prêts ».

### III. — TRANSPORT DE LA STATUE A NANTES

Les pourparlers traînèrent assez longtemps car pendant toute l'année 1714 il ne fut rien arrêté des nouvelles conventions à établir.

C'est seulement le 13 avril 1715 que le marché fut passé avec les bateliers. Ils étaient deux : Louis Coulon, présenté par Coysevox, et Antoine Yver par M. des Grassières, directeur des douanes à Nantes. Ils s'engagent à fournir quatre grands bateaux, garnis à l'intérieur des charpentes nécessaires pour supporter le poids énorme de ces masses de bronze. « Voituriers par eau dans les rivières de Seine et de Loire, ils s'engagent à faire le transport, sans accident, de Paris à Nantes. Ils demandaient 4.000 livres, puis 3.800 et finirent par traiter à 3.500 livres. Le contrat fut signé

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Lettre de M. de Valincour à Coysevox du 19 novembre 1713. Mémoire de Coysevox en réponse. Ce mémoire n'est pas daté, mais il est évidemment de décembre 1713.

devant M<sup>e</sup> Lefaiivre, notaire à Paris. Mais les deux bateliers ne se chargeaient ni de l'embarquement au départ, ni du débarquement à l'arrivée<sup>(1)</sup>.

C'était la partie la plus délicate du travail. Coysevox restait responsable de ces deux opérations. Il s'y était obligé par le contrat passé devant le notaire Savalète, le 23 mai 1692, mais il faisait remarquer que vingt-trois années s'étaient écoulées depuis cette époque. « Ce contrat ne pouvait subsister à présent, attendu que depuis ce marché ancien tout est renchéri du triple ».

Il sera obligé de faire faire des ouvertures dans le mur de son atelier, dans la charpente et la couverture, pour sortir l'ouvrage, il aura besoin d'appareils de force, « de quantité de poutres, solives et planches, et de beaucoup de monde pour conduire le tout dans les bateaux, l'embarquer et le débarquer ». Il demande pour le transport au bateau et l'aménagement, 4.000 livres et pour le débarquement et le transport sur la place de Nantes, 3.000 livres.

De plus, il a fait faire des bordures en bronze pour les bas-reliefs, sur l'ordre de M. Mansart qui a jugé qu'il était utile de détacher les bas-reliefs du marbre par un filet d'or mat, que l'on fera dorer quand tout sera posé, ces bordures n'ayant pas été comprises dans le marché, il demande pour cet objet 600 livres.

Ensuite il a acheté deux grosses pierres, de sept pieds de long, de la largeur du cheval, pour couronner le massif et poser le cheval dessus, dépense non prévue, évaluée à 150 livres.

Enfin il demande 1.000 livres, que les Etats lui ont accordées, « pour le dédommager en partie des grandes réparations qu'il a été obligé de faire pour l'entretien, la conservation et le soutien de l'ouvrage pendant vingt-cinq ans<sup>(2)</sup> ».

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Marché du 13 avril 1715.

(2) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Mémoire au sujet du transport de la statue équestre du roi dans la ville de Nantes. — Mémoire pour Antoine

En totalité les réclamations de Coysevox, exposées dans un Mémoire dressé par lui, s'élevaient à 8.750 livres.

Il fallait donc refaire un nouveau traité.

Le 23 mai 1692, par une claire matinée de printemps, dans les salons du duc de Chaulnes, sur la place Royale, à Paris, l'illustre sculpteur Coysevox s'était rencontré avec les représentants de la Bretagne. Vingt-trois ans après, le 22 juin 1715, le même sculpteur signait le même traité, sur le même objet, avec d'autres députés de la Bretagne : Mgr Turpin de Crissé de Sanzay, évêque de Rennes, Louis-Bretagne de Rohan-Chabot, prince de Léon, René Moreau de Maupertuis, député de Saint-Malo et Jacques-Raoul de la Guibourgère, conseiller au Parlement, procureur général syndic.

Sans doute les sentiments qui animaient les assistants étaient bien différents de ceux des « comparants » réunis vingt-trois années auparavant. L'enthousiasme des belles années du règne s'était éteint, la période des revers était venue ; Louis XIV, vieilli et attristé, marchait vers une fin prochaine, on oubliait les années de gloire pour ne songer qu'à la misère présente. Et pourtant la gloire restait !

L'entrevue eut lieu au domicile de M. de la Guibourgère, rue du Bouloy, paroisse Saint-Eustache, dans l'après-midi du 22 juin 1715. Antoine Coysevox, « sculpteur ordinaire des bâtiments du roi, ancien Directeur de l'Académie royale de sculpture et de peinture, demeurant alors rue du Chantre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, près du Louvre », était présent, ainsi que M<sup>e</sup> Lefaiivre, notaire à Paris, qui devait dresser le contrat.

Les représentants des Etats, « après en avoir conféré ensemble », acceptèrent les réclamations de l'artiste, mais ils réduisirent le prix demandé à 6.000 livres, « pour le tout », payables moitié comptant, moitié après le débarque-

Coysevox présenté à NN. SS. des Etats de Bretagne, sur le transport qu'il convient de faire de la figure équestre du roi en bronze, marbres, bas-reliefs et de tout ce qui en dépend.

ment sur la place de Nantes. Le sculpteur accepta. Il devait commencer le transport et l'embarquement trois jours après, le 25 juin, « sans discontinuation jusqu'à ce que l'embarquement soit entièrement fait ».

Coysevox insista sur la nécessité de préparer une place de 12 à 15 toises en carré, fermée, pour y déposer l'ouvrage et l'en décharger après l'arrivée à Nantes <sup>(1)</sup>.

Le travail commença aussitôt, et, cette fois, il fut poussé activement. Il était terminé le 11 juillet 1715. Nous avons l'état des pièces embarquées dans les quatre bateaux, signé des bateliers Coulon et Yver et de Coysevox lui-même.

1° Dans le premier bateau, appartenant à Louis Coulon, il y a 35 pièces de marbre taillé pour le piédestal; dans l'autre bateau de Coulon, il y a la figure du roi, deux grosses pierres dures et deux grands bas-reliefs de bronze avec leurs bordures, quatre cartouches de bronze, « le tout en bon état, sauf qu'il manque 7 glands à la housse de la selle, un gland aux armes, deux feuilles aux cartouches, que le dit Coysevox fournira ».

2° Dans le premier bateau de Antoine Yver, il y a 32 pièces de marbre taillé. Dans le second bateau d'Yver, il y a le cheval de bronze, 3 pièces de marbre taillé, une grande caisse contenant deux tables de marbre noir pour les inscriptions et une autre renfermant les crampons, bride, mors, épée, avec la chaîne et les houpes.

Coulon et Yver reconnaissent que « le S<sup>r</sup> Antoine Coysevox leur a remis et livré les ouvrages et pièces ci-dessus et s'obligent solidairement à les rendre en même état à Nantes <sup>(2)</sup> ».

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Expédition de l'acte authentique signée des deux notaires : Lefaiivre, Delaballe.

(2) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. « Etat des marbres et bronzes qui composent la figure équestre du Roy pour Nosseigneurs les Etats de Bretagne, ensemble les bas-reliefs et pied d'estal de la dite figure, qui ont été livrés et mis dans les bateaux des nommés Antoine Yver et Louis Coulon, par l'ordre et suivant le marché que les députés de NN. SS. les Etats de Bretagne ont fait avec eux par Antoine Coizevox, sculpteur ordinaire du Roy, le tout en bon état, ainsi qu'il est marqué cy-après. A Paris, ce 11 juillet 1715. »

Je crois pouvoir affirmer que cet *Etat*, qui porte les signatures autographes : *Louis Coulon, Antoine Yver, Coyzevox*, est écrit de la main même de Coysevox.

Les quatre bateaux se mirent en route le 20 juillet 1715. La Guibourgère avait eu soin de demander au ministre Desmaretz l'exemption des droits de douane sur la Seine et la Loire, et le contrôleur général l'avait aussitôt accordée<sup>(1)</sup>. Par où passèrent-ils ? Les bateliers étaient préoccupés du passage « par les pertuis », car leurs bateaux étaient hâlés par 8 et 10 chevaux. Ils remontèrent la Seine jusqu'à l'embouchure du Loing, remontèrent ensuite cette petite rivière jusqu'à Montargis et de là, par le canal d'Orléans, gagnèrent la Loire, qu'ils descendirent, en passant par Blois, Tours et Angers jusqu'à Nantes. Ils arrivèrent le 28 octobre 1715.

Cependant M. de la Guibourgère avait prescrit, sur la demande de Coysevox, à M. Laurencin, architecte de la ville de Nantes, de préparer une place de 12 à 15 toises en carré (48 à 60 m. q.) pour y recevoir tout ce matériel. Ce qui est curieux, c'est que Laurencin ne se rendait pas compte du volume des objets transportés, il estimait les dimensions demandées très exagérées et prétendait en remontrer au sculpteur : « Je ne puis croire qu'il soit nécessaire de disposer une place de 12 toises en carré pour une statue, les marbres et les bas-reliefs, qui ne doivent pas occuper une place si étendue ».

Laurencin avait du reste examiné les lieux où l'on pouvait mettre la statue en dépôt « avec le plus de facilité et le moins de dépense. C'est auprès de la Bourse et au bord de l'eau ». Et il ajoutait ces mots significatifs qui montrent bien que les Nantais n'avaient pas renoncé à garder la statue pour leur ville, malgré la décision des Etats :

« Si par la suite les Etats trouvaient à propos de la laisser en cette ville, le lieu le plus convenable pour la

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Lettre de Desmaretz à La Guibourgère, Marly, 19 juillet 1715. C'est dans cette lettre que j'ai trouvé pour la première fois le mot *piédestal* écrit suivant l'orthographe moderne. Jusque là il est toujours écrit : *pied d'estal*, ou *pied d'estail*, en deux mots.

placer serait sur la Bourse, et elle se trouverait toute portée. La dépense ne serait pas fort considérable, la place est belle et grande. C'est le lieu de la province le plus fréquenté des étrangers et où leur abord continuera toujours <sup>(1)</sup> ».

Les bronzes et les marbres furent déchargés des bateaux sur le quai de la Bourse et l'on construisit sur la place du Port-au-Vin, aujourd'hui place du Commerce, une sorte de *loge* en planches où l'on abrita la statue. On employa pour l'enclos et la couverture de cette « loge », (c'est le terme du charpentier), 381 planches de sapin et elle coûta 515 livres <sup>(2)</sup>. Le déchargement était achevé le 15 novembre 1715. Coysevox n'était pas venu à Nantes, mais il avait envoyé, de Paris, des ouvriers d'art qui avaient dirigé ce travail périlleux et délicat. Tout était terminé le 25 novembre 1715.

Les bronzes et les marbres étaient du reste arrivés en parfait état, et l'architecte Laurencin délivra un certificat constatant « les avoir trouvés sains et entiers, excepté dix petites écornures au marbre blanc, de peu de conséquence ». C'était la décharge de Coysevox.

Louis XIV n'avait pas vu le transfert de sa statue sur le sol breton, il était mort le 1<sup>er</sup> septembre 1715, en recommandant au Dauphin de ne pas l'imiter dans son goût pour les bâtiments et pour la guerre.

Les Etats assemblés à Saint-Brieuc le 1<sup>er</sup> décembre 1715, sous la présidence de l'évêque, Mgr Fretat de Boissieux, ratifièrent sans difficulté les traités qui avaient été passés par leurs députés au sujet de la statue et votèrent les crédits nécessaires pour les paiements convenus : 6.000 livres pour Coysevox, 3.500 livres pour les bateliers et 515 livres pour la baraque de Nantes <sup>(3)</sup> (16 décembre 1715).

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Laurencin à La Guibourgère, 2 juillet 1715. — Arch. municip. de Nantes, II, 50.

(2) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Etat de la dépense faite pour la construction de la loge faite pour la statue équestre du roi, 25 novembre 1715.

(3) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 2667. Registre des Etats de 1715, séance du 16 décembre 1715.

Malgré cela, M. de Montaran, trésorier des Etats, fit quelques difficultés pour régler l'artiste et Coysevox dut adresser à M. de la Guibourgère la lettre suivante, qu'il faut reproduire intégralement, d'abord parce qu'elle est intéressante et ensuite parce qu'elle est entièrement écrite de la main du maître. Or les autographes de Coysevox sont extrêmement rares. La voici :

*Paris, le 26 décembre 1715.*

« Monsieur, j'ai fait faire le débarquement de la statue équestre du roi et de tout ce qui en dépend sur le quai de la Bourse, à Nantes, comme j'y étais obligé. L'ouvrage a été conservé et livré sain et entier et en bon état, malgré les risques de l'embarquement et débarquement, comme il paraît par le certificat que M. de Laurencin (*sic*) en a donné et dont je vous envoie ci-joint une copie.

» Cependant Monsieur de Montaran m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il ne pouvait pas me payer les 1.000 livres qui me sont dues de reste sur ce marché sans un ordre de Nosseigneurs les Etats de Bretagne; et la raison qu'il m'en donne est fondée sur ce que M. de Laurencin, dans le certificat qu'il m'a donné, a marqué qu'il y avait dix petites écornures dans le marbre blanc, et qu'il marque même être de peu de conséquence.

» J'ai recours à vous, Monsieur, pour vous prier de vouloir bien présenter à N.N. S.S. les Etats de Bretagne la requête ci-jointe par laquelle je leur demande qu'ils aient la bonté d'ordonner que je sois payé des mille livres qui me sont dues. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien me rendre ce service. Quant aux écornures dont M. de Laurencin parle dans ce certificat, ce ne sont que des égrenures de peu de conséquence, comme M. de Laurencin le marque lui-même, et je puis vous assurer que, lorsque l'ouvrage sera mis en place, ces égrenures se trouveront en dedans du massif et en des endroits où elles ne paraîtront jamais;

et d'ailleurs c'est si peu de chose qu'elles ne vont pas chacune à une ligne au plus.

» C'est étonnant même, Monsieur, que depuis près de vingt-cinq ans que j'ai été chargé du soin de conserver cet ouvrage et de le transporter à Nantes, qu'il y soit arrivé en aussi bon état. Ainsi, Monsieur, j'espère que N.N. S.S. les Etats m'en rendront justice. si vous voulez bien leur représenter et appuyer mes raisons. C'est une obligation nouvelle que je vous aurai. — Je suis avec un profond respect votre très humble et obéissant serviteur : COYSEVOX.

» Je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de me faire un mot de réponse; mon adresse est : rue du Chantre, près le Louvre.

» Pour exécuter vos ordres, j'ai fait partir mes gens dans le temps que vous me le marquâtes, et ils ont été deux mois à Nantes trop tôt, ce qui m'a coûté beaucoup. Si vous aviez la bonté de le représenter à N.N. S.S. les Etats, je devrais avoir quelque récompense pour m'en dédommager<sup>(1)</sup> ».

On éprouve un sentiment un peu pénible à voir les Etats marchander ainsi les honoraires du sculpteur. Ils avaient déjà réduit ses demandes de plus de 2.000 livres, et maintenant on ergotait pour tarder à régler ce qui était convenu. Or quand il adressait cette réclamation si digne, Coysevox avait 75 ans, il était à l'apogée d'une carrière illustre et méritait tous les égards. Fut-il payé ? Nous voulons le croire.

Mais lui non plus ne devait jamais voir la statue, qui était son chef-d'œuvre, se dresser sur la terre bretonne. Il mourut le 10 octobre 1720, à l'âge de 80 ans, entouré de sa femme et de ses enfants, ayant su allier au génie de l'artiste la dignité d'une vie irréprochable.

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil. Lettre autographe de Coysevox du 26 décembre 1715. Cette lettre a déjà été reproduite dans les *Archives de l'Art français*, t. V, 1858, p. 251, et dans *Antoine Coizevox*, par Henri JOUIN, p. 124.



## IV. — LA STATUE A NANTES

La statue de Louis XIV avait fait une nouvelle étape. Ce n'était pas la dernière et celle-ci aussi devait être longue. L'attribution de la statue à la ville de Rennes était de nature à susciter des oppositions. C'est en effet ce qui arriva. Les motifs n'en apparaissaient pas suffisamment pour s'imposer au public. Ils apparaissaient même si peu que nous en sommes encore à les chercher aujourd'hui. Le roi Louis XIV, dans sa lettre du 15 août 1685, avait formellement désigné la ville de Nantes « à cause de l'abord considérable de toutes les nations, tant par terre que par eau ». Les Etats avaient accepté cette désignation. Pourquoi contredisaient-ils maintenant leur première résolution ?

Tous les préparatifs, faits jusqu'alors, l'avaient été en vue de l'érection à Nantes. Dans le marché passé avec le sculpteur, le 21 mai 1692, il avait été stipulé que la statue serait posée à Nantes; les sujets des bas-reliefs avaient été formellement indiqués à l'artiste : ils visaient évidemment la grande cité maritime et ne convenaient qu'à elle. On ne voit pas bien quel rapport « la France triomphante sur la mer » pouvait avoir avec la paisible et boueuse Vilaine, qui n'avait jamais vu un navire marchand sur ses berges étroites.

Quelles étaient les causes de ce revirement subit ? On ne les apercevait pas clairement. Aussi les Nantais ne se laissèrent pas dépouiller sans protester. Le maire et les échevins de Rennes prévoyaient cette opposition, car, dès le 12 décembre 1713, en informant le comte de Toulouse, gouverneur, de la décision des Etats, qu'ils lui demandaient d'approuver, ils écrivaient à son secrétaire, M. de Valincour, pour solliciter son appui efficace.

« Les Etats ont décidé, le 13 novembre 1713, que la statue du roi serait voiturée et placée en la ville de Rennes, *comme*

*capitale de la province*, mais nous n'osons nous flatter de pouvoir obtenir cet avantage sans la protection de S. A. S.; nous avons cru que nous la lui devons demander et nous vous supplions d'avoir la bonté de nous la procurer. Nous ne doutons pas que d'autres villes ne fassent leurs efforts pour traverser l'exécution de cette délibération, mais nous espérons que si vous voulez bien entrer dans la justice de notre cause, nous obtiendrons facilement l'agrément que nous demandons à S. A. S. (1). »

En apprenant que la statue va être transportée à Nantes, l'Assemblée municipale de Rennes s'émeut. A la séance du 20 juin 1715, le procureur du roi, Prodhomme, l'informe « qu'il a reçu avis qu'on travaille actuellement au transport de la statue de Paris à Nantes, or, bien que les Etats aient décidé de la placer à Rennes, néanmoins plusieurs villes de la province ne laissent pas de se donner beaucoup de mouvement pour se la faire attribuer; il croit devoir en informer la communauté, dont il est de l'honneur de ne pas demeurer de son côté dans l'inaction, afin qu'elle décide ce qu'elle jugera à propos de faire ».

L'Assemblée décide aussitôt d'écrire au comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, « pour le supplier d'accorder sur cela sa protection à la ville », et en même temps à tous ceux qui peuvent exercer une influence utile en sa faveur : l'évêque de Rennes, le maréchal de Château-renault, le premier Président, le procureur syndic des Etats, qui sont actuellement à Paris; et pour rédiger ces lettres elle « commet » M. Rallier, maire, le procureur Prodhomme et les conseillers Berthelot l'aîné, Vedier et Bodin (2).

Le maire s'adresse de plus au prince de Léon, président de la noblesse, qui répond d'une façon étrange : « J'ai reçu votre lettre au sujet de la statue du roi que l'on porte à

(1) Arch. mun. de Rennes, 341 Le maire et les échevins de Rennes à Valincour, 12 décembre 1713.

(2) Arch. mun. de Rennes, Registre de la communauté de ville, n° 524<sup>C</sup>, séance du 20 juin 1715.

Nantes. Nous n'avons point décidé dans quelle ville elle resterait, de Nantes ou de Rennes, et ce sera les Etats prochains qui en ordonneront <sup>(1)</sup> ».

Le prince de Léon ignorait-il donc la décision de 1713 ? Il est vrai qu'il n'assistait pas à cette tenue. Les Etats de 1715 n'avaient plus à trancher la question, puisqu'elle l'était déjà, et, en fait, ils ne revinrent pas sur ce point, ils se contentèrent, nous l'avons vu, de voter les crédits nécessaires au transport. Les Etats de 1717 ne s'en occupèrent pas davantage. Et ainsi le grand roi restait entre deux villes sans pouvoir remonter sur sa selle de bronze.

#### V. — RENNES OU NANTES

La Bretagne fut d'ailleurs à ce moment le théâtre d'événements dramatiques qui absorbèrent l'attention publique.

La session de 1717, à Dinan, avait été très agitée, la noblesse s'était opposée avec persistance aux exigences financières du Pouvoir; elle était soutenue par le Parlement qui avait fait cause commune avec elle. En réalité, la mort de Louis XIV avait produit dans le pays une sorte de détente et enhardi toutes les résistances. Le Régent n'avait pas l'autorité du Grand Roi. En Bretagne, les chefs du parti indépendant ne craignirent pas de créer une « Association pour la défense des libertés de la Bretagne ». Cinq cents gentilshommes environ donnèrent leur adhésion. Malheureusement ils voulurent passer de l'opposition parlementaire à l'organisation armée. Il se forma une Conjuraton bretonne qui avait des ramifications avec la Conspiration de Cellamare. Ni l'une ni l'autre ne méritaient d'être prises au sérieux. Cependant on convoqua des assemblées secrètes dans les forêts, on désigna des chefs militaires, on réunit des armes, on fit appel à l'Espagne.

(1) Arch. mun. de Rennes, 341. Le prince de Léon au maire de Rennes, 10 juillet 1715.

Le ministère s'émut, il ordonna des poursuites, il y eut de nombreuses arrestations, la répression fut impitoyable, une Chambre Royale fut instituée à Nantes pour juger les conjurés et l'aventure se termina par la condamnation de quatre gentilshommes à la peine de mort : MM. de Pontcallec, de Montlouis, Le Moyne de Talhouët et du Couëdic. Le Régent eut le tort de ne pas faire grâce, les quatre malheureux furent décapités sur la place du Bouffay, à Nantes, le 27 mars 1720, à quelques pas de la place de la Bourse, où la statue du Grand Roi attendait d'être érigée sur le sol breton (1).

Comme il arrive toujours après les crises violentes, un besoin général d'apaisement se fit sentir dans les esprits. Les Etats se réunirent à Ancenis le 17 septembre 1720. Le maréchal d'Estrées, représentant du roi, soldat glorieux, ami des lettres, avait reçu pour mission de réconcilier les partis; l'intendant Feydeau de Brou s'appliqua de même à faire oublier le passé : c'était le calme après la tempête. Aussi la question de la statue du roi, pendante depuis trente-cinq ans, revint encore une fois sur le tapis devant l'imposante assemblée.

La ville de Nantes avait alors pour maire Gérard Mellier, dont le rôle un peu équivoque pendant le procès des gentilshommes a pu être diversement apprécié, mais qui fut incontestablement un administrateur habile et capable. Soutenu par l'intendant Feydeau de Brou, qui avait pris à cœur ses grands projets municipaux, il transforma et embellit la cité de Nantes. Les terrains de la Saulzaye, formés par des alluvions de la Loire, furent asséchés et l'ancienne grève se couvrit bientôt des magnifiques édifices que l'on y voit aujourd'hui. Aussi la ville de Nantes reconnaissante voulut perpétuer la mémoire de ces deux administrateurs en donnant à ce quartier nouveau le nom d'*Ile Feydeau* et à l'une de ses rues celui de Gérard Mellier. De plus, en 1726,

(1) Voir *Histoire de Bretagne*, par Barthélemy POCQUET, t. VI, p. 1 à 158.

l'assemblée municipale fit frapper des jetons aux armes de l'intendant, avec cette devise justifiée : *Hoc auspice condita crescet* <sup>(1)</sup>.

On comprend dès lors que le maire de Nantes désirât garder pour sa ville la magnifique statue qui gisait ensevelie sous un hangar informe du Port-au-Vin. Il s'y employa de toute son énergie.

Quand le maréchal d'Estrées, qui était gouverneur de la ville et du château de Nantes, fit son entrée dans la cité, le 7 septembre 1720, Gérard Mellier ne manqua pas d'appeler son attention sur ce point et le maréchal « reconnut qu'il serait plus convenable de placer dans cette ville la statue équestre du feu roi que dans aucune autre ville de la province ».

Les Etats assemblés, Mellier eut l'adresse d'attendre qu'ils eussent pris tournure et « qu'ils fussent libérés de leurs principales affaires avant d'entamer celle dont il s'agit »; alors il écrivit au maréchal pour lui rappeler sa demande « qui ne peut manquer de réussir, disait-il, si vous voulez bien l'honorer de votre protection ». En même temps, il faisait prendre une délibération par la municipalité. Le dimanche 6 octobre 1720, à dix heures du matin, le Bureau, composé, avec le maire, de MM. Périssel, Le Prieur et Gellée, conseillers-magistrats-échevins, chargea formellement « les députés de Nantes de représenter incessamment à N.N. S.S. les Etats qu'il serait à propos qu'il leur plaise de faire ériger en cette ville la statue équestre du feu roi, de très glorieuse mémoire, en tel lieu et de la manière que les Etats aviseront, par MM. les Commissaires qu'il leur plaira de nommer pour en faire leur rapport et régler la dépense qu'il leur conviendra de faire des deniers des Etats à cet effet. Un monument aussi précieux ne peut pas rester davantage enseveli sous

(1) *Jetons des Intendants de Bretagne*, par Paul SOULLARD. (Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, 1917.)

le hangar où il a été déposé sur le Port-au-Vin, afin que les sujets du roi et les étrangers que le commerce engage à venir à Nantes ne soient plus privés de la satisfaction de contempler une marque aussi éclatante et aussi durable du zèle des Etats à cet égard <sup>(1)</sup>.

Mellier fit imprimer cette requête à 200 exemplaires et il l'adressa, dès le lendemain, au maréchal, à l'intendant et à l'évêque de Nantes en leur demandant leur appui <sup>(2)</sup>. Celui-ci, Mgr de la Vergne de Tressan, qui présidait les Etats, n'avait pas malheureusement sur l'assemblée l'influence et l'autorité qu'il aurait dû avoir, il était d'ailleurs au plus mal avec le sénéchal de Nantes, Charette de la Gâcherie, qui présidait le tiers état.

Le maréchal d'Estrées répondit aussitôt, le 8 octobre 1720. Il craint que l'on ait trop insisté sur la dépense à faire par les Etats. En effet, les échevins de Nantes, qui étaient des hommes d'affaires n'oubliaient jamais ce point qui leur avait peut-être déjà aliéné les Etats, sept ans auparavant. Mais Gérard Mellier a réponse à tout : « Je connais à fond, dit-il au maréchal, la disposition de MM. des Etats à l'égard des ouvrages publics. Ce n'est point la dépense qui les étonne dans ce genre et qui les rend si difficiles (*sic*). Il ne s'agit que de la fonction de faire dresser des devis et marchés, soit par eux-mêmes, soit par leurs commissaires, et, comme la dépense qui s'offre n'est pas des plus urgentes, je suis persuadé qu'il est très à propos de leur laisser envoyer des commissaires pour concerter avec la communauté : 1° dans quel lieu cette statue peut être élevée à Nantes; 2° quelle sera la dépense convenable à cet égard.

» En procédant à ces opérations nous nous proposons de

(1) Arch. mun. de Nantes, II, 50.

(2) Arrêts, ordonnances, règlements et délibérations expédiées sur les principales affaires de la Ville et Communauté de Nantes, pendant les deux premières années, commencées le 1<sup>er</sup> juillet 1720, de la mairie de M. Mellier, général des finances de Bretagne, chevalier des ordres royaux... maire et colonel de la milice bourgeoise... — A Nantes, chez N. Verger, 1723-1731. Huit vol. in-8° (Bib. mun. de Nantes, 50271), t. I, p. 161.

charger les mémoires de leurs commissaires des raisons les plus fortes pour les engager à se déterminer à cet ouvrage : car pour ce qui est de leur offrir de nous en charger moyennant une somme de 40 ou 50.000 livres, nous ne pouvons faire d'abord une semblable proposition sans savoir dans quel endroit de cette ville les Etats auront résolu de la placer. Par exemple je suis persuadé que cette somme suffira si on place ce monument sur le Port-au-Vin. Il n'en sera pas de même si on persiste dans l'ancien plan qui avait été pris pour le mettre à la Saulsaye (île Feydeau) <sup>(1)</sup> ».

Feydeau de Brou promet également d'appuyer la demande des députés de Nantes « en tout ce qui dépend de lui », mais évidemment il avait des doutes : « Je souhaite qu'ils trouvent les esprits bien disposés », écrit-il.

En somme, les échevins de Nantes demandaient aux Etats non pas précisément de se déjuger, mais de revenir à leur décision première en faveur de leur ville.

La demande fut présentée le 19 octobre 1720. Elle dut certainement provoquer une discussion entre les partisans de Nantes et les partisans de Rennes, et le débat fut sans doute animé; malheureusement le procès-verbal n'en a gardé aucune trace; il porte seulement que l'évêque de Nantes, « ayant représenté qu'il serait à propos de nommer des commissaires pour faire état et procès-verbal des réparations qui étaient nécessaires à faire au hangar où on avait renfermé la statue équestre du roi dans la ville de Nantes, sur ce délibéré, les Etats nomment MM. Guillaume de la Vieuville, abbé de Saint-Maurice, Henriette du Moulin, chanoine de Nantes, MM. le comte de Rezé et de Martel, et pour le tiers, MM. de Sauvaget et Bouhier de la Brégeollière, députés de Nantes. Ils chargent ces commissaires de donner les ordres nécessaires pour les réparations et autorisent le trésorier de la Boissière, — qui venait d'être nommé

(1) Arch. mun. de Nantes, II, 50. Mellier au maréchal d'Estrées, 11 octobre 1720.

en remplacement de M. de Montaran, — à les payer sur les ordonnances de la Commission <sup>(1)</sup> ».

Ainsi les Etats semblent n'avoir abordé le sujet que par un petit côté, ils ne tranchent point la question en litige. Sans doute la Commission pouvait la reprendre, mais elle ne recevait point de mandat à cet effet, comme le demandait le maire Mellier.

Au fond, c'était un échec : les Etats n'avaient point voulu revenir sur leur décision et maintenir la statue à la ville de Nantes. Ce fut l'impression des assistants. Jacquelot du Boisrouvray, qui était présent, dit dans son *Journal* : « M. l'évêque de Nantes voulait que les Etats eussent fait fonds d'une somme considérable pour placer la statue équestre du feu roi à Nantes, qui avait été construite aux dépens de la province. Mais comme, aux Etats de Saint-Brieuc, il y avait eu une délibération qui l'accordait à la ville de Rennes, il ne réussit point encore dans ce projet <sup>(2)</sup> ».

Cet incident est un épisode curieux et tout à fait inédit de la rivalité existant entre les deux villes : l'une qui se glorifie du titre de capitale de la province, l'autre qui s'enorgueillit de son importance et du commerce qui l'enrichit; rivalité séculaire qu'il serait aussi puéril de nier que ridicule de prendre au tragique.

En somme la question épineuse, si ardemment débattue, restait pendante, mais un événement inattendu vint encore une fois modifier le cours mouvementé des destinées de la statue royale.

## VI. — L'INCENDIE DE RENNES

Au milieu de la nuit du 22 décembre 1720, un incendie éclata à Rennes, dans la boutique d'un menuisier, le fléau se propagea avec une rapidité foudroyante à travers les

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 2669. Registre des Etats de 1720, séance du 19 octobre 1720.

(2) *Journal d'un député de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne*, p. 127.



vieilles maisons de bois, irrégulières et rapprochées. Les moyens de le combattre manquaient totalement, les autorités restèrent impuissantes au milieu de l'affolement général. Ce fut un désastre sans précédent.

Pendant cinq jours et cinq nuits, le feu ravagea la ville, il dévora trente-deux rues, 850 maisons. Cent personnes furent tuées et 8.000 familles restèrent sans abri. Piganiol de la Force, qui écrivait en 1722, rappelle à ce sujet les vers satiriques et injustes de Marbode : « Jamais on n'a pu dire avec tant de raison :

*Urbs Redonis, spoliata bonis, viduata colonis* <sup>(1)</sup> ».

Mais il n'était plus vrai d'ajouter :

*Plena dolis, odiosa polis, sine lumine solis,  
In tenebris vacat illecebris, gaudetque latebris* <sup>(2)</sup>.

Après le premier émoi passé, la municipalité se mit à l'œuvre pour remédier à cette effroyable calamité. Au cœur même de la cité, un immense espace de huit hectares n'était plus qu'un amas de ruines, de cendres et de débris informes. Il fallait rebâtir. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'historique de cette reconstruction d'une ville entière, — qui pourtant n'a jamais été écrit et serait fort intéressant. — Enfin, après des difficultés et des incidents sans nombre, un plan général fut arrêté. On décida de percer des rues larges et rectilignes, se coupant à angle droit, et de créer deux grandes places, l'une, devant l'Hôtel de Ville projeté, l'autre, devant le Palais de Justice.

Et alors, les échevins de Rennes, deux ans après le désastre, les travaux de restauration déjà commencés, voyant la cité transformée, éclaircie par des perspectives

(1) *Nouvelle Description de la France*, par PIGANIOU DE LA FORCE, Paris, 1722, t. V. — *La Bretagne*, p. 217. — Voir aussi : *Dictionnaire géographique et historique des Gaules et de la France*, par EXPILLY, t. VI, p. 182.

(2) *Poèmes de Marbode*, évêque de Rennes, trad. par S. ROPARTZ, p. 102.

nouvelles, songèrent à la fameuse statue que Nantes leur disputait.

Ils eurent l'idée de se faire un titre de leur malheur, et, à leur tour, ils commencèrent une campagne de sollicitations et de démarches pour s'assurer la préférence.

La situation était ambiguë et vraiment extraordinaire. En somme, les Etats avaient pris deux décisions contradictoires : par la première, en 1685, ils avaient sanctionné le choix fait par Louis XIV de la ville de Nantes; en 1713, ils avaient désigné la ville de Rennes. Ils avaient donc indiqué successivement les deux villes concurrentes, qui, toutes les deux, prétendaient avoir des droits à mériter cet honneur. Il fallait pourtant choisir.

Le 26 août 1717, moins de deux ans après l'arrivée de la statue à Nantes, la communauté de la ville de Rennes adressait un placet au roi pour demander le maintien de l'office de maire qui venait d'être supprimé, dans un but purement fiscal, par un édit du mois de juin précédent. « Le corps de ville de Rennes, disait-elle, est sans contredit le premier et le plus considérable de votre province de Bretagne... La ville a été dans tous les temps reconnue et déclarée la capitale du pays et duché de Bretagne... C'est dans la ville de Rennes, comme capitale, où les Etats de la province ont arrêté que la statue équestre qu'ils ont fait faire de Louis XIV, votre bisaïeul, de glorieuse mémoire, serait placée. Elle est le siège du Parlement, de l'Intendance, du Présidial le plus considérable et de plusieurs autres juridictions royales; le centre de toutes les affaires les plus importantes, la résidence ordinaire des Gouverneur, Commandant et Lieutenants généraux de la province; la demeure de la noblesse la plus distinguée, où elle est plus nombreuse qu'en aucune autre ville, le concours continuel de toutes sortes de personnes, tant étrangers, que de tous les endroits de la province et du royaume; remplie d'une infinité de bons

habitants de tout état et de toutes conditions et d'une grande multitude de peuple <sup>(1)</sup> ».

Ces dernières considérations sont peut-être un peu exagérées, car les étrangers qui venaient à Rennes étaient surtout des plaideurs; tandis que le commerce maritime amenait à Nantes des voyageurs de toutes les parties du monde.

Cette requête était écrite en 1717. Nous avons vu que trois ans après, en 1720, la ville de Nantes se prévalait à son tour des mêmes titres pour réclamer la statue. Et elle avait un avantage : elle était en possession ! Louis XIV était chez elle; il est vrai qu'il était enfermé dans une baraque en planches. Et même cette baraque avait été déplacée.

Elle se trouvait sur l'emplacement où l'on construisit la Bourse en 1722. Le maire demanda qu'elle fût transportée plus loin, sur le Port-au-Vin, devant les maisons de MM. Trochon et Danguy. Il y eut des protestations « parce qu'il ne restait que l'intervalle d'une rue étroite ». La baraque fut réédifiée plus loin sur le bord du quai et Louis XIV fut déménagé avec le cheval de bronze et tous ses accessoires. Ce transfert coûta 530 livres <sup>(2)</sup>.

Justement à ce moment la ville de Rennes reprenait ses instances pour réclamer la statue que les deux grandes cités se disputaient si âprement.

Elle avait alors pour maire un homme éminent, qui est resté pendant trente-neuf ans à la tête de la municipalité rennaise : Toussaint Rallier du Baty.

Très habile, très actif et très ferme, connaissant bien les affaires, d'une intégrité reconnue et d'un dévouement absolu aux intérêts de la ville, Rallier du Baty a été constamment réélu par ses collègues pendant 39 ans, malgré ses refus

(1) Arch. mun. de Rennes. Reg. de la communauté de ville, n° 525<sup>B</sup>, séances des 29 juillet et 26 août 1717. — *Notice biographique sur Rallier du Baty*, par Lucien DECOMBE, p. 10.

(2) Arch. mun. de Nantes, II, 50. Mellier à l'intendant FEYDEAU DE BROU, 27 juillet et 18 septembre 1722.

et malgré sa démission. Il mérita que le roi lui accordât une médaille d'or en récompense de ses services. Il avait alors 55 ans et il est mort en fonctions le 25 mars 1734 <sup>(1)</sup>.

Plus encore que Gérard Mellier, qui ne fut maire de Nantes que pendant dix ans, et qui reçut, lui aussi, une médaille d'or, en témoignage de la reconnaissance royale <sup>(2)</sup>, Rallier du Baty prit à cœur l'assainissement et l'embellissement de la ville qu'il administrait. L'incendie terrible de 1720 lui fut une occasion douloureuse, mais favorable; et quand, pour perpétuer le souvenir de ce tragique événement, la ville fit frapper, en 1723, une médaille portant, au droit, le buste de Louis XV et, à l'avvers, la ville représentée par une femme tourellée, montrant un écusson brisé et des maisons en flammes, avec cette légende : *Restauratori suo, — Urbs Rhedonum e cineribus renascens*; il put légitimement s'attribuer une grande part dans l'œuvre ardue de la restauration de la cité « renaissant de ses cendres <sup>(3)</sup> ».

Dans l'été de l'année 1722 les travaux de déblaiement commençaient, le plan de la ville nouvelle, qui va sortir des cendres de l'ancienne, a été dressé par l'architecte Robelin dès 1721 et approuvé par le gouverneur. Le maire de Rennes, Rallier du Baty, toujours actif et zélé, n'oublie pas la belle statue de bronze qu'il projette d'ériger sur la place du Palais « accrue et embellie, car rien n'est plus propre à engager les habitants à rebâtir leurs maisons incendiées, notamment autour de la place ».

Mais la statue est toujours à Nantes, et la crainte de la voir rester dans la ville rivale le hante comme une obsession. En fait de meubles, possession vaut titre !

Il faut donc travailler par tous les moyens à la faire transporter à Rennes. Auparavant, il est nécessaire que la déci-

(1) *Notice biographique sur Rallier du Baty, maire de Rennes de 1695 à 1734*, par Lucien DECOMBE.

(2) *Arrêts, ordonnances, règlements et délibérations sur les principales affaires de la ville de Nantes, pendant la mairie de M. Mellier*, t. V, p. 67. Arrêté du 22 août 1726.

(3) Cette médaille est au Musée de Rennes.

sion des Etats soit rendue exécutoire par un arrêt du Conseil d'Etat.

Alors le maire propose à son Conseil d'adresser un placet au roi à cet effet, il le rédige lui-même et l'assemblée « le loue et l'approuve en remerciant le maire de son zèle pour le soutien des droits et pour l'embellissement de la ville <sup>(1)</sup> ».

#### VII. — SOLLICITATIONS ET DÉMARCHES

Outre cette demande officielle, le maire multiplie les démarches et les sollicitations. Il écrit à l'évêque de Rennes, Mgr de Crissé de Sanzay, à M. de Coëtlogon, procureur syndic des Etats qui vont se réunir, au chevalier de Pezé, gouverneur de Rennes pour le roi <sup>(2)</sup>, à M. de Valincour, secrétaire du comte de Toulouse, à l'intendant Feydeau de Brou; il envoie des placets au comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, au roi lui-même, un mémoire à M. de la Vrillière, ministre de la Maison du roi, qui a la Bretagne dans son département. En général, les réponses qu'il reçoit sont favorables, elles expriment cependant certaines réserves.

L'évêque promet de dire que « la demande lui paraît juste <sup>(2)</sup> ». M. de Coëtlogon répond à deux lettres : « Je n'ai point oublié et n'oublierai jamais que mon oncle et mon cousin ont eu l'honneur d'être gouverneurs de la ville de Rennes. C'est le lieu de ma naissance et la capitale d'une province, dont les intérêts me sont plus chers que les miens ». Malgré ces belles protestations, Coëtlogon fait des objections : « La situation où se trouve à présent la malheureuse ville de Rennes ne permet pas qu'on détourne

(1) Arch. Mun. de Rennes. Reg. de la communauté de ville, n° 527C, séances du 27 août et du 3 septembre 1722.

(2) Le marquis de Pezé avait été nommé gouverneur de Rennes le 25 juin 1722. Cette place n'était plus qu'un titre honorifique.

(3) Arch. mun. de Rennes. 341. Mgr de Crissé de Sanzay à Rallier, 30 septembre 1722.

la moindre chose des fonds que le roi a accordés pour contribuer à son rétablissement, pour payer la dépense du transport de la statue équestre du feu roi. C'est le sentiment de M. de Brou (l'Intendant) auquel j'en ai parlé... Ainsi les habitants verront s'ils veulent se cotiser; mais, comme les places publiques où on pourra placer la statue ne sont point encore faites, je ne sais s'il ne serait pas plus à propos de la laisser à Nantes, dans le lieu où elle est, et s'assurer seulement qu'elle sera transportée à Rennes, dès qu'il y aura une place faite où on puisse la mettre<sup>(1)</sup> ».

Le roi avait accordé en effet un premier secours de 150.000 livres pour la réédification de la ville.

M. de Brou était sans doute gêné par l'intérêt qu'il portait à la ville de Nantes qu'il semblait préférer. N'écrivait-il pas au maire Mellier, deux ans auparavant : « J'appuierai en tout ce qui dépendra de moi la demande que vos députés feront à l'assemblée. Je souhaite qu'ils trouvent les esprits bien disposés<sup>(2)</sup> ».

Cette fois il se contente de répondre à Rallier du Baty : « Si le placet que vous avez présenté au roi m'est renvoyé, je rendrai à votre communauté tous les bons offices qui dépendront de moi<sup>(3)</sup> ». Feydeau de Brou avait des sincérités successives.

Le comte de Toulouse est d'avis d'attendre. « Il faut d'abord songer à mettre en état la place où la statue doit être érigée, et la subvention du roi ne peut être mieux employée qu'à cet usage..., au surplus, la ville n'a rien à craindre d'un changement de destination de ladite statue; cependant c'est aux Etats à décider en dernier ressort ».

M. de la Vrillière présenta au duc d'Orléans lui-même le Mémoire de la municipalité; le Régent répondit que « la ville pouvait compter que la statue serait placée à Rennes,

(1) Arch. mun. de Rennes, 341. Coëtlogon à Rallier, 7 septembre 1722.

(2) Voir plus haut, p. 296.

(3) Arch. mun. de Rennes, 341. Feydeau de Brou à Rallier, 5 septembre 1722.

mais qu'il fallait attendre le rétablissement des maisons, tâche plus essentielle que toute autre chose quant à présent<sup>(1)</sup> ».

Les Etats se réunirent à Nantes le 17 décembre 1722. Il est certain que les Nantais profitèrent de cette occasion pour renouveler leurs instances, il y eut même des demandes faites par d'autres villes, mais rien n'a transpiré de ces démarches; les Etats ne prirent cette fois encore aucune décision et dans les procès-verbaux officiels il n'est pas question de la statue<sup>(2)</sup>.

Cependant les travaux de la ville incendiée n'avançaient pas, trois années s'étaient écoulées depuis le désastre, et c'est à peine si quelques maisons sortaient de terre. L'ingénieur Robelin, chargé du plan général, y mettait une négligence coupable et les Rennais l'accusaient de vouloir prolonger sa mission pour prolonger ses émoluments. Le 19 août 1723, la Communauté de ville renouvelait ses instances auprès de l'intendant, pour qu'il voulût bien « faire quelque attention sur le triste état où était cette malheureuse ville, ensevelie depuis près de trois ans sous ses cendres et que le temps achevait de ruiner ». Enfin les plaintes furent entendues et le roi envoya à Rennes un de ses ingénieurs les plus distingués, l'architecte Jacques Gabriel qui devait mener à bonne fin l'œuvre si impatiemment désirée de la réédification<sup>(3)</sup>.

Alors, à la fin de 1723, le maire et les échevins recommencent leurs démarches.

Ils s'adressent à toutes les « autorités compétentes », comme on dirait aujourd'hui. Voici par exemple ce qu'ils écrivent au comte de Toulouse, gouverneur : « C'est la ville, capitale d'une grande province, qui gémit depuis trois ans

(1) Arch. mun. de Rennes, 341. M. de la Vrillière à Rallier, 13 sept. 1722; M. de Pezé à Rallier, 8 sept. 1722; Valincour à Rallier, 14 sept. 1722.

(2) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 2670. Registre des procès-verbaux de 1722. La requête de la ville de Rennes du 1<sup>er</sup> février 1722 fait très clairement allusion à ces démarches tentées par d'autres villes.

(3) *Notice biographique sur Rallier du Baty*, par Lucien DECOMBE, p. 19.

sous le poids des misères qu'attire nécessairement après soi une cruelle incendie (*sic*), qui vient implorer votre protection, afin de lui procurer les moyens de se rétablir. L'ardeur de ses habitants, presque éteinte, commence à se réveiller, ils font de nouveaux efforts pour réparer leurs pertes, et celui qui nous paraît le plus propre à les y animer davantage est la statue équestre du feu roi Louis XIV, que les Etats ont ordonné d'être placée dans la ville de Rennes.

» Les obstacles, qui en ont retardé l'effet jusqu'à présent, ne subsistent plus aujourd'hui, puisque, dans le plan nouveau formé pour la réédification, on a ménagé deux places, dans l'une desquelles elle peut être élevée avec toute la décence qu'elle mérite. Si votre Grandeur veut appuyer notre placet, nous ne doutons point que S. M. nous accorde un arrêt du Conseil qui autorise cette délibération <sup>(1)</sup> ».

En somme, ils demandent deux choses : d'abord, le transfert immédiat de la statue à Rennes; ensuite l'octroi d'un arrêt du Conseil d'Etat du roi qui sanctionne et rende exécutoire la délibération des Etats du 13 novembre 1713 <sup>(2)</sup>.

Sur le premier point, ils rencontrent une opposition très nette. Les « autorités » sollicitées prennent l'avis de l'intendant Feydeau de Brou, qui était alors à Paris, et celui-ci déclare que le transport est prématuré : « La place du Palais est encore remplie de matériaux pour la construction des nouvelles maisons <sup>(3)</sup>; ces matériaux pourraient gâter le piédestal; ainsi il faut attendre que la construction des maisons soit avancée et la place dégagée pour y pouvoir placer la statue... On ne saurait où la placer pendant qu'on travaille à la construction de la partie incendiée... <sup>(4)</sup>.

M. de Bédée et M. de Pezé écrivent dans le même sens :

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 345. Cette lettre, datée du 15 décembre 1723, est signée : Rallier, maire; Bodin, syndic; de Languedoc, greffier.

(2) Arch. mun. de Rennes. Registre de la communauté de ville, n° 527B, séance du 10 février 1724.

(3) M. de Brou écrit « matéraux », forme qui est encore en usage dans nos campagnes.

(4) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 345. La Vrillière à M. de Brou, 18 décembre 1723. — M. de Brou au comte de Toulouse et à La Vrillière, 22 janvier 1724.



« Je ne crois pas qu'il convienne d'exécuter le transport sur le champ, dit le premier, la place n'étant pas prête et les bâtiments qu'on y fera ne pouvant manquer de l'embarrasser encore longtemps ». Et il suggère une idée : « Trouvez à Redon quelque lieu de dépôt, où il pourrait être en effet raisonnable de la tirer sans retard de Nantes, pour éviter à l'avenir tout sujet de contestation ».

Et M. de Pezé : « Il faut attendre, pour en faire le transport, que la place où on veut la mettre soit plus avancée, ainsi que la réédification de la ville... Sans cela, il faudrait la déplacer de l'endroit où elle est pour la mettre dans un autre et, dans la suite, la redéplacer encore une seconde fois pour la transporter au lieu de sa destination. Ce serait une double dépense et un grand embarras dont vous pouvez parfaitement bien vous passer ».

Sur le second point, l'octroi d'un arrêt du Conseil, tous au contraire promettent un appui chaleureux. « M. le comte de Toulouse m'a ordonné d'en conférer avec les officiers qui sont principalement chargés de l'exécution de la délibération », écrit Valincour. — « J'ai remis la requête à M. le Contrôleur général qui m'a paru disposé à faire ce que vous désirez à cet égard », dit le prince de Léon. — « Je suis bien sûr que ce que vous demandez vous sera accordé, assure M. de Bédée, je crois que vous pourriez seulement demander que l'arrêt fût expédié et ne l'exécuter que lorsque la place aura pris quelque forme, et quand M. l'Intendant le jugera à propos ». — « M. de la Vrillière m'a assuré, dit enfin M. de Pezé, que la destination de la statue équestre pour la ville de Rennes aura son exécution et que vous pouvez y compter... ». Un peu plus tard, il annonce : « L'on me fait espérer que vous aurez incessamment l'arrêt du Conseil que vous désirez, au moyen de quoi vous n'aurez plus lieu d'appréhender qu'elle vous échappe <sup>(1)</sup> ».

(1) Je n'ai pas besoin de dire que toutes ces citations sont extraites des originaux. — Arch. mun. de Rennes, 341. Valincour au maire de Rennes,

Voilà précisément ce que craignent les Rennais : « que la statue leur échappe ». Cette crainte hantait et troublait leur sommeil.

Il y avait un point noir : Mgr de Crissé de Sanzay, évêque de Rennes, avait été nommé évêque de Nantes le 17 octobre 1723. Les échevins craignent que ses sentiments ne changent avec son siège; il les rassure. « Vous pouvez assurer MM. de la communauté de Rennes que, pour avoir changé de place, je n'ai point changé d'inclination pour eux, et ce que j'ai fait aux Etats de 1713 pour leur procurer la statue équestre du roi, je suis encore dans l'intention de le soutenir, *quoique cela devienne présentement contre mes intérêts propres*. Mais il faut qu'ils se pourvoient du côté de leur nouvel évêque et de tous ceux qui peuvent contribuer à mettre à exécution l'ordonnance des Etats; ils ne trouveront de ma part aucune opposition à la juste demande qu'ils font ».

Les échevins n'y manquent pas. Ils s'adressent au nouvel évêque Mgr Le Tonnelier de Breteuil qui promet son appui; mais il demande « s'il n'y a rien de statué au contraire par les Etats, afin que je sois en état de répondre aux difficultés que l'on pourrait me faire <sup>(1)</sup> ».

Le terrain étant ainsi préparé, ils décident d'adresser une dernière Requête au roi, qui venait d'accorder une nouvelle somme de 600.000 livres pour le rétablissement des ouvrages publics et des maisons incendiées. « La statue du roi Louis XIV, monument éternel de la fidélité des Bretons, et de leur attachement pour leur souverain, a été attribuée par les Etats à la ville de Rennes en 1713. L'exécution n'a pas été réalisée parce que la ville n'avait pu créer une place digne de la recevoir. Mais le feu qui a consumé la plus grande et la meilleure partie de la cité facilite maintenant

17 et 30 décembre 1723. — M. de Brou au maire, 25 décembre 1723. — Le prince de Léon au maire, 3 janvier 1724. — M. de Bédée à M. Rallier, s. d. — M. de Pezé au maire, 24 janvier et 10 février 1724.

(1) Arch. mun. de Rennes, 341. Mgr de Crissé de Sanzay au maire de Rennes, Paris, 20 décembre 1723. — Mgr de Breteuil au maire, 19 décembre 1723; 10 janvier 1724.

cette exécution, car le plan nouveau comporte des places publiques régulières, et cette statue ne peut qu'encourager les habitants à travailler avec empressement au rétablissement et à la décoration de leurs édifices.

» La Ville demande donc au roi de confirmer la délibération des Etats et d'ordonner que la statue sera incessamment transportée à Rennes. Elle préférerait prélever la dépense sur les subventions accordées par le roi, mais plutôt que de perdre un bien qui lui appartient, comme ville capitale et principale de la province, et qui lui a été octroyé par les Etats, *qui n'ont même pas voulu écouter, dans leur dernière tenue, les demandes contraires des députés des autres villes*, elle offre de faire tous ses efforts pour fournir à cette dépense<sup>(1)</sup> ».

L'intendant lui-même, tout à fait rallié à la cause de Rennes, proposa au contrôleur général, Dodun d'Herbaud, « pour tranquilliser la communauté », de rendre l'arrêt du Conseil, sanctionnant la délibération de 1713. « Ce qui tient le plus à cœur à cette communauté, dit-il, est qu'elle appréhende que celle de Nantes ne fasse des instances pour garder cette statue<sup>(2)</sup> ».

Enfin le bienheureux arrêt du Conseil, si longtemps attendu, si ardemment désiré, si vivement sollicité, parut !

« Vu la requête présentée au roi, étant en son Conseil, par les maire et échevins de la ville de Rennes, tendant à homologuer la délibération des Etats du 13 novembre 1713, pour être exécutée selon sa forme et teneur; le roi, étant en son conseil, approuve et autorise cette délibération et, en conséquence, ordonne que la statue équestre du feu roi Louis XIV sera transportée de Nantes, où elle est actuellement en dépôt, à Rennes, aux frais de cette dernière ville,

(1) Arch. Mun. de Rennes 341. Cette requête est datée du 1<sup>er</sup> février 1724, mais elle a dû être envoyée antérieurement, car l'arrêt du Conseil est également daté du 1<sup>er</sup> février. Il n'y a pas eu du reste de séance de l'Assemblée municipale le 1<sup>er</sup> février 1724.

(2) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 345. Feydeau de Brou au comte de Toulouse et à M. de la Vrillière, 22 janvier 1724.

pour être élevée dans l'une des places qui sera la plus convenable pour la recevoir; et charge l'intendant de l'exécution du présent arrêt », 1<sup>er</sup> février 1724. Suit l'ordonnance d'exécution de l'intendant du 8 mars 1724 <sup>(1)</sup>.

La décision royale combla de joie les habitants de Rennes, elle mettait fin aux inquiétudes de leur patriotisme municipal. Elle piquait la curiosité publique car le *Mercur de France* lui-même ne dédaigna pas de l'annoncer à ses lecteurs. Dans son numéro de janvier 1725, il publie l'extrait d'une lettre de Rennes du 17 décembre 1724 : « Les Etats de Bretagne, auxquels le maréchal d'Alègre a présidé au nom du roi, tinrent hier leur dernière séance à Saint-Brieuc. Ils ont accordé environ 100.000 écus à la ville de Rennes pour la dépense d'une place royale, dans laquelle on doit ériger une statue équestre du feu roi en bronze. Cette place sera en face du Palais et l'une des plus belles qui soient peut-être en France. La statue a été fondue à Lyon par l'un des plus habiles maîtres du royaume. Elle est actuellement à Nantes d'où elle doit être transportée ici sans perte de temps <sup>(2)</sup> ».

Le maire Rallier du Baty triomphait ! Il fit part à son Conseil, dans la séance du 23 mars 1724, de l'heureuse nouvelle. Celui-ci décide aussitôt « que M. l'Intendant sera très humblement remercié de la protection qu'il a bien voulu accorder à la communauté pour l'obtention dudit arrêt <sup>(3)</sup> ».

C'était la lune de miel ! Elle devait être de courte durée. Qui eût dit aux échevins qu'un temps viendrait où ils regretteraient presque la réussite de leurs instances prolongées ?

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. — Arch. mun. de Rennes, 341. Arrêt du Conseil d'Etat du roi du 1<sup>er</sup> février 1724. Expédition sur parchemin et imprimé.

(2) *Mercur de France*, janvier 1725, p. 131. La note contient quelques erreurs, mais ce n'est qu'un article de journal.

(3) Arch. mun. de Rennes. Reg. de la com. de ville, n<sup>o</sup> 527<sup>C</sup>, séance du 23 mars 1724.

## VIII. — L'ADJUDICATION DU TRANSPORT

La période d'exécution allait commencer. Elle devait offrir, aussi elle, bien des difficultés et soulever bien des incidents inattendus.

Un dernier point restait à régler : la ville de Rennes avait bien pris à sa charge les frais de transport, mais non la construction du massif de maçonnerie qui devait supporter la statue et être revêtu des marbres de Coysevox. Sur l'initiative du maire, elle présente une requête aux Etats réunis à Saint-Brieuc à la fin de 1724. Ce sont toujours les mêmes arguments : « La dépense pour former et embellir une place digne de contenir l'image du grand roi était au-dessus des forces de la communauté, mais le désordre de l'incendie de 1720 a obligé de faire un nouveau plan plus régulier où il se trouve des places belles et grandes et les plus convenables de toutes celles des autres villes de la province, dans l'une la statue doit être placée avec toute la décence et la dignité qu'elle mérite. Le plan de construction a été approuvé par un arrêt du Conseil du 12 avril 1723 et un autre arrêt du 1<sup>er</sup> février 1724 a autorisé le transport de la statue. L'exécution de ce dernier serait retardée si les Etats ne pourvoient à la construction du massif qu'ils ont promis de prendre à leur charge <sup>(1)</sup> ».

Après délibération, la requête est acceptée. Les Etats accordent 5.000 livres pour la construction du massif du piédestal, mais la ville sera tenue de pourvoir à toutes les autres dépenses au delà de cette somme « pour élever la statue dans la place la plus belle et la plus convenable de la ville de Rennes, et ce, le plus tôt possible <sup>(2)</sup> ».

(1) Arch. mun. de Rennes. Reg. de la com. de ville, n° 5270, séance du 24 septembre 1724.

(2) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 2671. Registre des Etats et C. 3344, séance du 3 décembre 1724.

L'année 1724, ouverte par l'arrêt du Conseil du roi, se terminait par cette décision des Etats. Tout était réglé. Il fallait maintenant passer à l'exécution.

L'intendant Feydeau de Brou avait décidé que le transport se ferait par voie d'adjudication. Cette adjudication donna lieu à des incidents curieux qui se prolongèrent pendant toute l'année 1725. Je ne m'excuse pas d'entrer dans ces détails, car une étude de ce genre, sur un sujet très spécial, ne vaut que par les détails; ceux-ci nous font pénétrer dans les habitudes administratives de nos pères — qui ne sont pas très différentes des nôtres.

Le 18 janvier 1725, l'assemblée municipale arrête de demander à l'intendant de « lui accorder son ordonnance », c'est-à-dire de l'autoriser à faire incessamment transporter la statue de Nantes à Rennes. Cette ordonnance rendue, la communauté s'occupe de dresser les conditions de l'adjudication. Le maire fait établir par l'architecte de la ville, Huguet, un rapport détaillé sur le mode de chargement, le voyage par eau et le débarquement; il en soumet les conditions à ses collègues qui les approuvent le 1<sup>er</sup> mars 1725 et décident « qu'elles seront incessamment bannies dans les villes de Rennes, Nantes, Saint-Malo, Morlaix et Redon pour parvenir à l'adjudication dudit transport, à ceux qui pour moins voudront l'entreprendre<sup>(1)</sup> ».

Et, en effet, dans toutes ces villes, l'affiche, dont nous avons encore des exemplaires, fut placardée et « bannie » à son de trompe, trois fois, à huit jours d'intervalle.

« On fait à savoir, à tous ceux qu'il appartiendra, que le 26 avril 1725, il sera procédé, par Mgr l'Intendant, ou, en son absence, par M. de la Vergne, subdélégué général, à l'adjudication au rabais du transport de la statue équestre du feu roi Louis XIV, de Nantes à Rennes, suivant les

(1) Arch. mun. de Rennes. Reg. de la com. de ville, n° 528A, séances du 18 janvier 1725, du 22 février et du 1<sup>er</sup> mars 1725. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil. C. 3344.

conditions dont sera pris connaissance au greffe de l'Intendance <sup>(1)</sup> ».

Le jeudi 26 avril 1725 arrive, jour solennel ! A deux heures de l'après-midi, le subdélégué général, de la Vergne, fait ouvrir toutes grandes les portes de la salle d'audience de l'Intendant, à l'hôtel de Blossac, rue du Four-du-Chapitre où était sa résidence; M. Rallier, maire, et plusieurs échevins sont présents, ainsi que M. Le Mousseux, « Directeur du rétablissement de la ville de Rennes ».

Devant la nombreuse assistance, le subdélégué donne lecture, à haute voix, des conditions imposées :

1° Il sera dressé procès-verbal à Nantes de la statue, des bas-reliefs, etc., par un délégué de l'intendant, en présence de l'adjudicataire.

2° Celui-ci prendra la statue à Nantes, la rendra à Rennes et la déchargera sur le bord de la rivière dans le bas du petit jardin du sieur Fournier.

3° Le transport, chargement et déchargement seront aux frais de l'adjudicataire et à ses risques et périls.

4° Il sera fait, à l'arrivée à Rennes, la vérification du procès-verbal de Nantes, pour l'état de la statue.

5° L'adjudicataire devra faire le transport dans la saison la plus favorable.

6° En cas qu'il arrive quelque accident à la statue, au cheval, aux bas-reliefs et inscriptions, par fracture ou ébranchements (*sic*) l'adjudicataire sera obligé de rétablir le tout à ses frais.

7° Il sera payé moitié par avance et moitié après le déchargement.

8° L'adjudicataire s'oblige à rendre la statue au lieu marqué dans le cours de cette année à peine de tous dépens, dommages et intérêts.

9° L'adjudicataire donnera bonne et suffisante caution.

Ces conditions étaient sévères, surtout la sixième.

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Affiche imprimée.

Un premier feu est allumé<sup>(1)</sup>. Dubuisson demande 10.000 livres, un second 9.000, un troisième 8.000. M. Chevalier de la Bégassière propose 6.250; enfin Forestier 5.000.

Alors le maire intervient, il déclare que ce prix est trop élevé.

L'adjudication est renvoyée à quinzaine.

Le 11 mai 1725, même procédure, mêmes formalités.

Un 1<sup>er</sup> feu est allumé : personne ne se présente. — 2<sup>e</sup> feu : M. Augustin Aussant, procureur au présidial, offre de faire le transport pour 4.750 livres. Un 3<sup>e</sup> feu allumé et éteint, personne n'ayant proposé moins, il est déclaré adjudicataire.

On pense bien que cet honnête procureur (avoué) n'allait pas se charger de transporter le cheval de bronze !

Dès le lendemain il se présente au greffe de l'intendance et déclare qu'il a soumissionné pour le nommé Nicolas Mousteron, charpentier, demeurant faubourg l'Evêque, lequel accepte et présente pour caution M. Jean-François Chevalier, sieur de la Bégassière, aide-major de la milice bourgeoise de Rennes.

Mais, ici, nouvel incident. La caution devait être acceptée par le maire et les échevins; or ils refusent de la recevoir. Dans sa séance du 17 mai 1725, la communauté « déclare contester la solvabilité du sieur Mousteron, qui n'est qu'un compagnon charpentier, sans biens, celle du sieur Chevalier de la Bégassière, et la certification du sieur Cosquicar, son beau-père.

En réalité, il y avait une sorte de collusion entre Mousteron et La Bégassière qui avait soumissionné le 1<sup>er</sup> février pour 6.250 livres. En fait, Mousteron était un ancien brasseur de bière ruiné, sans sou ni maille, dont M. de Cosquicar, beau-père de La Bégassière, avait fait vendre les

(1) L'usage de se servir de petites bougies, durant à peu près une minute, pour marquer les enchères dans les adjudications, est encore suivi pour les ventes d'immeubles. Il est prescrit par l'art. 706 du Code de Procédure.



biens; celui-ci espérait sans doute se récupérer de ses créances sur la subvention payée par la ville.

On peut se demander ce qu'il serait advenu de la statue de Coysevox si elle était tombée en de pareilles mains.

Les échevins soupçonnaient ces louches manœuvres. Mais La Bégassière, faisant blanc de son épée d'aide-major (c'est-à-dire adjoint au commandant), n'admit pas ce refus, et n'accepta pas que l'on contestât sa solvabilité.

Nicolas Mousteron, évidemment stylé par lui, met en demeure la communauté de recevoir les cautions qu'il a présentées. Après en avoir délibéré, l'assemblée renvoie à huitaine et ordonne que, pendant ce temps, « les caution et certificateur, présentés par Mousteron, communiqueront le grand de leurs biens, les titres de propriété d'iceux et les fermes au soutien » (24 mai 1725).

La Bégassière, qui ne manque pas d'audace, se présente lui-même devant l'assemblée municipale, et apporte une liasse de papiers : ce sont les titres justificatifs de ses biens, de ceux de son épouse et de ceux de son beau-père. Le Conseil le prie de déposer ses paperasses au greffe (ou secrétariat), où il en sera fait inventaire et il « commet » à cet effet « les députés de quartier pour, sur leur rapport, être arrêté ce qu'il appartiendra <sup>(1)</sup> » (14 juin 1725).

Huit jours après, sur le rapport de ses députés, la communauté, estimant que les demandeurs n'ont pas suffisamment justifié de la propriété et jouissance des biens par eux allégués, décide, à l'unanimité, de refuser les caution et certificateur présentés par le sieur Mousteron, et, en conséquence, elle demande à l'intendant d'ordonner qu'il soit procédé à une nouvelle adjudication <sup>(2)</sup> (21 juin 1725).

Mais La Bégassière ne se tient pas pour battu, il se retourne vers l'Administration supérieure.

(1) Les députés de quartier étaient deux échevins nommés par trimestre pour étudier et régler avec le maire les affaires urgentes.

(2) Arch. mun. de Rennes. Reg. de la com. de ville, n° 528A, séances des 24 mai, 14 et 21 juin 1725.

Il fait présenter à l'intendant, le 2 juillet 1725, une requête par son homme de paille Mousteron, dans laquelle celui-ci se plaint que la Ville n'ait pas voulu recevoir la caution présentée par lui, affirmant que Chevalier de la Bégassière a plus de 50.000 livres de fortune.

La communauté persiste dans son refus et charge ses commissaires de faire un nouveau rapport sur la question (11 juillet 1725).

Ceux-ci l'étudient derechef et ils constatent « que Nicolas Mousteron n'est qu'un simple compagnon charpentier, ci-devant brasseur de bière; que M. de Cosquicar, beau-père de La Bégassière, a fait vendre tout ce qu'il pouvait avoir, ce qui l'a obligé de se faire compagnon charpentier, profession où il n'a dû encore avoir le temps d'acquérir l'expérience nécessaire pour la sûreté d'une entreprise de cette conséquence ». Les pièces produites par La Bégassière pour justifier « le grand de ses biens » n'ont point été trouvées probantes pour des motifs que le rapport explique longuement. « Pour toutes ces raisons, la communauté n'est que trop évidemment bien fondée à persister, comme elle fait, dans la contestation formelle de la solvabilité tant de l'adjudicataire que de ses cautions<sup>(1)</sup> ».

Réplique de Mousteron qui essaie de contester ces conclusions.

Refus itératif et persistant de la ville qui déclare que « cette réplique ne contient qu'un verbiage qui ne lève aucune des justes raisons sur lesquelles elle a fondé sa contestation » (2 août 1725). Et elle demande formellement à l'intendant de procéder « incessamment » à une nouvelle adjudication<sup>(2)</sup>.

(1) Arch. mun. de Rennes, 341. Rapport du 13 juillet 1725.

(2) Arch. mun. de Rennes, 341. Délibérations du 11 juillet et du 2 août 1725.

## IX. — L'ARCHITECTE. LE CHEVALIER

L'intendant ne pouvait pas ne pas déférer à cette mise en demeure, il rendit enfin, le 23 septembre, un arrêté annulant la première adjudication et en prescrivant une seconde.

Cet arrêté fut signifié à Mousteron le 8 octobre 1725.

Il fallut recommencer toutes les publications, dans toutes les villes, comme la première fois, et le 30 octobre 1725 les portes de la grande salle de l'Intendance s'ouvrirent de nouveau <sup>(1)</sup>. Cette fois Feydeau de Brou était présent, ainsi que M. Rallier, maire, les députés de la communauté et Le Mousseux, directeur des travaux de la ville.

L'intendant relut tout haut les conditions du marché, toujours fort sévères. On imposait notamment au soumissionnaire tous les frais et risques du transport de cette masse énorme, « soit dans les voies par où elle passera, soit par rapport aux ponts sur lesquels ou sous lesquels elle devra passer ».

Mais, hélas ! trois feux furent allumés coup sur coup : il ne se présenta personne. Il fallut renvoyer l'adjudication au 14 novembre suivant.

Ce jour-là, M<sup>e</sup> Georges Piette, procureur au présidial, mandataire d'une personne, dit qu'il était prêt à faire une offre pour le transport, à condition d'être en même temps « adjudicataire de l'élévation de la statue sur son piédestal et de la construction du massif; il offrait de se charger du tout pour 37.000 livres.

Le maire Rallier et les échevins présents, Herpin de la Croix, Gouin, Dorré, Clémenceau, Dusers et Bodin avaient sans doute été pressentis, car ils approuvèrent aussitôt la proposition.

(1) L'intendant avait transporté sa demeure à la maison abbatiale de Saint-Melaine depuis le 28 juin 1725, mais les bureaux étaient encore à l'hôtel de Blossac, rue du Four-du-Chapitre.

On ouvrit alors les enchères sur cette base nouvelle.

François Le Chevalier, architecte à Rennes, offre de se charger du tout pour 32.000 livres.

Gabriel Lelièvre, architecte à Redon : 31.000 livres.

Pierre Curé, ciseleur à Rennes : 30.000 livres.

Le procureur Piette : 29.500 livres.

Henri de Linsbourg : 28.000 livres.

Curé : 27.000 livres.

Lelièvre : 25.000 livres.

Curé : 24.000 livres.

Julien Baudouin, entrepreneur de bâtiments, 20.000 livres.

Le maire et les échevins refusent d'accepter, ils déclarent « qu'on peut avoir à meilleur prix ». L'adjudication est renvoyée au 20 novembre 1725.

Ce jour-là deux feux sont allumés. Personne.

Troisième feu : M. Allot, avocat, offre de faire le transport et la construction pour 19.500 livres.

Pierre Huet, maître charpentier : 19.000 livres.

Julien Guichard, marchand de cuirs en gros : 18.000 livres.

Un quatrième feu est allumé, sur la demande du maire.

Allot offre 17.500 livres.

Huet : 17.000 livres.

Etienne Blanchard, marchand : 16.500 livres.

Allot : 16.000 livres.

Guichard : 15.000 livres.

Blanchard : 14.500 livres.

Allot : 14.000 livres.

Le maire déclare encore que l'on peut trouver « à un prix un peu moindre », l'adjudication est remise une dernière fois au 13 décembre 1725.

Ce jour arrivé, deux feux allumés : personne.

Troisième feu : Julien Baudouin offre, pour le transport, la construction du massif et l'élévation de la statue : 13.500 livres.

Pierre Coquelin, marchand à Rennes, près des Lices, paroisse Saint-Etienne, offre 13.000 livres.

Quatrième feu : Baudouin offre 12.700 livres.

Coquelin offre 12.400 livres, il est enfin déclaré adjudicataire à 12.400 livres.

Alors, nouvel incident, Baptiste Jamont, sieur du Bignon, marchand de draps et soies à Rennes, fait signifier un tiercement par lequel il déclare tiercer au rabais à proportion de la dernière adjudication.

Sur quoi, nouvelle adjudication, le 31 décembre 1725.

Jamont offre de faire le travail pour 11.500 livres.

Coquelin offre alors 11.200 livres. Jamont « n'ayant pas voulu faire la condition meilleure », Coquelin est déclaré « adjudicataire du transport, de la construction du piédestal, et de l'élévation de la statue dans la place du Palais ».

Coquelin présente aussitôt pour caution M. François Le Chevalier, architecte, demeurant place du Champ-Jacquet, paroisse Saint-Aubin, à Rennes, « qui accepte toutes les obligations du marché conjointement avec lui <sup>(1)</sup> ».

Il est visible que Coquelin n'était que le prête-nom de Chevalier <sup>(2)</sup>, il présenta, en effet, une « soumission », signée de ce dernier, par laquelle l'architecte s'engageait à faire le transport par eau de la statue dans le cours de l'année 1726, la maçonnerie du piédestal, suivant les dimensions qui lui seront données par l'ingénieur Le Mousseux, et à poser la statue, pour le prix de 12.000 livres, payable en trois fractions, un tiers après l'adjudication, un tiers après

(1) Un architecte de Brest, nommé Chevalier, a construit, en 1700, le château de Moëllien, en Plonévez-Porzay, et donné le plan du château de Trohanet en Briec (auj. Landudal) appartenant à M. de Kerstrat (Arch. départ. du Finistère, E. Fonds de Tréanna). Ce doit être lui aussi qui a construit un corps de bâtiment du palais épiscopal de Saint-Pol-de-Léon en 1705 (Arch. départ. d'Ille-et-Vil., E. Fonds de la Bourdonnaye-Montluc). Mais il est probable que ce n'est pas le même que l'architecte François Le Chevalier, de Rennes.

(2) Chevalier signe toujours : *Le Chevalier*; c'était bien en effet son nom, mais on disait et on écrivait alors : *Chevatier*. Coquelin signe toujours : *Cocquelin*, avec un c.

le débarquement à Rennes, un tiers « après le tout posé et mis en place ».

Ces conditions, communiquées à la communauté par le maire dans sa séance du 10 janvier 1726, furent acceptées par elle et le marché fut conclu pour 11.200 livres<sup>(1)</sup>.

La communauté avait obtenu un rabais énorme, peut-être trop considérable. Cette somme de 11.200 livres — qui vaudrait bien 40.000 francs aujourd'hui, — était réellement minime pour un travail si difficile et si hasardeux. Aussi la ville éprouva des déboires et le malheureux architecte y trouva des dépenses imprévues qui causèrent sa ruine et des soucis prolongés qui abrégèrent ses jours.

#### X. — LE TRANSPORT DE NANTES A RENNES

Ainsi les adjudications avaient demandé une année entière. Enfin, au début de 1726, tout était réglé, il n'y avait plus qu'à se mettre à l'œuvre.

Dès le 13 janvier 1726, l'intendant Feydeau de Brou informait le maire de Nantes, Mellier, que la ville de Rennes avait trouvé un adjudicataire pour le transport et demandait de lui envoyer les dimensions exactes de la statue pour préparer le massif du piédestal.

Mellier n'y mit pas beaucoup d'empressement : le travail était difficile parce que les bas-reliefs ne sont pas dans la loge où est la statue, ils ont été déposés chez M. Michel, riche négociant. Il faudra prévenir l'adjudicataire qu'il deviendra responsable dès qu'on lui aura remis les clefs du hangar.

Le Chevalier part pour Nantes le 5 février 1726. Feydeau en avertit Mellier et l'invite à procéder sans retard au procès-verbal de remise<sup>(2)</sup>.

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Procès-verbal de l'adjudication du 30 octobre-31 décembre 1725. — Arch. mun. de Rennes. Reg. de com., 528B, séance du 10 janvier 1726.

(2) Arch. mun. de Nantes, II, 50. — Feydeau à Mellier, 13 et 29 janvier, 5 février 1726; Mellier à Feydeau, 15 janvier 1726.

En effet, le vendredi 8 février 1726, à deux heures, se trouvèrent réunis, devant la loge située place du Port-au-Vin, faubourg de la Fosse, Charles Gellée, subdélégué de l'intendant, conseiller au siège de l'amirauté de Nantes, suivi de Pierre Hardy, son greffier, Goubert, ingénieur ordinaire de la ville de Nantes et Lailland, « faisant pour le s<sup>r</sup> Chevalier, adjudicataire du transport », qui avait déjà commencé à tirer les marbres de la loge.

Après avoir tout examiné, les trois experts constatent qu'ils ont trouvé :

- 73 pièces de marbre, tant marches qu'autres,
- 2 tables de marbre noir pour les inscriptions,
- 2 grosses pierres dures pour le dessus du massif,
- 2 grands bas-reliefs de bronze,
- 4 cartouches de bronze,
- 8 pièces de bronze servant de bordure aux bas-reliefs,  
4 grandes et 4 petites,
- 126 pièces de bronze, crampons, bride, mors, épée,  
chaîne, etc., puis la figure du roi et le cheval de  
bronze.

Ils constatent de plus que le tout est en bon état, « sauf néanmoins qu'il manque 7 glands à la housse de la selle, un gland aux armes, deux feuilles aux cartouches, et que les marbres portent une infinité de petites écornures de peu de conséquence, dont 70 à 80 plus considérables, mais qui ne valent ni ne peuvent être comptées ».

Huit jours après, Le Chevalier étant arrivé, l'expertise fut reprise en sa présence, il l'approuva et signa le procès-verbal qui déchargeait la ville de Nantes du dépôt qu'elle avait gardé pendant onze ans <sup>(1)</sup>.

Ce n'était pas une petite affaire que l'embarquement de si lourdes pièces. Nous savons que la statue de la place Vendôme, coulée d'un seul jet, avait absorbé 80.000 livres

(1) Arch. mun. de Nantes, II, 50. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Etat des marbres et bronzes des 8 et 16 février 1726.

de bronze; celle de Rennes était un peu moins considérable; on peut estimer que le cheval pesait 30.000 livres et la statue 20.000 environ.

On se procura deux bonnes gabarres doubles, de 70 à 80 tonneaux de jauge, pontées, dont on démolit le tillac, on les amena au quai de la Bourse, à la haute marée, puis on construisit un pont de bois ou plan incliné, avec de fortes poutrelles, de la cale aux bateaux, qui furent amarrés solidement à tribord, de façon à les empêcher de s'écarter ou de venir à la bande quand ils commenceraient à recevoir le fardeau. Enfin on établit quatre points fixes et solides pour y amarrer quatre vis sans fin, afin de faire glisser les fardeaux, le long du plan incliné, dans le bateau au moyen de garrots et de cordages, « avec toute la lenteur et la prudence requises ». Il fallut pour mouvoir et soutenir ces poids énormes toute une machinerie compliquée et Le Chevalier put dire avec raison « qu'il n'épargna ni l'argent, ni les secrets de son art, ni ses diligences pour y réussir ».

On commença par descendre le cheval, enfermé dans son châssis de poutres, au fond de la cale, renforcée par des madriers, et on l'amarra fortement, « crainte que le roulis de la mer, n'en change l'équilibre et que les barres de fer dont le cheval est armé aux jambes ne crèvent la membrane ».

La statue du roi fut embarquée avec les mêmes précautions dans un second bateau, et ensuite les bas-reliefs et les marbres, « bien entourés de torches de paille et de foin, de crainte qu'ils ne soient mutilés ou écornés ».

Tout étant descendu, le tillac fut remplacé, et les bateaux partirent vers le 25 février, « avec un vent favorable » dit Mellier, portant l'entrepreneur et les charpentiers, avec tout leur attirail, vis sans fin, garrots, cordages, etc. (1).

(1) Arch. mun. de Rennes, 341. Devis très détaillé établi par l'architecte Huguet, 26 avril 1725. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Supplique de Le Chevalier aux Etats. — Arch. mun. de Nantes, II, 50, Mellier à l'intendant, 1<sup>er</sup> mars 1726.



Le maire de Nantes témoigna jusqu'à la fin une mauvaise volonté excusable, causée par le regret de voir partir la statue du Grand Roi, destinée d'abord à sa ville; il écrivit à l'intendant que l'architecte Le Chevalier avait fait « des dégradations au parapet des quais, en opérant le chargement et qu'il y avait lieu de l'inviter à pourvoir aux réparations <sup>(1)</sup> ». Ce n'était pas la dernière dépense imprévue du malheureux adjudicataire.

Le voyage fut pénible et périlleux. « Il fallut descendre jusqu'à la mer une rivière très capricieuse et remplie de sables qui changent de temps en temps. Une des barques pensa périr et resta échouée pendant douze heures ».

La Loire étant franchie, la mer fut plus dure encore, en ces premiers jours de mars, les gros temps assaillirent les bateaux. On devait doubler la pointe du Croisic. « Ce passage très dangereux, de l'embouchure de la Loire à l'entrée de la rivière de Vilaine, ne put être fait qu'après dix-huit jours de périls continuels, quoique, dans d'autres occasions, cinq ou six heures suffirent pour ce trajet <sup>(2)</sup> ».

On devine quelles devaient être les angoisses du malheureux architecte, responsable de son précieux chargement, au milieu de ces tempêtes.

On remonta la Vilaine jusqu'à Redon.

Les bateaux arrivés à Redon, nouvelle complication, celle-là prévue. Les gabarres de Nantes jaugeaient trop d'eau pour aller plus loin. Il fallut débarquer les immenses châssis, les lourdes caisses et les rembarquer sur des chalands. Et encore ceux-ci ne pouvaient monter de Redon à Rennes que quand la rivière était navigable, c'est-à-dire pendant les mois d'hiver, et passer sur le rocher nommé le *Chausson* que dans les hautes marées.

(1) Arch. mun. de Nantes, II, 50. — Mellier à l'intendant, 1<sup>er</sup>, 7 et 28 mars 1726.

(2) Arch. départ. d'Ille-et-Vil., C. 3344. Supplique de Le Chevalier aux Etats.

Enfin le tout arriva à Rennes à la fin de mars et fut déchargé au Pont-Neuf sans avaries.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

---

(Nous publierons dans le prochain volume de *Mémoires* de la Société d'Histoire et d'Archéologie la fin de cette étude qui comprend encore trois parties : *La Statue à Rennes, La Destruction, Essai de Restauration*).

---

*Le Gérant, R. OBERTHUR*